



„Den Taux ass erofgaang!“

Wieder mal konnten Regierung und Mehrheit nicht verhindern, dass die CSV den Anschein wecken konnte, nur sie habe einen Covid-Plan

La gronde des casseroles

Les restaurants et les bars souffrent et veulent se faire entendre, mais les dissonances brouillent les initiatives

« Onsen eegene Wee »

Ce que la pandémie a révélé sur le « Grand Luxembourg » et les « territoires métropolisés »

L'heure des comptes

Les juges étudient les soupçons d'abus de biens sociaux liés à l'acquisition de produits de luxe par des sociétés de Flavio Becca

Petits arrangements entre amis

Quand la Cour de Justice européenne ferme les yeux sur le dévoiement des traités européens

Polizei-Datenschutz 2.0

Ein Gesetz soll den Datenschutz bei der Polizei verbessern. Es kommt zu spät, vor allem aber tut eine neue Datenschutzkultur not

Photo : Sven Becker



Polizei-Datenschutz 2.0

Ines Kurschat

**Ein Gesetz soll den Datenschutz bei der Polizei verbessern.
Es kommt zu spät, vor allem aber tut eine neue Datenschutzkultur not**



Die Anforderungen an den Polizeiberuf sind gestiegen

Mit fünf Schlagwörtern – Transparenz, Rechtsstaatlichkeit, Gleichheit, Gerechtigkeit und Effizienz – stellte Henri Kox, grüner Minister für die Innere Sicherheit, am Mittwoch die lang diskutierte Reform der gesetzlichen Grundlage der Polizeidatenbanken vor. Sie war nötig geworden, als mit der Datenschutzaffäre vor zwei Jahren deutlich wurde, dass Polizei und Justiz große Mengen an sensiblen Daten sammelten und konsultierten, ohne dass deren Nutzung juristisch hinreichend abgesichert war.

In Zukunft soll alles besser werden: „Mehr Transparenz“ hatte der damalige Polizeiminister François Bausch zugesagt; jetzt macht sich Parteifreund und Nachfolger Kox, zusammen mit Jus-

tizministerin Sam Tanson (ebenfalls déi Gréng), daran, das Versprechen einlösen. Der Gesetzentwurf, den der DP-LSAP-Grüne-Regierungsrat auf seiner Sitzung am 30. Dezember guthieß, soll den Personenkreis, der auf Daten in der Polizei-Zentraldatei zugreifen kann, begrenzen, als auch die Zugangs- und Nutzungsrechte sowie die Speicherfristen streng regulieren.

Künftig kann dann nicht mehr jede/r Polizeibeamte auf egal welche Daten zugreifen, sondern nur auf jene Informationen, die er oder sie für die Arbeit und den jeweiligen Einsatz tatsächlich benötigt. Ein Logbuch soll festhalten, wer wann warum welche Daten eingesehen hat. „Die Nutzung der Daten muss nachvoll-

ziehbar sein“, betonte Polizeiminister Henri Kox. Bei einer Anfrage würden bestimmte persönliche Daten, die nicht zum Fall gehören, blockiert, respektive geschwärzt.

Eine fünfjährige Übergangszeit für die Zentraldatenbank (für andere Daten bis 2023, respektive 2026) soll der Polizei Zeit geben, die Auflagen technologisch umzusetzen. Die entsprechende EU-Direktive hatte als Stichtatum Mai 2018 vorgesehen, dieselbe Frist, die für Privatfirmen für die Umsetzung der EU-Datenschutzgrundverordnung galt. Ausgerechnet Luxemburg, unter dessen EU-Präsidentschaft die Datenschutzregeln ausgearbeitet wurden, entpuppte sich als schlechter Schüler. Nicht alles kann die

Polizei selbst machen; externe IT-Sicherheitsexpert/innen helfen, die komplizierte Architektur mit mehr als 60 Datenbanken aufzubauen und abzusichern. „Die hochsensiblen Bereiche machen wir selbst“, so Polizei-Generaldirektor Philippe Schrantz.

Dann soll automatisiert werden, was bisher manuell eingetragen wird: Werden Polizei-Ermittlungen unter Leitung der Staatsanwaltschaft wegen fehlender Beweise eingestellt oder ein/e Tatverdächtige/r freigesprochen, soll dies nicht nur in der Justizdatenbank Jucha vermerkt, sondern zudem automatisch mit der Polizei-Zentraldatenbank abgeglichen werden. Die Schnittstelle sei für die Zusammenarbeit wesentlich, so Justizministerin Sam Tanson.

Dafür wird zwischen einem aktiven (derzeit rund 200 000 Akten) und einem passiven Teil unterschieden: Berichte, Protokolle, Zeugenaussagen, die die Kriminalpolizei bei ihren Ermittlungen erstellt und erhebt, landen zunächst im aktiven Teil der Zentraldatenbank. Teilt die Staatsanwaltschaft der Polizei später jedoch mit, dass die betreffenden Informationen in der Juchadatei der Justiz archiviert werden, werden sie in der Polizei-Zentraldatei in den passiven Teil überführt. Polizeiminister Kox nannte dies, „die Daten schlummern“. Das gilt beispielsweise bei einem Freispruch, wenn Ermittlungen ohne Ergebnis eingestellt wurden oder wenn ein verurteilter Straftäter seine Strafe abgesessen hat. Der Zugriff auf schlummernde Daten, also Informationen aus dem passiven Teil, wird dann nur noch mit ausdrücklicher Genehmigung der Staatsanwaltschaft oder auf Veranlassung eines Untersuchungsrichters erlaubt sein. Die Löschfrist für die passiven Daten bei strafrechtlichen Ermittlungen beträgt 30 Jahre, für die anderen Einträge zehn Jahre. Einfache Vergehen werden nach fünf Jahren gelöscht, Daten zu Minderjährigen mit deren Volljährigkeit. Gebührenpflichtige Verwarnungen (etwa im Bereich der Verkehrsdelikte) werden nicht in der Zentraldatei abgespeichert.

Das war in der Vergangenheit anders. Bei der Vorstellung der neuen Regeln fiel vor allem auf, was trotz Datenschutzgesetz von 2018 bei den Polizei-Datensammlungen alles juristisch auf wackeligen Füßen stand: Zentrale rechtsstaatliche Prinzipien, wie die Verhältnismäßigkeit oder die Zweckgebundenheit, wurden verletzt. Und obschon es nun so aussieht, dass künftig mehr Datenschutz entlang der Grundsätze der Datensparsamkeit, Zweckmäßigkeit und Verhältnismäßigkeit bei Polizei und Justiz einkehren wird, bleiben offene Fragen: So konnten weder Polizeiminister Kox noch Polizei-Generaldirektor Philippe Schrantz zufriedenstellend erklären, wie viele Beamte künftig Zugriff auf die Zentraldatei haben,

Auf Bewährung: Die Datenschutzaffäre hat der Polizei einen Vertrauensverlust in der Öffentlichkeit beschert

wer unzulässige Zugriffe durch Polizeibeamte auf sensible Daten kontrolliert und wie interne Verstöße gegen Datenschutzauflagen geahndet werden. Die Datenschutzkommission CNPD hatte die Polizei wiederholt gerügt, dass zu oft und ohne Grund in die zentrale Datenbank geschaut wurde.

Zwar sind nun Strafen für unberechtigte Zugriffe vorgesehen: Wer sich unerlaubt Zugang zu polizeilichen Daten verschafft oder diese einsieht, muss mit einer Geldstrafe zwischen 1 250 und 25 000 Euro, beziehungsweise einer Gefängnisstrafe zwischen vier Monaten und zwei Jahren rechnen. Die Kontrolle der Datenbanken und der Zugriffsrechte obliegt dem Datenschutzbeauftragten der Polizei. Er soll künftig Verstärkungen erhalten; dann wären zwei Datenschutzler für die Aufsicht von über 60 Datenbanken verant-

wortlich. Die Generalinspektion der Polizei hatte im Gutachten vom Dezember 2019 die dünne Personaldecke beim polizeilichen Datenschutz beanstandet und empfohlen, dort aufzustocken.

Dieselbe Behörde hatte zudem die Qualität verschiedener Datensätze bemängelt. So hätten Beamte in Berichten auch Gerüchte und für den Fall Belangloses festgehalten. Minister Kox zufolge wurde die Berichtsführung inzwischen vereinheitlicht. Neue Standards und strengere Regeln sind aber nicht alles, die Polizei muss sich daran halten: Was Henri Kox und Justizministerin Sam Tanson vielleicht unterschätzen, ist der enorme Vertrauensverlust in der Öffentlichkeit, den die Datenschutzaffäre verursacht hat. Polizei und Justiz haben jahrelang massenhaft sensible Daten gesammelt und genutzt, ohne dafür eine ausreichende Rechtsgrundlage gehabt zu haben – dies obwohl CNPD und die Aufsichtsbehörde der Justiz dies mehrfach beanstandet hatten. Die Mahnungen der Kontrollbehörden wurden von den Verantwortlichen lange ignoriert.

Damit eine Umkehr im Umgang mit sensiblen Daten erfolgt, hatte die Generalinspektion der Polizei (IGP) im Dezember 2019 eine verbesserte Grundausbildung gefordert: Beamte müssten wissen, welche Daten sie einsehen dürfen und welche nicht, dem Datenschutz gebühre eine zentrale Rolle in Aus- und Weiterbildung. Der Datenschutzskandal bei Polizei und Justiz hat nicht nur das Image beschädigt, sondern auch die Ermittlungsarbeit beeinträchtigt: Minister Kox sprach von verunsicherten Beamten/innen, die zuletzt infolge der Datenaffäre weniger auf die Zentraldatei zugegriffen hätten. Polizei-Pressesprecher Fränk Stolz bestätigte diese Beobachtung, konnte aber dafür keine Zahlen vorlegen.

Als sich der Gesetzgeber 2018 im Rahmen der EU-Richtlinie über die Verarbeitung personenbezogener Daten für Behörden, die für

die Verhütung, Ermittlung, Aufdeckung und Verfolgung von Straftaten zuständig sind, endlich eine Rechtsgrundlage gab, fiel diese so wackelig aus, dass von einem wirksamen Datenschutz weiterhin nicht die Rede sein konnte. Dem Parlament, in dessen Reihen zahlreiche Juristen sitzen, fielen die eklatanten Rechtsunsicherheiten zunächst nicht auf. Und als sie schließlich ans Licht kamen, wehrten sich die damaligen Minister für Justiz und Innere Sicherheit, François Bausch und Félix Braz, in einem offenen Brief an die Presse entrüstet gegen angeblich „überflüssige und unhaltbare pauschale Beschuldigungen gegenüber der Polizei und der Justiz“. In Wirklichkeit waren die Datenschutzlücken viel größer, da systemimmanent, als anfänglich berichtet.

Noch im Sommer 2020 während der Parlamentsdebatte um eine neue Polizeiausbildung konnten Beobachter/innen den Eindruck gewinnen, der hohe Stellenwert, dem der Datenschutz laut EU-Recht gebührt, sei noch nicht überall angekommen: Bevor sie ihren Dienst antreten können, müssen Polizeianwärter/innen eine Eignungsprüfung durchlaufen. Dazu wird ihre „Ehrbarkeit“ anhand von persönlichen Daten überprüft. Der diesbezügliche Passus im Gesetz war jedoch alles andere als präzise und transparent formuliert. Die Regierung hatte die Datenschutzkommission gar nicht erst um ihre Einschätzung gefragt. Daraufhin lieferte die CNPD sie in Eigeninitiative nach: Ihr Fazit fiel entsprechend kritisch aus. Im Parlament versprach die Regierungsmehrheit mittels einer Motion, diese wichtige Hausaufgabe nachzuholen und nachzubessern; die CSV war empört und stimmte das Gesetz deshalb nicht mit. Inzwischen hat Justizministerin Sam Tanson einen Gesetzentwurf vorgelegt, der die Kriterien der Ehrbarkeitsprüfung beim Staat ein für allemal regeln soll. Die erneute Nachlässigkeit belegt aber: bis zum *Data Protection by Design*, also von Anfang an durch technologische Voreinstellungen, ist noch ein Weg zu gehen. ●

Bewerberrekord

Ines Kurschat

Die erste Rekrutierungsphase bei der Polizei läuft vielversprechend an

In den Werbefilmen gibt es sie schon: Frauen und Männer arbeiten bei der Polizei Seite an Seite und auf Augenhöhe, in der Spurensicherung, bei der Kripo, bei der Verkehrspolizei, in der Prävention. Im echten Leben besteht noch Nachholbedarf, oder wie es Personaldirektor Francis Lutgen ausdrückte, „Potenzial nach oben“. Rund ein Viertel der 800 Bewerber/innen, die sich auf die Stellenausschreibungen der Polizei in den vergangenen Monaten gemeldet haben und zum Eingangstest, den *Épreuves spéciales* antreten, sind Frauen. Insgesamt sollen rund 600 Beamte im Rahmen der mehrjährigen Personalplanung bis 2023 zusätzlich zu denjenigen, die in Rente gehen, für den Polizeidienst gewonnen werden.

„Ich möchte unbedingt mehr Frauen in der Polizei“, betonte Henri Kox, Minister für die Innere Sicherheit am Montag auf der Pressekonferenz in der Polizeizentrale auf dem Findel. Unter den anwesenden Polizeibeamten auf dem Podium waren mehrere hoch dekorierte Männer, aber keine einzige Frau.

Trotzdem war die Konferenz für Kox ein Erfolg: Die erste Hürde, um die seit Jahren drückende Personalnot bei der Police grand-ducale zu beheben, ist genommen: Rund 800 Kandidat/innen, das sind fast viermal so viel, wie die Regierung in einer ersten Phase Stellen besetzen kann. Damit liegt die Regierung im selbst auferlegten Zeitplan. Entsprechend optimistisch äußerte sich die Polizeiführung, schon bald neue Kräfte in ihre Reihen aufnehmen zu können.

Die Einstellungsoffensive ist Teil der Polizeireform, die noch von Étienne Schneider (LSAP)

auf die Schiene gesetzt wurde: Im Sommer 2019 war sodann die neue Polizeiausbildung mit den Stimmen der Regierungsmehrheit verabschiedet worden und somit der Weg frei, die von drei auf nunmehr zwei Jahre gekürzte Grundausbildung diesen Winter zu beginnen. Gestraffte Inhalte und eine verbesserte Weiterbildung sollen das durch die Anpassung an die Neuordnung im Öffentlichen Dienst verloren gegangene Jahr auffangen und trotzdem eine solide zukunftsfähige Berufsausbildung ermöglichen.

Ob das gelingt, ist trotz der großen Nachfrage nicht sicher: Denn die Anforderungen an den Polizeiberuf sind beständig gewachsen, nach Aussagen von Minister Henri Kox ist das Tätigkeitsfeld heute komplexer, vielfältiger und digitaler als früher. Da ist nicht nur der/die Ordnungshüter/in in Uniform: Gerade in den spezialisierten Bereichen wie der Rechtsmedizin, bei der Datensicherung und -analyse, in den Spezialeinheiten fehlt geschultes Fachpersonal – IT-Spezialisten sind schwer zu finden, da der Staat hier mit – oftmals besser zahlenden – Privatfirmen konkurriert. Dafür bietet der öffentliche Dienst Sicherheit und Beständigkeit.

Allerdings ist noch nicht gesagt, ob die Interessent/innen sich für den Polizeidienst tatsächlich eignen. Auf sie warten psychologische Tests und die obligatorische Sportprüfung. Nachwuchs zu finden und vor allem dauerhaft zu halten, bereitet der Polizei echte Probleme: Die meisten Bewerber haben einen Sekundarschulabschluss, manche sogar die Universität besucht. Trotzdem fallen sie durch.

Viele Anwärter/innen scheitern an den Eignungstests, weil sie nicht die nötige körperliche oder mentale Fitness mitbringen. Eine Entwicklung, die in ganz Europa zu beobachten ist; jedoch gilt der Sporttest hierzulande unter Fachleuten als vergleichsweise einfach.

Andere Bewerber/innen scheitern am Ziviltest oder an den Sprachtests. Bisher mussten sie einen Aufsatz auf Deutsch und Französisch schreiben und werden zudem auf Luxemburgisch befragt. Offenbar hakt es dort: Laut Polizeigewerkschaft SNPGL haben sich Kandidaten beschwert, die Tests für die Laufbahnen B1 und den C2 würden nicht regelkonform ablaufen. Sport- und Psycho-Test sind eliminatorisch; wer sie nicht besteht, muss seine Berufspläne vorerst aufgeben, kann sich aber im nächsten Jahr erneut bewerben. Die Sprachtests sind kein Ausschlussgrund, allerdings bemängelt die SNPGL unklare Bewertungskriterien. Es sei nicht ersichtlich, ab wann ein Sprachtest, der sich am Europäischen Referenzrahmen orientiert, als bestanden gilt.

Die Anforderungen an den Polizeiberuf sind auch wegen der fortschreitenden Digitalisie-

rung, strengen Datenschutzregelungen, variable Dienstzeiten und mehr Nacht- und Wochenenddiensten gestiegen. Eine Antwort auf den Nachwuchsmangel war, die Grundausbildung und die Weiterbildung respektive die Karriereaussichten attraktiver zu gestalten, mehr Aufstiegsmöglichkeiten vorzusehen, so wie das die Polizeigewerkschaften fordern. „Wesentlicher Baustein, damit die neue Polizeiausbildung ihr Ziel erreicht, ist aber die Aus- und Weiterbildung der Ausbilder“, sagte Kox dem *Land* am Mittwoch, am Rande der Pressekonferenz zur Gesetzesreform der Polizeidatenbanken.

Stand und Ansehen der Polizei in der Bevölkerung haben sich in vergangenen Jahren nicht unbedingt verbessert. Bürger/innen wissen besser über ihre Rechte Bescheid; manche werden renitent. Polizeibeamte sind wiederholt Opfer von Attacken geworden; andere tragen durch

ein mitunter rücksichtsloses Auftreten eine Teilschuld am lädierten Image der Ordnungshüter. Aus Deutschland und Frankreich kommen Meldungen über rassistische Übergriffe und rechts-extremistische Zirkel aus und im Polizeikorps. In Luxemburg sorgte vor zwei Jahren eine Polizeikontrolle für Empörung, in deren Verlauf ein Autofahrer von einem Polizisten angeschossen und tödlich verletzt wurde. Die Staatsanwaltschaft ermittelt zudem wegen mutmaßlicher Übergriffe von Ausbildern auf junge Polizisten: Auszubildende sollen zu erniedrigenden, gefährlichen Übungen gezwungen worden sein, so der Vorwurf. Hinzu kommt die Datenschutzaffäre, die ein fragwürdiges Rechts- und Datenschutzverständnis bei Polizei und Justiz offenlegte.

Wichtiger Diskussionspunkt bei den Reformberatungen waren denn auch die Deontologie und Werte, die in der Polizeiausbildung vermit-

telt werden sollen. Die Generalinspektion der Polizei, die Weiterbildungen etwa zu den Menschenrechten veranstaltet, hatte im Rahmen der Datenschutzaffäre diesbezüglich dringend Nachbesserungen empfohlen. So soll das Fortbildungsangebot modernisiert und erweitert werden; auch über digitale Formate, wie Webinare, werde nachgedacht.

„In der deutschen Polizeiausbildung wird der Fokus auf Deeskalationstechniken und Konfliktbewältigung gelegt“, so Henri Kox. Kompetenzen, die der Polizeiminister in der neuen Ausbildung stärker berücksichtigt haben will. Kox verwies auf den Fall eines Polizisten, der bei einem Einsatz von einem Mann angegriffen wurde, dank einer besonnenen Reaktion aber die Situation entschärfen und den Mann ohne Gewalt festnehmen konnte. „Das hätte eskalieren können“, lobte Kox den Einsatz. ●



Der grüne Polizeiminister Henri Kox will mehr Frauen für den Polizeiberuf gewinnen

LEITARTIKEL

Zeichen an der Wand

Ines Kurschat

Einen „Verbrecher“, einen „politischen Pyromanen, der vor Gericht gestellt gehört“, hatte Außenminister Jean Asselborn den abgewählten Noch-Präsidenten der USA genannt nach der Erstürmung des Capitols in Washington D.C. am Mittwoch vor einer Woche durch extremistische Trump-Anhänger – und damit vielen aus der Seele gesprochen. Es ist in der Diplomatie selten, dass öffentlich Tacheles geredet wird. Asselborn ist einer der wenigen, der aus seiner Abneigung gegen Autokraten in Europa so etwas wie ein Markenzeichen gemacht hat. Seine Breitseite gegen Donald Trump, die prompt seinerseits vom US-Amtskollegen Mike Pompeo mit einer Absage des für diese Woche geplanten Besuchs in Luxemburg quittiert wurde, ist glaubwürdig, auch wenn der LSAP-Minister ähnlich deutliche Worte bei Menschenrechtsverletzungen in China oder Russland vermissen lässt.

Asselborn hat die Empörung vieler Demokraten über das ungehinderte Treiben Trumps Ausdruck verliehen. Zu lange schon wurde der offen rassistische, verächtliche Ton des US-Präsidenten, seine dreisten Lügen, seine verbalen Attacken hingenommen, ohne dass ihm wirksame Grenzen gesetzt wurden. Das *Laissez-faire* hat dazu geführt, dass Trumps Anhänger sich bestärkt fühlten und schließlich gar den Sturm aufs Capitol wagten. Es zeigt sich: Ungebändigter Hass, populistische Zuspitzung und politische Hetze führen zu Gewalt.

Donald Trump ist allerdings nicht der erste Präsident, der die US-Gesellschaft in Freund und Feind spaltet. Er ist nur einer, der wie kein anderer seine Macht auf dieser Spaltung aufgebaut hat und sie kalkuliert vorantreibt. Die USA durchziehen tiefe Gräben: politisch-ideologische, aber auch sozio-ökonomische. Dazu trägt das faktische Zweiparteiensystem mit Demokraten auf der einen und Republikanern auf der anderen Seite bei. Die *Grand Old Party* der Republikaner wird mehrheitlich von weißen, männlichen ländlichen Schichten gewählt, die sich als Verlierer der Globalisierung und einer aufstrebenden schwarzen Mittelklasse sehen. Bei der Präsidentschaftswahl konnte Trump nicht nur in abgehängten Regionen punkten, sondern vor allem auch bei den Evangelikalen landen. Bei ihnen hat er mit den Besetzungen der Gerichte durch erzkonservative Richter/innen gepunktet.

Die Demokraten indes werden traditionell eher von der urbanen gut gebildeten, liberalen Mittelklasse gewählt, wenngleich diese Gruppe keinesfalls homogen ist. Der Vorwahlkampf, mit einem *Showdown* zwischen dem linken Bernie Sanders und dem gemäßigten Joe Biden, den Letzterer für sich entschied, hat gezeigt, dass sich die demokratische Wählerschaft gewandelt hat und sich vor allem junge Menschen, Afro-Amerikaner/innen und Klimaschützer/innen von der Partei nicht vertreten fühlen, sondern einen Gegenentwurf zur neoliberalen Ausrichtung wollen.

Dahinter stehen reale sozio-ökonomische Ungleichheiten, die von den Politiker/innen in Washington kaum angegangen wurden: Nie war die Schere zwischen Reich und Arm so groß, die Corona-Pandemie hat die Misere in der Gesundheitsversorgung schonungslos offengelegt, das Wahlsystem benachteiligt Schwarze und Arme. Der *American Dream* ist für immer mehr US-Bürger/innen in unerreichbare Weiten gerückt.

Die Polarisierung und die Lagermentalität, die in der Attacke auf das Capitol ihren (vorläufigen) Höhepunkt fanden, sind aber nicht zu verstehen, ohne die Rolle der Medien zu hinterfragen. Immer mehr US-Amerikaner/innen wenden sich ab von herkömmlichen Medien, schauen nur solche TV-Sender oder lesen Zeitungen, die ihre vorgefassten Meinungen und Sichtweisen bestätigen. Diese Filterblasen finden ihre Entsprechung in den sozialen Netzwerken: Wer von *Facebook* oder *Twitter* aufgrund gewaltverherrlichender Inhalte gesperrt wurde oder wem *Fox News* und *CNN* nicht extrem genug sind, weicht auf *Parler* oder *Breitbart* aus.

Wer genau hinschaut, wird zugeben müssen, dass Europa überhaupt keinen Grund hat zur Überheblichkeit: Auch hier nehmen soziale Ungleichheiten und Polarisierungen zu, fühlen sich immer mehr Menschen von den etablierten Parteien nicht vertreten, wenden sich ab von Qualitätsmedien, um in selbstgewählten Echokammern ihr Freund- und Feinddenken zu pflegen. Das ist das Öl im Getriebe populistischer Machtbestrebungen. Bis eine/r ein Streichholz wirft.

SOZIALES

Export-Bedenken

Kindergeld soll es künftig nur geben, wenn ein Elternteil in die Luxemburger Sozialversicherung einzahlt. Damit will DP-Familienministerin Corinne Cahen auf ein Urteil des EU-Gerichtshofs reagieren. Ihm zufolge werden Kinder, die im Haushalt von Grenzpendler/innen leben, aber nicht deren leibliche Kinder sind, diskriminiert, weil sie kein Luxemburger Kindergeld erhalten. Cahen hielt am Mittwoch im *Radio 100,7* dagegen, dass andernfalls auch „Enkel, Nichten, Neffen und Nachbarkinder“ anspruchsberechtigt würden, Luxemburg dies aber nicht kontrollieren könnte. Die Mitgliedschaft in der Sécu anstelle des Haushalts zum Kriterium zu machen, soll dem Urteil genügen, gleichzeitig den „Kindergeld-Export“ begrenzen, schafft aber Diskriminierungen auch im Inland: gegenüber Kindern von EU-Beamten/innen und von Student/innen etwa. Cahen glaubt, dass sich das mit Ausnahmeregeln vermeiden ließe. Nächste Woche will sie ihre Vorstellungen ein erstes Mal mit dem parlamentarischen Familienausschuss besprechen (Foto: Archiv Martin Linster). pf

PERSONALIEN

J. Randolph Evans,

US-Botschafter, hält Luxemburg für einen „treasure, hidden away but with a light that shines for all to see“. Donald Trumps Gesandter, der nächste Woche in die USA zurückkehrt, wenn dort der Präsident wechselt, würdigte in seinem Abschiedsvideo die Weltraum-Beziehungen zwischen beiden Ländern und den hierzulande herrschenden Wirtschafts-Opportunismus: „We just kept getting things done!“ Damit behält der Republikaner aus Georgia seine Botschafter-Zeit in Luxemburg vielleicht in angenehmerer Erinnerung als Ann Wagner, die bis 2009 Gesandte George W. Bushs war und später erzählte: „I left after four years of living in and around socialism.“ pf

Jean Asselborn,



Außenminister (LSAP), bekräftigte auch nachdem US-Amtskollege Mike Pompeo deshalb einen Luxemburg-Abstecher auf einer Reise nach Brüssel abgesagt haben soll, dass US-Präsident Trump ein „Verbrecher“ und „politischer Brandstifter“ sei, der wegen der Aufstachelung seiner Anhänger zum Eindringen ins Washingtoner Capitol vergangene Woche „vor Gericht“ gehöre. Am Ende sagte Pompeo, der noch Tage nach Trumps Wahlniederlage „a smooth transition to a second Trump administration“ vorhersagte, auch seinen Brüssel-Besuch ab (Foto: sb). pf

Blog



Luc Laboulle,

Journalist, gehört seit dem heutigen Freitag der *Land*-Redaktion an. Der 45-Jährige, der Ethnologie, Soziologie und Pädagogik studiert hat, war zuletzt Lokalchef und dann Politikredakteur des *Tageblatt*. Im *Land* wird er sich vor allem mit Politikthemen befassen. Luc Laboulle übernimmt den in Oktober vakant gewordenen Posten von Pol Schock, der sich beruflich neu orientiert und eine Lehrtätigkeit im Sekundarschulbereich angetreten hat. pf

PANDEMIE

Impfen in Phasen

Wie es weitergehen soll mit den Corona-Impfungen, erläuterte LSAP-Gesundheitsministerin Paulette Lenert vergangenen Freitag in einer von der ADR beantragten Aktuellen Stunde im Parlament. Die zurzeit laufenden Impfungen des Personals von Kliniken und Altersheimen sowie Bewohner/innen von diesen ist „Phase 1“ eines fünfstufigen Programms, soll bis März dauern und 38 000 Personen umfassen. Die zweite Phase soll sich zunächst an über 75-Jährige (rund 41 000) und dann über 65-Jährige (49 500 Personen) richten. In Phase 3 sollen „Vulnerable“, wie der Conseil supérieur pour maladies infectieuses sie definiert hat (*d'Land*, 11.01.2021), die Injektion erhalten, sowie anschließend 50- bis 65-Jährige und später in besonders „exponierten“ oder „essenziellen“ Tätigkeiten Stehende. In Phase 4 würden Vulnerable unter 50 geimpft, außerdem in Prekarität Lebende, und in Phase 5



der Rest der Bevölkerung. Diese Woche erhielt Luxemburg als erster EU-Staat eine Lieferung des mRNA-Impfstoffs von Moderna. Er verlangt eine weniger starke Kühlung als der Impfstoff von Biontech/Pfizer (Foto: sb). Ebenfalls diese Woche beantragte der schwedisch-britische Hersteller Astra-Zeneca die EU-Zulassung für sein Vakzin. pf

Stand der Dinge

Wenn die im Abwasser gefundenen Reste an Coronavirus-RNA ein Indikator für die Infektionsentwicklung in den nächsten Wochen sind, gibt der jüngste Bericht der Wasserforscher vom Luxembourg Institute of Science and Technology für die zweite Januarwoche noch keine Entwarnung: Der Stand sei „gleichbleibend hoch“. Außerdem gebe es lokale Zuwächse der Viruspräsenz an den Kläranlagen von Hesperingen, Schifflingen und Petingen, die aber zu neu seien, um daraus Schlüsse zu ziehen. Die Infektionslage war Anfang der Woche noch ruhig, die am Mittwoch veröffentlichten Zahlen vom Dienstag zeigten einen Sieben-Tage-Schnitt der Neuinfektionen von 134. Der Anteil der positiv Getesteten lag bei 1,95 Prozent, allerdings inklusive *Large-scale testing*, welches mehrheitlich negativ ausfällt. Auf Intensivstationen lagen am Dienstag 21 Patienten, Mitte Dezember waren es bis zu 50. pf

WOHNUNG S B A U

Irgendwie knapp

Weil laut Stateg in den nächsten Jahren jeweils 7 500 Wohnungen neu gebaut werden müssten, um die Nachfrage zu decken, es tatsächlich aber nur 3 000 sind, haben die LSAP-Abgeordneten Mars Di Bartolomeo und Yves Cruchten beim Wohnungsbau-, beim Wirtschafts- und beim Mittelstandsminister gleichzeitig nachgefragt: Sind die Baufirmen imstande, ihre Produktion zu erhöhen? Wie ist der Anteil

ausländischer Firmen am Wohnungsbau? Stehen genug Arbeitskräfte bereit? Und schließlich: Was unternimmt die Regierung, um für mehr Arbeitskräfte zu sorgen? Die drei Minister äußerten sich nur zu letzterer Frage, schrieben sonst lediglich, die Regierung sei „conscient du fait que le secteur de la construction fait face à une pénurie de main d'œuvre qualifié“. So dass die 7 500 Wohnungen vielleicht nicht ganz realisierbar sind. pf

BILDUNG

Welcher Grad?

Nachdem vergangene Woche das erste der von Premier Xavier Bettel in seinem *RTL*-Silvesterinterview angekündigte Gespräch mehrerer Minister/innen mit dem Krankenpfleger/innenverband Anil über eine Aufwertung des Berufs stattfand, beschwerte die Anil sich diese Woche, dass laut einer regierungsoffiziellen Mitteilung neben einer Ausbildung, die zum Bachelor führt, auch die zum BTS beibehalten werden soll. Vermutlich aber hat das damit zu tun, dass die Aufwertung nicht nur die Allgemein-Krankenpfleger/innen betreffen kann, die die Anil vertritt, sondern sämtliche Gesundheitsberufe einschließen muss. Das war auch am Gesundheitstisch abgemacht worden (*d'Land*, 11.01.2021). Und mit einem Schlag nur noch Bachelors auszubilden, ist nicht möglich. Die Reformüberlegungen aber nehmen offenbar Fahrt auf: Diesen Dienstag traf sich dazu ein interministerieller Ausschuss erneut. pf

GESELLSCHAFT

Glücksforschung

Mit Universitäten in Neuseeland und Südafrika arbeitet der Stateg an einem Projekt zur Erforschung des Wohlbefindens. Dazu

werden die Inhalte von Tweets analysiert. Einer diese Woche vom Stateg herausgegebenen Schrift zufolge habe sich gezeigt, dass in Luxemburg das zwischen Juni und Juli aus den Tweets errechnete „Brutto-Nationalglück“ zunahm, was vielleicht an der Lockerung der Corona-Restriktionen gelegen habe. Dagegen habe es bis Ende Oktober stark abgenommen. Der Stateg-Schrift ist ebenfalls zu entnehmen, dass die Tweet-Analyse per Spracherkennung sich mit der Auswertung von Positionsdaten kombinieren lasse, und dies die Einhaltung von Restriktionsmaßnahmen zu kontrollieren erlaube. Was unschwer an elektronische Überwachung denken lässt. pf

Luxemburgisch in der Krippe

Lediglich zwei von 125 Beschwerden, denen die Regionalagenten in Kindertagesstätten 2020 nachgegangen waren, hatten „unter anderem auch die Mehrsprachigkeit“ als Anlass. So die Antwort von Erziehungsminister Claude Meisch (DP) an den ADR-Abgeordneten Fred Keup. Der hatte in seiner parlamentarischen Anfrage behauptet, er sei „von vielen Leuten angesprochen worden, weil in der Betreuungseinrichtung ihres Kindes „kein oder quasi kein Luxemburgisch“ gesprochen würde. Um staatliche Zuschüsse in Form von Dienstleistungschecks zu erhalten, müssen Kindertagesstättenbetreiber ein pädagogisches Rahmenprogramm sowie verschiedene Vorgaben erfüllen. Dazu zählen mindestens 40 Stunden die Woche auf Luxemburgisch sowie mindestens ein Angestellter mit einem Luxemburgisch-Niveau C1 laut Europäischem Sprachen-Referenzrahmen. Allerdings sei mit Sprachförderung kein „formales Lernen einer Sprache“ gemeint, so Meisch, sondern eine „spielerische und individuell angepasste Initiation“. ik

„Den Taux ass erofgaang!“

Peter Feist

Wieder mal konnten Regierung und Mehrheit nicht verhindern, dass die CSV den Anschein wecken konnte, nur sie habe einen Covid-Plan

Bevor Claude Wiseler zu sprechen beginnt, zieht er die beiden langstieligen Mikrofone am Rednerpult zurecht. Das tun auch andere bei Kammer-sitzungen im Cercle municipal der Hauptstadt, bei Wiseler aber wirkt es wie Teil einer Choreografie. Er scheint damit auch seine Gedanken zu sammeln, ehe er den Blick langsam über die Runde der auf Abstand sitzenden Abgeordneten schweifen lässt. So viel Zeit kann er sich nehmen, denn keine Fraktion darf so lange reden wie die der CSV, weil sie die meisten Kammersitze hat. Und wieder einmal geht es um Corona, das Thema, bei dem der im Wahlkampf 2018 glücklose Spitzenkandidat jene Rolle spielen kann, die damals nicht verfiel: die des Überbringers der Botschaft *Mir hunn e Plang fir Lëtzebuerg*.

Seit vergangenem Sommer versucht die CSV zu zeigen, dass die Gegenseite keinen zur Seuche hat. Während Fraktionspräsidentin Martine Hansen knackige Radio- und TV-Interviews gibt, hält Studienrat Wiseler gut informierte Reden im Parlament und hat sich über die Monate rhetorisch geschärft. Also schöpft er am Freitag, dem 8. Januar, erneut die Redezeit seiner Fraktion voll aus. Erklärt, die CSV kenne den „richtigen Weg“, während die Regierung den Rat ihrer Experten ignoriere, die geschrieben hatten, nach den am 24. Dezember beschlossenen verschärften Einschränkungen brauche man 40 Tage Abstand, um einschätzen zu können, was das gebracht habe.

„Der Conseil supérieur pour maladies infectieuses sagt, wir sollten die Maßnahmen noch mindestens zwei Wochen beibehalten“, zitiert Wiseler ein weiteres Expertengremium. Und sagt, „wir verstehen die Regierung nicht“, weil sie „heute die Maßnahmen nach nur zehn Tagen ersatzlos abschafft“. Vermutlich kann er davon ausgehen, dass rund die Hälfte der Bevölkerung sie ebenfalls nicht versteht: Bei der letzten Politmonitor-Umfrage hielten 46 Prozent die damals geltenden Maßnahmen für „genau richtig“, 41 Prozent für „nicht streng genug“, neun Prozent für „zu streng“, vier Prozent antworteten nicht.

Abgesehen von jedem dramaturgischen Kalkül trifft die CSV einen wunden Punkt im Seuchen-Management der Regierung. Die kann einerseits nicht wissen, wie es weitergeht – ob die während zehn Tagen verschärften Maßnahmen tatsächlich mehrheitlich befolgt wurden, ob nicht vielleicht viele Leute verreiselt waren und sich dabei ansteckten. Die Folgen werden sich erst allmählich zeigen. Ehe Sars-CoV-2 zu Covid-19 führt, können bis zu 14 Tage Inkubationszeit vergehen.

Andererseits vertritt die Regierung ihre Corona-Politik gegenüber der Öffentlichkeit noch nicht grundsätzlich anders als im Notstand zwischen März und Juni. Wobei natürlich immer noch eine sanitäre Krise herrscht, im Ausland auch. LSAP-Fraktionspräsident Georges Engel rechnet vor, Luxemburg liege „mit dem Strengegrad der Einschränkungen über Frankreich und Belgien und knapp unter Deutschland“. So sei es in Frankreich erlaubt, privat sechs Gäste zu empfangen, in Luxemburg weiterhin nur zwei. In Deutschland nur einen Gast, doch über die Weihnachtsfeiertage bis zu fünf. „Was Claude Wiseler eine Riesenlockerung nennt, ist eine Lockerung extrem strenger Maßnahmen!“, ruft Engel in den Saal.

Vergleiche mit den viel größeren Nachbarländern sind schwierig, weil dort die Situation von Region zu Region sehr unterschiedlich sein kann, aber das Beharren von Regierung und Mehrheit auf einem „eigenen Weg“ ist gegenüber den Nachbarn durchaus delikat (siehe S. 7). Daheim wird diese Politik nach wie vor nicht anders vortragen als mit der unterschwelligen Bitte „Vertraut uns!“. Fragen nach weiteren Erklärungen pflegt die Gesundheitsministerin mit dem Verweis auf die Komplexität der Lage zu begegnen, die man selbstverständlich im Auge habe und mit mehreren „Parametern“ erfasse. Doch wie diese zusammenspielen, hat Paulette Lenert noch nie gesagt, und zu welchen Politiken das führen soll, muss die Regierung immer wieder neu festlegen.

Anderer Länder gehen nicht ganz so vor. In Neuseeland gilt seit dem Frühjahr ein Fünf-Stufen-Plan, der öffentlich ist und zu nachvollziehbaren Politiken führt. Österreich hat sich eine „Ampel“ gegeben, Irland einen Stufenplan. Was keine rein technokratische Instrumente sind, weil Spielraum für politische Entscheidungen bleibt,



Paulette Lenert und Xavier Bettel mit François Bausch

Die CSV trifft einen wunden Punkt: Die Regierung vertritt ihre Corona-Politik noch nicht grundsätzlich anders als im Notstand

die aber werden verständlicher in einem strategischen Rahmen, der publik ist. In Luxemburg dagegen nährt das Fahren auf Sicht jene Gerüchte, die behaupten, der Regierungsrat ähnele in Sachen Covid einem Basar, wo darum gefeilscht werde, welchem Bereich was auferlegt bleibt.

Seit Mitte Dezember zeigen sich aber feine Unterschiede in den Politikansätzen innerhalb der Koalition. In der Kammer Sitzung am 8. Januar wiederholt Grünen-Fraktionschefin Josée Lorsché, dass ihre Fraktion eine Langzeitstrategie wolle. Das hatte sie schon am 15. Dezember erklärt, als die Regierung in einem durch die Kammer einstimmig angenommenen Entschließungsantrag aufgefordert wurde, eine solche Strategie auszuarbeiten. Am 8. Januar meint Lorsché, in der Pandemie bestehe die Gefahr darin, „aus Bürgern perfekte Pandemiebürger zu machen“, die sich „unter dem Deckmantel einer Nullrisiko-Politik ihre Freiheiten dauerhaft beschneiden lassen“.

Das ist eine interessante Nuance gegenüber dem Vortrag, den DP-Fraktionschef Gilles Baum hält: Auch er spricht von „Freiheiten“, meint aber unter anderem die Freiheit, vom *Black Friday* profitiert zu haben, auf den hin die Infektionen nicht zugenommen hätten. Lorsché dagegen lässt sich auch so verstehen, dass den Bürger/innen die Corona-Politik besser verständlich gemacht werden müsste, statt alle paar Wochen ein neues Gesetz in Kraft zu setzen, von dem allein die Regierung genau weiß, wie es zustandekam.

Entsprechend bewegt wird die Sitzung, als die Regierung sich daran macht, die jüngsten Änderungen zu begründen. Da sie von den Epidemiologie-Empfehlungen ihrer Experten abweicht, geht sie eine Wette auf die nahe Zukunft ein, in der es hoffentlich zu keinem erneuten Aufflammen kommt. Premier Xavier Bettel erklärt, „den Taux de positivité ass stark erofgaang!“, und macht nach jedem Wort eine Kunstpause, damit der Satz besser ankommt. Allerdings ist mit dem „Taux“ der Anteil der Covid-positiv Getesteten gemeint, und der wurde über die Feiertage dadurch beeinflusst, dass weniger getestet wurde. Das EU-Seuchenschutzzentrum ECDC rät, der „Taux“ jener Personen, denen ein Test wegen Covid-Symptomen ärztlich verschrieben wurde, müsse unter drei Prozent liegen, da sonst „almost surely no succesful containment“ der Seuche

möglich sei. Dieser Anteil liegt in Luxemburg in der Woche der Kammer Sitzung bei im Schnitt 5,6 Prozent, ähnlich wie in der Woche zuvor.

Zu begründen, weshalb die Regierung dem Expertenrat nicht folgt, fällt vor allem der Gesundheitsministerin zu. Politisch ist das anspruchsvoll: Paulette Lenert könnte sich als für die öffentliche Gesundheit Verantwortliche profilieren, indem sie zu verstehen gäbe, die epidemiologischen Expertisen sehr ernst zu nehmen, aber im Kabinett Beschlüssen zugestimmt zu haben, die nicht nur die Epidemiologie in Betracht zogen. Doch das tut sie nicht. Im Politikzirkus noch ungeübt und vielleicht auch einfach müde nach fast einem Jahr Corona, beschwert sie sich über die „ungefilterte Kritik“ aus der Opposition, womit sie vor allem die CSV meint, und argumentiert rein defensiv: „Fakt ist, dass wir von 700 täglichen Neuinfektionen runter sind auf 148 im Schnitt. Das ist ein klarer Erfolg, da wollten wir hin.“ Allerdings hatte Luxemburg mit 700 die Weltspitze mitbestimmt.

Dass ihre eigenen Experten es der Gesundheitsministerin schriftlich gegeben haben, nur unter 150 Neuinfektionen pro Tag funktioniere das *Contact Tracing*, bietet besondere Angriffsfläche: Welche Limits die Regierung für die Zukunft anstrebe, will CSV-Fraktionschefin Martine Hansen wissen, „da der Premier erklärt hat, dass die Entscheidungen nicht nach Laune gefallen sind“. Das scheint Paulette Lenert persönlich zu nehmen. „Ja, diese Frage hatten wir heute morgen im Gesundheitsausschuss mal nicht, da wurde mehr über die Jagd diskutiert“, gibt sie spitz zurück. Verheddert sich dann aber in technokratischen Erläuterungen, die schwer verständlich sind, denen sich aber entnehmen lässt, dass das wichtigste Instrument zur Seuchenkontrolle tatsächlich erst ab einem längeren Schnitt von unter 150 Infektionen „anfängt, gut effizient zu sein“.

Den zur Abstimmung stehenden Gesetzesänderungen, weil Bevölkerung und Wirtschaft „ein wenig Luft“ benötigten, kann das nicht den Anschein nehmen, gewagt zu sein. Im politischen Spiel mit der CSV, die einen Plan zu haben vorgibt, ist das zu wenig. Neben dem Fehlen einer Strategie, über die nach außen hin Klarheit herrschen würde, rächt sich, dass die Gesundheitsministerin seit Pandemiebeginn nicht nur Politik erklärt, sondern auch die Epidemielage interpretiert, statt Letzteres auch gegenüber der Öffentlichkeit dem Gesundheitsamtschef übertragen zu haben. Am Ende der Sitzung, als die CSV-Fraktionschefin der Ministerin vorhält, „letztes Mal haben Sie gesagt, mit unter 200 Fällen hätten wir unser Ziel erreicht. Ist das das Ziel? Oder 150?“, springt der Premier auf: „Ich hoffe, dass wir auf Null kommen, aber das schaffen wir nur, wenn wir zusammen in die gleiche Richtung gehen!“

Doch wer alle paar Wochen ein neues Gesetz erlässt, muss sich in immer neue Debatten begeben. Debatten, auf welche die CSV nur wartet. Auf der Oppositionsbank zu sitzen und nichts zu entscheiden zu haben, hat nicht nur Nachteile. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Nur tiefes Misstrauen

Am 19. Dezember zogen zwei Dutzend Unbekannte in Tyvek-Anzügen, Crocs und Komödiantenmasken durch die Hauptstadt. Sie hatten Zettel angeheftet, auf denen sie in Orwells Newspeak die Regierungsmaßnahmen gegen die Verbreitung der Covid-Seuche ironisierten: „Masken ab Gebuert“, „État de crise bei all Grippewell“, „Kee Sex, kee Kussen och am Mariage bis zur Impfung“, „Akafen just nach online“, „Vertraut der Politik, si wëllen dat Beschrt fir lech.“

Der Auftritt sah aus wie Straßentheater von Richtung 22. Bis der ehemalige RTL-Sprecher Bas Schagen ein Interview mit einem anonymen Teilnehmer auf *Youtube* verbreitete. Der Vermummte verlangte „Transparenz“ von der Regierung, „Ech als Bierger“ und „mat menge Suen“, beschwerte er sich über die „Proportionalitéit“ der Covid-Toten im Vergleich zur Gesamtbevölkerung: „Fir 0,005 Prozent investéiere mer 1,5 Milliarden!“ Er wurde nicht gefragt, wieviel seiner Meinung nach ein Toter kosten soll.

Vergangen Samstag versammelten sich über hundert Leute auf dem Wilhelmsplatz. Sie trugen weder Komödiantenmasken noch Mundschutz. Ein Mann mit Lederjacke und Sonnenbrille hatte stolz ein Schild um den Hals hängen: „Ech si Lëtzebuurger a wéi de roude Léiw sin ech kee Schoff!! No mask, no test, no vaccine, no 5G, no new world order.“ Eine Frau mit zwei Kleinkindern forderte: „Do not mask your smile!“ Soziale Forderungen, etwa eines um seine Existenz bangenden Gastwirts, waren wenig zu hören.

Nur tiefes Misstrauen hatte griesgrämige Männer und besorgte Frauen vereint, wenige Jugendliche, wenige Alte. Manche gaben sich wütend, andere zeigten die Selbstzufriedenheit von Bescheidwissern. Sie hatten vielleicht ganze Nächte am Computer damit verbracht, bei Querdenken und QAnon das weltumspannende Komplott von Regierung, Pharmaindustrie, Handybetreibern, Bill Gates und vielleicht auch von Juden und Rosenkreuzern zu durchschauen. „Le savoir est une arme. L'ignorance nous désarme“, hieß es auf dem plastikverschweißten Blatt einer kleinen, lächelnden Frau. Einer hielt eine Tafel hoch: „No more lies!“

Die meisten lehnten die Maskenpflicht und die Ausgangssperre ab. Andere waren Impfgegner. Der ADR-

Abgeordnete Fernand Kartheiser hatte das am 23. November bei RTL zusammengefasst: Mit Ausgangssperre, Gaststättenschließungen, Maskenpflicht und dem Verbot von Familienfesten sei „de Stat zevill intrusiv“. Die ganze Covid-Politik sei „en ze wäiten Agrëff an d'Privatsphère“. Die ADR wolle auch „déli ganz Testen hannerfroen“.

„Ech si Lëtzebuurger a wéi de roude Léiw sin ech kee Schoff!! No mask, no test, no vaccine, no 5G, no new world order“

Ein verbissener *Sandwich man* am „oppene Mikro“ trug „mRNA Covid-19 Impfung = Genmanipulation“ auf dem Rücken. Auf der Brust verkündete er seinen Traum von der großen Abrechnung: „Dee Moment, wou d'Police op der Séit vum Vollek steet, können d'Politiker hier Muecht net méi méssbrauchen.“

Libertäre Staatsfeindlichkeit, die den Kampf ums Überleben zum Kampf um die individuelle Freiheit macht, vermischte sich mit ökologischen Weltuntergangs-ängsten: „L'éveil des consciences n'est pas une option, elle est une nécessité indispensable pour sauver la planète et l'humanité“, stand auf einer Tafel. Wer sich im Leben zu kurz gekommen glaubte, durfte sich als Opfer einer gigantischen Verschwörung endlich ernst genommen fühlen. Die Unbeweisbarkeit dieser Komplotte beweist ihre Perfektion.

Premier Bettel und Gesundheitsministerin Lenert entscheiden über die Öffnungszeiten und Ausgangssperren zwischen verkaufsoffenem Sonntag, Black Friday, Winterschlussverkauf und Autosalon. Aber sie lassen sich nicht in die Karten schauen. Sie versichern, alle öffentlichen und privaten Interessen gewissenhaft abzuwägen. Welches Gewicht sie den unterschiedlichen Interessen der Kranken, Restaurants, Großeltern, Ärztelobbys, Schulkinder und Kaufhäuser beimessen, bleibt ihr Geheimnis. So schüren sie die Komplottfantasien der Paranoiker, Kaffeesatzleser und Sternengucker auf dem Wilhelmsplatz. ● Romain Hilgert



Am Covid-Konsultationszentrum auf dem Kirchberg

La gronde des casseroles

France Clarinval

Les restaurants et les bars souffrent et veulent se faire entendre, mais les dissonances brouillent les initiatives

À poil « Je suis restaurateur et je suis à poil », voilà le message que Cyrille Schneider a écrit sur une ardoise qu'il tient devant lui alors qu'il pose, en effet, en tenue d'Adam. D'autres ont suivi le patron du Beaulieu, brasserie populaire de Bonnevoie, et de l'Adresse, petit resto très parisien au centre-ville de la capitale, pour alerter sur les difficultés financières rencontrées par le secteur de l'horeca, contraint de fermer ses portes depuis

plusieurs semaines. Des restaurateurs, des chefs de cuisine, des barmen (« je suis barman et je suis à l'eau », brandit Filoo About au Nasty Bar de Dudelange), des hôteliers, et même des fournisseurs (de viandes, de boissons, de produits d'hygiène) posent dans le plus simple appareil (sans rien dévoiler cependant pour que les photos puissent être publiées sur les réseaux sociaux). « L'idée est de marquer les esprits avec un messagev-

fort. Je veux que les gens ouvrent les yeux sur toutes nos professions », explique le restaurateur.

Pour attirer l'attention sur des entreprises et des professions mises à mal par les fermetures, les réseaux sociaux sont le passage obligé, la caisse de résonance : « Nous avons le sentiment que l'horeca n'est pas entendue alors qu'elle est à genoux et que des décisions injustes continuent d'être prises aux dépens des propriétaires de ces entreprises locales », martèle Andrew Martin, DJ et responsable marketing qui a lancé le groupe Facebook #LightsonLuxembourg. Il y invite les exploitants de bars, de cafés, de restaurants, de clubs et de boîtes de nuit à allumer leurs lumières pour se faire voir, protester et « pour sensibiliser le public à la situation désespérée dans laquelle nous nous trouvons ». Plus de 2 000 personnes ont rejoint le groupe et les photos de façades éclairées affluent de tout le grand-duché. « Les fermetures commencent à avoir des conséquences sur la santé mentale des entrepreneurs et des clients qui vivent seuls et qui dépendent de l'interaction sociale des bars et des restaurants », a déclaré Martin auprès de *Delano*.

« Je vais leur apprendre à faire des sauces à tous ces c*** qui gueulent sans savoir »

François Koepp, Horesca

De son côté, Étienne-Jean Labarrère-Claverie, à la tête du restaurant L'Opéra au Rollingergrund a créé le groupe « Laissez-nous travailler », toujours sur Facebook. Dans un premier temps, il appelait ses confrères à manifester le 16 janvier, « pour exposer au gouvernement la situation précaire de l'horeca et trouver des solutions ensemble ». Mais devant « les risques de débordements, avec peut-être 2 000 personnes à gérer, les messages contradictoires de certains avec lesquels on ne veut pas être associés (*qui manifestent contre le port du masque ou contre les vaccins, ndlr*), la disparité des revendications... », il a préféré retirer sa demande de manifestation... aussitôt reprise par d'autres pour la semaine suivante. Sur tous ces groupes sur Facebook, les commentaires fusent dans tous les sens avec une bonne dose de colère, de désarroi, d'incompréhension, mais aussi d'informations plus ou moins farfelues sur les mécanismes d'aide, sur ce qui se passe à l'étranger. Le sentiment d'abandon est le plus palpable : « on en a assez d'être le seul secteur sacrifié pour le bien de tous », écrit par exemple un barman. Il faut dire que l'annonce de la réouverture des commerces, salles de sport, lieux de culture (mais pas des bars et restaurants) a mis de l'huile sur le feu pour de nombreuses personnes qui se sentent au bord du gouffre et crient à l'injustice.

Tourner dans les casseroles La multiplication des initiatives et groupes sur les réseaux sociaux est le symptôme d'un malaise profond dans le secteur. Un malaise lié aux angoisses actuelles de ne pas savoir de quoi les lendemains seront faits, de ne pas voir les aides promises arriver et de ne pas savoir quand les restaurants pourront rouvrir. Les témoignages que nous avons récoltés sont sans appel : « Si je ne reçois pas le remboursement du chômage partiel de décembre, je ne pourrai tout simplement pas payer les salaires de janvier », « je n'ai payé que la moitié de mon loyer de janvier, j'attends les aides pour pouvoir payer le reste », « on a déjà puisé dans les réserves et les fonds propres au premier confinement, on est à sec », « je n'ai même pas de quoi payer la fiduciaire pour remplir les demandes d'aide »...

Le malaise est aussi celui de petits patrons du secteur qui ont l'impression de ne pas être représentés par leur fédération professionnelle, l'Horesca. « Vous exigez une prolongation des aides, mais entendez-vous les membres de notre secteur qui justement à l'heure actuelle ont dû mal à obtenir ces aides ? Sortez un peu plus de vos bureaux et des studios de télévisions ou radios et allez à la rencontre de vos membres, peut-être cela vous fera revenir à la réalité de la chose », indique un restaurateur frustré par la réaction « trop mesurée » de l'Horesca face à l'absence de date pour la réouverture du secteur. « Je ne payerai pas de cotisation à un organisme qui ne fait rien pour moi », nous fait savoir une autre qui pense « que l'Horesca est trop conciliant, ne crie pas assez fort ». Certains sont plus virulents : « Je me demande quand Rix et Koepp (*respectivement président et secrétaire général de l'Horesca, ndlr*) ont servi des clients ou tourné dans une casserole la dernière fois, ils sont trop éloignés de la réalité du terrain avec leur salaire assuré chaque mois ». « Ils ont perdu le contact avec la base à force de serrer les mains des ministres », ajoute encore un autre.

« Je vais leur apprendre à faire des sauces, à tous ces c*** qui gueulent sans savoir », s'empare François Koepp quand on lui rapporte ces propos. Très remonté, il fustige « ceux qui préfèrent écouter les réseaux sociaux que s'informer auprès des organismes responsables, ceux qui pleurent pour des aides alors qu'ils ne savent pas remplir un dossier ». Puis, ravalant sa colère, le secrétaire général de l'Horesca avance : « Ça fait mal au cœur d'entendre que nous n'avons rien fait alors que nous nous démenons chaque jour, que nous rencontrons les autorités pour faire avancer les revendications et que nous avons, au fil des mois, obtenu de nombreuses aides et garanties spécifiques pour le secteur. Nos efforts ne sont pas appréciés à leur juste valeur ». Et François Koepp d'énumérer les avances de chômage partiel (pendant l'état d'urgence), les aides

aux PME, aux indépendants, le fonds de relance et de solidarité, le moratoire sur les impôts, les charges sociales et la TVA, et surtout, la dernière aide en date qui a été faite « sur-mesure » pour le secteur de l'horeca (même si elle bénéficie à d'autres) : l'aide pour les coûts non-couverts. Il insiste aussi sur les derniers succès obtenus avec de nouveaux bons pour la restauration, une nouvelle aide pour les indépendants, une prolongation des aides jusqu'en juin prochain. Il demande en outre « une date de réouverture réaliste qui permette de voir clair et de nourrir de l'espoir » et suggère, non sans humour, d'ouvrir « en tout cas pour la Saint-Valentin, où au moins les gens qui mangent ensemble se connaissent de près ! » Enfin, l'Horesca suggère une campagne massive de tests auprès du personnel du secteur avant la réouverture et la possibilité de disposer de tests rapides à faire régulièrement.

Dossiers incomplets « On ne veut pas ouvrir pour ouvrir, coûte que coûte, mais on a besoin de perspectives et que les aides promises arrivent », estime Étienne-Jean Labarrère-Claverie. Alors que pendant le premier confinement, le chômage partiel avait été payé par avance, cette fois, les employeurs doivent avancer les salaires. Auprès de l'Horesca, « le ministère du Travail maintient son engagement de rembourser le chômage partiel endéans deux à quatre semaines, si les demandes ont été correctement et complètement introduites ». Et ce « si », semble bien poser problème. Selon les informations récoltées par la fédération patronale cette semaine (mardi 12 janvier), pour le mois de novembre 1 473 demandes de remboursement de chômage partiel ont été introduites pour 8 419 salariés (soit moins de la moitié du personnel le secteur qu'on évalue à 20 000 personnes), 855 dossiers sont remboursés et 80 dossiers en traitement vont être remboursés sans délai. Mais, plus de 500 entreprises n'ont pas encore introduit le décompte de novembre 2020 (décompte qui doit être obtenu auprès de l'Adem et lié à une déclaration au centre commun de la sécurité sociale-CCSS) et ne peuvent donc pas recevoir de remboursement. Pour décembre 2020, 1 544 demandes ont été introduites pour 9 861 salariés. Onze dossiers sont remboursés et 253 dossiers sont en procédure de traitement. 1 280 entreprises n'ont pas encore introduit les décomptes pour le remboursement du mois de décembre.

On touche là un point sensible qui se lit également dans les demandes d'aides pour le fonds de relance ou pour les coûts non-couverts : la difficulté pour beaucoup d'entreprises de comprendre et suivre les procédures administratives. « J'ai la chance d'avoir des bonnes notions de comptabilité, mais beaucoup de confrères ne suivent pas leurs comptes au jour le jour, ne savent pas ce qu'ils doivent à leurs fournisseurs... », constate Cyrille Schneider qui en aide certains à voir clair. La plupart des restaurateurs confient leur comptabilité à une fiduciaire ou à un comptable et ce sont eux qui se chargent des demandes. Outre le fait que ce travail a un coût (que certains restaurateurs hésitent à payer, car ils ne sont pas sûrs que l'aide sera suffisante), le suivi n'est pas toujours assuré et l'information ne circule pas forcément de manière optimale. « Je constate que les entreprises qui font les demandes elles-mêmes, qui ont une comptabilité interne, sont généralement plus promptes à avoir tous les documents », détaille Lex Delles, ministre des Classes Moyennes, contacté par le *Land*. Il insiste sur l'aide qu'apporte gratuitement la House of Entrepreneurship pour remplir les dossiers.

« Au restaurant l'Adresse, mes frais fixes sont de 26 700 euros par mois », détaille le patron : salaires, loyers, leasing du matériel de cuisine, énergie, charges sociales... « En novembre, où on pu ouvrir pendant trois semaines, le chiffre d'affaires a été de 14 000 euros en comptant la marchandise achetée, nous affichons une perte de 14 000 euros ». À l'Opéra, le dirigeant présente les chiffres de décembre : « On a rentré moins de 5 000 euros, avec un peu de take-away pour les fêtes et nos charges fixes sont de 25 000 euros... » Des cas typiques qui cochent les cases des aides pour coûts non-couverts (qui remboursent jusqu'à 90 pour cent des frais de loyers, de masse salariale non couverte par le chômage partiel, de charges d'exploitation ou financières pour peu que le chiffre d'affaires ait baissé de quarante pour cent). Lex Delles détaille : 125 dossiers ont été soumis pour cette aide (à la date de mardi), 45 ont obtenu un versement (pour un montant global d'un million d'euros), 26 n'ont pas reçu d'avis favorable (généralement parce que, par effet de groupe ayant les mêmes bénéficiaires économiques, la perte de quarante pour cent de chiffre d'affaires n'a pas pu être prouvée), 27 ont été retournés parce qu'incomplets. Le reste est en cours de vérification auprès du CCSS ou entre dans la catégorie du fonds de relance. Le ministre ajoute que des relances pour compléter les dossiers sont effectuées par e-mail, puis par téléphone. « Nous avons traité environ 50 000 demandes d'aides depuis mars. Avec une vingtaine de fonctionnaires dédiés... On fait au mieux, plus de 35 millions d'aides non-remboursables ont été versés jusqu'ici au secteur. »

Entre l'un qui a ouvert son établissement juste avant le confinement de printemps (et ne peut donc pas justifier l'écart de chiffre d'affaires), un hôtel qui a décidé de ne pas ouvrir en décembre faute de clients (et se voit refuser le chômage partiel puisqu'il n'était pas obligé de fermer), un autre qui passe dans la catégorie des « grandes entreprises » alors que ses restaurants ont des actionnaires diffidents (et perd donc des aides réservées aux petites entreprises), des chefs d'établissement qui ne sont pas salariés, des employés qui ne touchent pas de pourboires, des restaurants qui n'ont pas pu reconstituer une trésorerie en quelques mois d'ouverture, notamment parce qu'ils n'ont pas de terrasse ou ont perdu des clients à cause du télétravail... Chaque établissement a son histoire, sa spécificité, son problème relativement insurmontable et veut les faire entendre pour continuer à travailler. ●



Les casseroles sont vides, la veste est posée : tout un secteur attend de pouvoir retravailler

Sven Becker

« Onsen eegene Wee »

Bernard Thomas

Ce que la pandémie a révélé sur le « Grand Luxembourg » et les « territoires métropolisés »



Schengen, le 16 mars 2020, le jour où la frontière fut fermée

Ce n'est pas la moindre des ironies que les communes de Schengen et Ischgl se trouvent jumelées. En 2008, le chanteur de variété tyrolien Niki Ganahl a même enregistré un *Schlager* célébrant ce partenariat. Dans le refrain, il clame : « Raum ohne Grenzen : Schengen-Ischgl ! Ohne Kontrollen : Schengen-Ischgl ! Wir gehen gemeinsam, Hand in Hand, auf Europa zu ». Le tout rythmé par des « Skibahn grenzenlos ! ». En février-mars 2020, les soirées d'après-ski à Ischgl s'avèreront un des principaux vecteurs de diffusion de la pandémie en Europe. Elles allaient indirectement conduire, le 16 mars, à la fermeture des frontières à Schengen. Pour les Luxembourgeois, un monde s'écroulait. Un rappel de la fragilité inhérente du petit État enclavé.

Quand, la semaine dernière, le Premier ministre sarrois, Tobias Hans (CDU), caractérisait publiquement le relâchement des mesures sanitaires au Luxembourg comme « irresponsable », comme « Belastung » pour toute la Grande Région, la nervosité était palpable du côté luxembourgeois. « On donne l'impression d'un manque de sérieux, d'une absence d'égards pour les autres », s'exclamait le député CSV Claude Wiseler devant le Parlement. Et d'ajouter : « Ce que le Premier ministre sarrois dit, beaucoup d'autres en Europe le pensent ».

Visiblement exaspérée, la ministre de la Santé, Paulette Lenert (LSAP), s'exclamait : « Nous ne voulions pas être comme nos voisins ! Nous poursuivons notre propre chemin, nous l'avons poursuivi depuis le début. » Or, ce « Sonderweg » épidémiologique ne n'inspire pas confiance dans la Grande Région. Alors que le variant anglais fera, tôt ou tard (c'est tout l'enjeu), exploser le facteur de reproduction, les liaisons intimes qui unissent la City de Londres et la place financière du Luxembourg apparaissent comme dangereuses. Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn (LSAP), dut donc remonter au front pour lancer une contre-offensive médiatique et rappeler sur *SR3* qu'« on est un pays indépendant ». Il rassurait les auditeurs sarrois que la réouverture des magasins n'était pas une « provocation » : « Sur aucun côté de la Moselle, on ne veut retourner à la situation du printemps, lorsque les frontières étaient fermées ». (Au *Land*, Asselborn assure que « quoi qu'il arrive au cours de cette pandémie, les frontières ne seront plus fermées ».)

Le gouvernement luxembourgeois tente de désamorcer les critiques. Quitte à froisser la Confédération luxembourgeoise du commerce, le ministre des Classes moyennes, Lex Delles (DP), a ainsi décidé de repousser les soldes d'hiver au 20 janvier, s'alignant sur le calendrier du voisin français. Et alors que la Première ministre de la Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer (SPD), appelle ses citoyens à ne pas traverser la frontière pour un tour de shopping, Jean Asselborn assure qu'on ne viserait pas à attirer les consommateurs allemands.

Officiellement, l'incident diplomatique luxu-sarrois sera vite classé dans la catégorie « malentendus ». Tobias Hans aurait été sous la fausse impression que le Grand-Duché allait rouvrir bars et restaurants, expliquait la ministre de la Grande Région, Corinne Cahen (DP), au *Wort*. Le résultat d'une rupture des communications. Apparemment, aucun ministre n'avait songé à prévenir les responsables des régions voisines des aménagements qui venaient d'être décidés. « On se parle régulièrement, assure Cahen au *Land*. Mais ce n'est pas comme si, à la sortie du conseil de gouvernement, je me sentais obligée d'appeler quelqu'un à l'étranger pour le briefer. »

Malgré un nombre d'infections qui, en proportion, est longtemps resté nettement plus élevé, le Grand-Duché s'est montré moins sévère que ses voisins au cours de ces six derniers mois. (Il y eut une exception, notable : le Grand-Duché et la Belgique avaient maintenu des limitations strictes pour les rassemblements privés durant

les fêtes de Noël, contrairement à l'Allemagne et à la France.) La presse allemande se faisait un malin plaisir de pointer le laxisme luxembourgeois : « Deutschlands Risiko Nachbar » (*Focus Online*, 7 août) ; « Luxemburg setzt weiterhin auf Laissez-faire » (*Saarbrücker Zeitung*, 19 octobre) ; « Sorglos im Corona-Brutkasten » (*FAZ*, 17 novembre). Alors que les restaurants et bars fermaient le 19 octobre en Belgique, le 29 octobre en France et le 2 novembre en Allemagne, les autorités luxembourgeoises ont attendu jusqu'au 26 novembre avant de s'y résigner. En Belgique et en France, les commerces « non essentiels » baissaient les rideaux entre fin octobre et début décembre. Le Luxembourg et l'Allemagne les maintiendront ouverts jusqu'au 26 décembre, pour ne pas entraver la ruée du « Christmas shopping », ouvertures dominicales et « Black Friday » inclus. Retournement au lendemain de Noël : Tandis que les commerces luxembourgeois fermaient, ils rouvraient en Belgique et en France. Ce déphasage des mesures sanitaires a provoqué des distorsions de concurrence, des flux transnationaux de consommateurs et des tensions politiques.

Le déphasage des mesures sanitaires a provoqué des distorsions de concurrence, des flux de consommateurs et des tensions politiques

Mais alors que la pandémie a subitement imposé la Grande Région comme un enjeu vital, Corinne Cahen semble aux abonnés absents. Elle laisse le champ à Asselborn qui, au fil des ans, a tissé un solide réseau parmi les journalistes et politiciens allemands. « Beaucoup de personnes ont le numéro d'Asselborn, dit Cahen. Mon but, ce n'est pas d'être dans la presse allemande ou française. Je veux que le travail soit fait. Je me vois plutôt comme une fonctionnaire fidèle. » Rattachée au ministère de la Famille, la direction Grande Région compte exactement deux fonctionnaires. La ministre présente cette micro-administration comme « un facilitateur » pour les autres ministères : « Car dans ce gouvernement, affirme-elle, il n'y a pas de pensée en silo. »

Dans un article publié en septembre dans *Forum*, l'ancien conseiller aux Affaires étrangères, Victor Weitzel, plaidait pour la création de consulats professionnels dans les capitales régionales que sont Mainz, Sarrebruck, Namur et Metz. Une telle présence diplomatique devrait être assurée par des « Topbeamte » chargés de soigner les relations avec les responsables politiques, de sonder les possibilités de coopération et de s'occuper des 20 000 ressortissants luxembourgeois qui habitent désormais de l'autre côté des frontières. Corinne Cahen n'en voit pas l'utilité : « Nous avons les consuls honoraires... Le mari de Malu Dreyer et ancien maire de Trèves, par exemple. Et je pense qu'on en a également un à Metz... Mais, même moi, je n'en suis pas sûre... » (En fait, il s'agit de Yves Wendeling, médecin à Fameck. Quant au consul honoraire de Trèves, Klaus Jensen, il vient d'être remplacé à ce poste par le directeur de la Chambre de commerce locale.) Pas besoin d'ajouter « 100 000 niveaux supplémentaires » quand il suffit de « mateneen schwätze, net iwwerteneen ».

Fin octobre, sur *RTL-Radio*, Paulette Lenert évoquait « l'épée de Damoclès » que représentait une réquisition du personnel soignant frontalier. Depuis le début de la crise, ce serait sa « plus grande peur intérieure » : « Chaque pays se trouve dans une situa-

tion d'urgence, chaque pays lutte pour des ressources humaines ; et la réquisition est la dernière carte qu'un pays peut sortir. » Il se serait impérial de maintenir une bonne coopération avec les pays voisins, « parce que nous dépendons d'eux ». C'est pourquoi on ne pourrait continuer à recruter massivement des soignants dans les régions frontalières, comme on avait commencé à le faire au sortir de la première vague.

Beaucoup a été écrit sur les bonnes relations personnelles entre le Premier ministre luxembourgeois et le Président français qui auraient évité la fermeture des frontières, et éloigné le spectre d'une réquisition du personnel soignant durant la première vague. Emmanuel Macron est pour Bettel, ce que Helmut Kohl avait été pour Juncker : une figure tutélaire à laquelle se raccrocher sur le parquet européen. Les canaux diplomatiques informels vers l'Allemagne activés par Jean Asselborn se sont par contre révélés inopérants. C'est en vain qu'il téléphona à son homologue social-démocrate Heiko Maas et à son ami Frank-Walter Steinmeier. Les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre sont finalement apparus comme les « alliés de la position luxembourgeoise », notamment lors des réunions entre Länder et la chancelière allemande, relate Asselborn.

La Belgique se montrera plus avenante. Tout au plus, Yves Van Laethem, le porte-parole interfédéral du Centre de crise Covid, indiquait-il, début décembre, que la forte augmentation parmi les quadragénaires dans la province de Luxembourg serait probablement liée aux frontaliers travaillant au Grand-Duché, « l'un des pays les plus touchés pour le moment en Europe ». En novembre, Paulette Lenert assura dans une réponse à une question parlementaire, qu'en cas de saturation des hôpitaux dans la Province de Luxembourg, le Luxembourg serait prêt à accueillir des patients belges, « si les capacités [...] le permettent ». Interrogé par *La Meuse*, le directeur médical de l'hôpital d'Arlon disait que cette porte ouverte « nous rassure un peu ». Le Luxembourg a improvisé sa propre diplomatie sanitaire avec les moyens du bord, que ce soit via Luxembourg Air Rescue et Cargolux ou via la campagne de vaccination des soignants, dont la majorité sont des frontaliers.

Asselborn met en contraste la position « injuste et illogique » des autorités allemandes avec la « délicatesse » dont aurait fait preuve Paris. Le transfert de onze patients alsaciens et lorrains vers des hôpitaux luxembourgeois aura fait le plus d'impression. « Cela n'a pas été oublié, dit Jean Asselborn. C'était un geste à ne pas manquer, et on ne l'a pas manqué. » Une main tendue qui vaudra à Paulette Lenert l'honneur d'une invitation aux cérémonies du 14 juillet à Paris.

Mais alors qu'en juillet, l'ambassadeur de France évoquait dans le *Wort* des « actes de fraternité [...] totalement désintéressés », les élus locaux de gauche se montrent plus caustiques. Certains soulignent le fait qu'au Luxembourg, les malades transférés se faisaient soigner par des infirmiers lorrains. Déjà en juillet 2019, Dominique Gros, alors maire de Metz, s'était plaint dans le *Land* : « On cherche actuellement 130 infirmières pour le Centre hospitalier régional Metz-Thionville. Sans réussir à les trouver. Nos écoles infirmières tournent à plein, mais ces personnes, que nous avons formées à grands frais, vont travailler au Luxembourg. »

En juin 2020, avec une douzaine d'hommes politiques mosellans, Dominique Gros a créé l'association Au-delà des frontières (ADF) pour faire avancer, tant vis-à-vis du Grand-Duché que de Paris, sa revendication de « compensations financières ». (Les initiateurs estiment que les communes lorraines auraient droit à 183 millions d'euros de rétrocessions fiscales par an.) L'association peint une image peu flatteuse du Grand-Duché. Elle évoque des « territoires métropolisés », dont le développement économique serait phagocyté et la base fiscale érodée par le « Grand Luxembourg ». Dans une

contribution spontanée à « Luxembourg in Transition », la grande messe officielle par le ministre vert Claude Turmes, l'association note : « Nous sommes insensiblement passés d'une perception rassurante du Luxembourg [...] à celle d'un Luxembourg fragilisé par son très grand niveau de dépendance budgétaire aux externalités positives apportées par les pays frontaliers ».

À analyser plus en détail la liste des fondateurs de ce *think tank*, on se rend compte qu'il s'agit surtout d'anciens maires PS et PCF, dont la plupart ont atteint l'âge de la retraite. (Les mêmes donc envers lesquels Xavier Bettel avait exprimé un certain mépris en expliquant en 2018 sur *RTL France* ne pas avoir envie « de payer la décoration de Noël d'un maire ».) On n'y trouve qu'un seul Luxembourgeois en la personne de Claude Gengler, ancien directeur du *Quotidien*, spécialiste de la Grande Région et, depuis peu, attaché parlementaire de la Piratepartei. Les anciens bourgmestres de gauche demeurent donc bien isolés. « Les nouveaux maires, côté français, ne semblent plus parler de rétrocession fiscale », constatait l'ambassadeur français dans son interview accordée en juillet au *Wort*. Quelques semaines auparavant, le nouveau maire de Metz, François Grosdidier (Les Républicains), avait répété le refrain grand-ducal du « win-win » dans *Paperjam*, qualifiant les rétrocessions fiscales d'« idée farfelue ».

Les rétrocessions fiscales « ne sont absolument pas un sujet pour mes interlocuteurs », dit Corinne Cahen. La ministre luxembourgeoise explique ne pas avoir à faire avec les maires lorrains. Dans le millefeuille territorial, elle traite avec le président de la Région Grand Est, Jean Rottner (Les Républicains). L'Alsacien s'est aligné sur l'alternative luxembourgeoise : celle des cofinancements, « projet par projet », dont le TER (à hauteur de 120 millions d'euros sur dix ans) ainsi que l'idée, très embryonnaire, de Xavier Bettel de créer une école d'infirmiers.

En fin de compte, ce sera à Paris de négocier et de décider. La position du gouvernement français en matière de rétrocessions fiscales était jusque-là plutôt tiède. Bercy dispose pourtant d'un levier politique : le télétravail. Il paraît dorénavant improbable qu'après l'expérience de 2020-2021, les employés frontaliers acceptent tous « un retour à la normale », sous forme d'allers-retours quotidiens de leur domicile lorrain vers leurs bureaux luxembourgeois, perdant trois heures sur la route. Or, une hausse du nombre de jours qu'un frontalier peut légalement travailler depuis chez lui – sans devoir payer les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu dans son pays de résidence – provoquera de longues négociations bilatérales. En juin, le maire divers-droite de Thionville, Pierre Cuny, publiait sur Twitter une tribune intitulée « Libérons le télétravail » dans laquelle il plaidait pour un relèvement du seuil de 29 à 56 jours. Selon lui, les impôts prélevés durant ces 27 jours supplémentaires devraient être « partagés » entre les deux pays et investis dans des projets communs, expliquait le maire.

En mars tout était allé très vite. C'est en catimini que, deux jours après la déclaration de l'état d'urgence, le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), contactait son homologue français Bruno Le Maire. Celui-ci consentit à lever temporairement les règles fiscales encadrant le télétravail. « Un cadeau fiscal », selon l'ambassadeur français, qui rappelait au *Wort* que « cela représente quelques millions de pertes pour les finances publiques, croyez-moi ». Devant la Chambre des députés, Pierre Gramegna avouait que « nous avions zéro argument pour obtenir cela ». Sans cet « accord amiable » (qui a été prorogé jusqu'au 31 mars 2021), le secteur tertiaire aurait probablement crashé dès le premier confinement. La place financière se rêvait en plateforme hors territoire, à l'image de Singapour, Dubaï ou de Londres. En mars 2020, le pays s'est éveillé aux réalités géographiques, à la fois très tangibles et vaguement claustrophobes. ●

ISRAEL

Impferfolg als Wahlempfehlung

Judith Poppe, Tel Aviv



Israels Premier Benjamin Netanjahu und Gesundheitsminister Yuli Edelstein besuchen eine Impfstation

„Dies ist ein großer Tag für Israel, mit einer riesigen Ladung, die im Rahmen der Operation ‚Back to Life‘ angekommen ist: ein Flugzeug voller Injektionen der Ermutigung.“ Der israelische Ministerpräsident Benjamin Netanjahu sparte nicht an großen Worten, als er am vergangenen Sonntag rund 700 000 vorzeitig eingeflogene Dosen des Impfstoffes der Firma Pfizer in Empfang nahm. Eine weitere Ladung wird für nächsten Sonntag erwartet: „Wir werden beginnen, die nächste Gruppe zu impfen: Menschen im Alter von 50 bis 60 Jahren.“

Während Netanjahu Optimismus verbreitet, schlagen die Krankenhäuser Alarm. Die Zahl der Neuinfektionen hat sich in den letzten Tagen bei 8 000

eingependelt, für das kleine Land mit knapp neun Millionen Einwohner/innen ist das sehr viel. Israel befindet sich seit vergangener Woche in einem verschärften *Lockdown*. Coronavirus-Beauftragter Nachman Asch zeigt jedoch nun vorsichtigen Optimismus angesichts der nicht mehr exponentiell steigenden Kurve, die die Anzahl der Erkrankten anzeigt: „Es könnte die Wirkung der Impfstoffe oder der Teil-Lockdown der letzten zwei Wochen sein“, sagte er: „Wir schätzen, dass die erste Wirkung der Impfungen nach etwa zehn Tagen [ab dem Zeitpunkt, an dem die Impfungen verabreicht wurden] eintritt. Wir sollten sie also bereits sehen.“ Israel hat in den vergangenen Wochen einen erstaunlichen Impf-Sprint hingelegt und lässt alle anderen Länder

der Welt weit abgeschlagen hinter sich: Fast zwei Millionen Israelis sind bereits mit der ersten Spritze immunisiert worden, das sind etwa zwanzig Prozent der Einwohner/innen. Ab der vergangenen Woche erhalten Hunderttausende ihre zweite Dosis. Es ist eine Erfolgsmeldung aus dem Land, über das in Pandemiezeiten selten Positives zu hören war.

In der Impfkampagne kommen dem Land seine übersichtliche Größe und Einwohnerzahl entgegen. Das digitalisierte und auf einem Community-Modell basierende Gesundheitssystem erleichtert außerdem die Verwaltung der Impfungen. Nicht zuletzt dürfte auch Geld eine Rolle spielen. Laut Medienberichten hat Israel im globalen Wettrennen um Impfstoffe deutlich höhere Preise an Biontech-Pfizer gezahlt als die USA oder Europa.

Doch der Konzern dürfte auch mit einem weiteren Argument überzeugt worden sein, vorzeitig weitere Ladungen von Impfstoffen an das kleine Land zu liefern: Mit Israel könne ein Testballon kreiert werden, so das Argument der israelischen Gesundheitsbehörden. Am Beispiel Israel könne die Frage beantwortet werden, ob ein gesamtes Land bei effektivem Impfprogramm aus der Corona-Misere herauskommen kann.

Der angeschlagene und in drei Korruptionsfällen angeklagte Ministerpräsident Benjamin Netanjahu scheint wieder voll in seinem Element. Als erster Israeli erhielt er zur besten Sendezeit am vergangenen Samstagabend live die zweite Dosis des Impfstoffs. Der riesige Zustrom von Impfstoffdosen, so verkündete er, würde es Israel ermöglichen, das erste Land der Welt zu sein, das die Coronavirus-Krise überwindet. Sein Versprechen kam, kurz nachdem

Während die Impfung der israelischen Bevölkerung zügig voranschreitet, ist in den palästinensischen Gebieten noch kein Impfstoff eingetroffen

zügiger Nachschub von Moderna und Pfizer gesichert werden konnte. Mit einer Impf-Erfolgsgeschichte will er, so glauben viele Israelis, Stimmen wiedergewinnen, die er angesichts der schlechten Performance der Regierung in der Corona-Pandemie verloren hat. Nachdem Ende Dezember die Regierungskoalition geplatzt ist, werden die Israelis am 23. März zum vierten Mal in zwei Jahren an die Urnen gebeten. Ob der Ministerpräsidenten, der derzeit in drei Korruptionsfällen angeklagt ist, nach den Wahlen eine Mehrheit zustande bringen wird, ist alles andere als ausgemacht.

Über den weiteren Erfolg der Impfkampagne wird nun auch die Bereitschaft der Bevölkerung, sich impfen zu lassen, entscheiden. Arabische Israelis sind bisher zögerlicher, ihre Ärmel hochzukrempeln, wenn auch laut Medienberichten in arabischen Zentren zuletzt ein größerer Zulauf zu beobachten war. Auf lange Sicht könnte auch die Situation in den pa-

lästinensischen Gebieten den Erfolg des Impfprojektes beeinflussen, denn Tausende Palästinenser/innen arbeiten in Israel und in den jüdischen Siedlungen. Werden diese nicht geimpft, so könnte dies den Weg zu einer Herdenimmunität in Israel verlangsamen.

Menschenrechtsorganisationen werfen Israel außerdem vor, moralische, humanitäre und rechtliche Verpflichtungen zu umgehen und fordern, dass Israel die Palästinenser/innen ebenfalls mit Impfdosen versorgt. „Die israelische Regierung muss aufhören, ihre internationalen Verpflichtungen als Besatzungsmacht zu ignorieren, und sicherstellen, dass die unter Besatzung lebenden Palästinenser (...) gleichberechtigt und fair mit Covid-19-Impfstoffen versorgt werden“, forderte etwa Amnesty International Anfang Januar. Am stärksten ist der Kontrast im Falle der völkerrechtlich illegalen israelischen Siedlungen im Westjordanland. Hier leben israelische Staatsbürger/innen, die Zugang zu Impfungen haben, und Palästinenser/innen ohne Aussicht auf eine Spritze in unmittelbarer Nachbarschaft.

Allerdings hat die Palästinensische Autonomiebehörde (PA) in den vergangenen Wochen eine eigene Strategie verfolgt und sich eigenen Angaben zufolge um vier Impfstoffe bemüht, vor allem um den russischen Impfstoff Sputnik V. Der Impfstoff ist billiger und muss nicht so aufwändig gekühlt werden wie etwa der von Pfizer. Um Unterstützung hat sich die PA dabei bei der von der Weltgesundheitsorganisation WHO ins Leben gerufenen Covax-Initiative beworben, mit der eine gerechte Verbreitung billiger Impfstoffe auch in ärmeren Ländern der Welt gefördert werden soll. Bislang ist aber noch kein Impfstoff in den palästinensischen Gebieten eingetroffen. ●

DEUTSCHLAND

Es gilt das freie Wort

Martin Theobald, Berlin

Corona-Diktatur. So lautet eines der beiden Unwörter des Jahres 2020 in der deutschen Sprache. Das Wort, so begründet die Jury „Sprachkritische Aktion Unwort des Jahres“ ihre Auswahl, sei seit Beginn des öffentlichen Diskurses um den politischen Umgang mit der Pandemie „von der selbst ernannten Querdenker“-Bewegung und insbesondere von deren rechtsextremen Propagandisten“ gebraucht worden, um regierungspolitische Maßnahmen zur Eindämmung der Pandemie zu diskreditieren.

„Dass der Ausdruck auf Demonstrationen verwendet wird, die – anders als in autoritären Systemen! – ausdrücklich erlaubt sind, stellt schon in sich einen Widerspruch dar,“ so der weitere Wortlaut der Begründung. Zudem verharmlose der Ausdruck tatsächliche Diktaturen und verhöhne Menschen, die sich dort gegen die Diktatoren wenden und dafür Haft und Folter bis hin zum Tod in Kauf nehmen oder fliehen müssten. Dies erscheine umso problematischer, als das Schlagwort oft von jenen verwendet werde, die „ja selbst und zum Teil ganz offen auf die Abschaffung der bürgerlichen Freiheiten und der sie repräsentierenden Verfassung“ zielten.

Auf den großen Internet-Plattformen, wie etwa Facebook, begründen die Gegner/innen der Maßnahmen zur Bekämpfung der Covid-19-Pandemie das Vorherrschen der Corona-Diktatur damit, dass die Meinungsfreiheit eingeschränkt, wenn nicht sogar abgeschafft sei. Fragt man nach, woran dies denn konkret festgemacht werde, wird darauf verwiesen, dass man etwa in einschlägigen Internetforen – wie dem Online-Angebot des Nachrichtenmagazins *Der Spiegel* – nicht mehr kommentieren dürfe. Zusammengefasst definiert sich eine Diktatur also darüber, ob einzelne User bei *Spiegel Online* gesperrt wurden. Wasser auf die Argumentations-Mühlen bekamen die Corona-Gegner in ihrer Diktatur-Argumentation als vergangene Woche das *Twitter*-Konto des Noch-Präsidenten der Vereinigten Staaten Donald Trump gesperrt wurde.

Was allgemein bemängelt wurde: Angela Merkel kritisierte die Entscheidung von *Twitter* vorsichtig diplomatisch und fand sich plötzlich in einer seltsamen Allianz mit dem *Wall Street Journal*, dem russischen Oppositionspolitiker Alexej

In den Jahren der Trump-Regierung hat sich immer offener die manipulative Macht der sogenannten sozialen Netzwerke gezeigt

dieser Entscheidung scheint wenig bedacht: „Dieser Präzedenzfall wird von Feinden der Redefreiheit weltweit ausgenutzt werden, auch in Russland“, kritisiert etwa Nawalny die Twitter-Sperre.

Neben den schwerwiegenden demokratietheoretischen Einwänden birgt die Entscheidung zwei weitere weitreichende Folgen: Erstens einen Solidarisierungseffekt nicht nur unter Rechtsextremisten in den USA und zweitens eine Tribalisierung der Internet-Netzwerke. Diese forciert eine Filterblasendynamik, indem Trump-Fans auf reaktionäre Alternativen zu Twitter ausweichen, sei es Parler oder Telegram, wo sich die Radikalisierung weiter verstärkt. Parler wurde zwar von Google, Apple und Amazon verbannt. Doch der Trend zu einer Aufsplitterung der Internetkommunikationskanäle entlang politischer Präferenzen wird zunehmen. So werden demnächst die einen auf Facebook sich austauschen, die anderen auf Telegram, wie die einen einst die konservative *Frankfurter Allgemeine Zeitung* lasen, die anderen die eher linke *Frankfurter Rundschau*. Man bleibt auf den Plattformen unter sich, ungestört von Einwänden und anderen Weltansichten, igelt sich ein und verliert vollkommen den Kontakt zu anderen Lebensrealitäten.

Darüber hinaus belebt die Twitter-Sperre von Trump ein altes Narrativ der politisch Rechten, das da lautet: Unter den Stichworten „Cancel Culture“ und „De-Platforming“ verfestige sich das tendenziell Totalitäre der Linken, die im Verbund mit den Plattform-Betreibern ihre Macht ausnutzen, um konservative Meinungen zu unterbinden. Dabei wird auf den Internetplattformen die Meinungsfreiheit oft weitgehend zum eigenen persönlichen Nutzen ausgelegt und mit einem Publikationsgebot gleichgesetzt.

Übersehen wird dabei, dass Meinungsfreiheit nicht bedeutet, dass jedwede Meinungsäußerung unwidersprochen hingenommen und weitergetragen werden muss. Die Kunst der Debatte oder der Diskussion ist den Plattformen längst abhandengekommen. Auch wenn Berlin mit dem Netzwerkdurchsetzungsgesetz (NetzDG) einen ersten Versuch unternommen hatte, dem Internet einen Rahmen zu geben, bleibt am Ende die Frage, wer entscheidet darüber, was gesagt werden darf und was nicht – und inwieweit diese entscheidende Institution gegen politisch einseitige Einflussnahme gefeit ist. ●

reals weitgehend frei berichtenden türkischen Medien systematisch unter Druck zu setzen. Nicht nur gesetzlichen Einschränkungen, sondern durch schlaues Infiltrieren. Der erfahrene und kritische Journalist Aydin Ergin beschreibt diesen Vorgehen im Blog international.de-link.de. „Ein Finanzpool, der aus höchstens fünf oder sechs großen Bankentiteln besteht, der den Liveanstreit bei staatlichen Ausschreibungen erhalten, hat Zeitungen und Fernsehkanäle aufgekauft und deren Führungspersonen mit lauten Beschlüssen, die Erdogan-Fürsprecher und Anweisungen befolgen.“

ernsten Angriffs des autoritären Regimes auf kritische Medien läuten sich bereits im Vorfeld. Denn seitdem die größten und bekanntesten Medien von Erdogans Helfern übernommen sind, sind es vor allem die kleinen Medien im Internet, die dem Regime ein Dorn im Auge sind.

Mit einer Anordnung vom 1. August 2019 verurteilt der türkische Hohe Rat für Rundfunk und Fernsehen (RTÜK) zur Zeit, das Internet unter seine Kontrolle zu bringen. Laut ihr müssen ab jetzt Sender und Livestream-Kanäle, die in der

Der Vertreter von Erdogans Partei im RTÜK, Nuralih Öztürk, betonte gegenüber der BBC: „zwar, dass Sender, die auf YouTube oder Periscope einige Stunden senden, von der meien Begleitung nicht betroffen sein. Doch der Text der Anordnung ist demnach unpräzise, dass nicht nur die vom Regime verbotenen kritischen Medien in der Türkei wie *Medyaorji* oder *T24* bald zum Schweigen gebracht werden können, sondern auch internationale Sender. Vor allem wird betont, geklärt, wie die Kontrollen von RTÜK mit dem neuen, gemeinsamen YouTube-Kanal der Sender. Deutsche

Votre publicité ici

Contactez Zoubida Belgacem qui est en charge de la régie publicitaire au sein du **Lëtzebuurger Land**.

+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu



Les États membres de l’UE font cavaliers seuls et changent de casquette dans des dossiers sensibles. Leurs décisions échappent complètement au contrôle du Parlement européen et/ou de la Cour de justice européenne laquelle, de son côté, ferait preuve d’une passivité coupable. La doctrine se passionne pour ce dévoiement de la prise de décision européenne dans le cadre de deux dossiers récemment devenus célèbres : l’accord UE-Turquie sur les réfugiés syriens et le renvoi de l’avocate générale Eleanor Sharpston pour cause de Brexit.

La Cour serait une
activiste judiciaire par
son passivisme sélectif,
selon Iris Goldner Lang

Mais tout a commencé en 1990, lorsque, dans la nuit du 29 au 30 avril, le cyclone Marian s’abat sur le Bangladesh faisant des centaines de milliers de morts. Le 13 mai suivant, sous la présidence de Jacques Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, une aide d’urgence est décidée. On peut lire dans le procès-verbal de la réunion que « les États membres réunis au sein du Conseil, sur la base d’une proposition de la Commission, ont décidé, dans le cadre d’une action communautaire, d’une aide spéciale de soixante millions d’euros pour le Bangladesh. (...) Cette aide sera intégrée dans l’action générale de la Communauté vers le Bangladesh ». Il est aussi prévu que la Commission européenne assurera la coordination d’ensemble de ces soixante millions d’euros. Le communiqué de presse qui s’ensuit a pour titre « Aide au Bangladesh – conclusions du Conseil ». Le Parlement européen n’est pas en soi opposé à cette aide mais, au nom de ses prérogatives budgétaires, veut être consulté. À son étonnement, le Conseil lui explique que, malgré les apparences, cette aide n’a pas été décidée par lui. C’est une « une action collective » des gouvernements qui échappe au contrôle des députés européens. Le Parlement s’en offusque jusqu’à lui intenter un procès devant la Cour de justice européenne, laquelle donne raison au Conseil et s’estime incompétente pour statuer dans ce dossier puisque la Cour peut seulement contrôler la légalité des actes du Conseil.

Petits arrangements entre amis

Dominique Seytre

Quand la Cour ferme les yeux sur le dévoiement des traités européens

La même année, il est décidé d’injecter douze milliards d’euros dans la quatrième convention signée entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) pour laquelle un nouveau Fonds européen de développement est créé. Comme l’affaire se complique, le Parlement s’adjoint les services d’un professeur de droit de l’université de Lausanne, spécialiste dans les affaires de compétence, pour faire dire par la Cour de justice que ces dépenses sont de toute évidence des dépenses communautaires et qu’elles doivent être soumises aux règlements financiers communautaires et bien sûr au contrôle du Parlement européen et des juges européens. La Cour lui donne tort. Les États membres ont le droit de prendre des engagements avec des pays tiers « collectivement ou individuellement ». Ces engagements sont donc des décisions extracommunautaires.

Les réfugiés en écho

Un quart de siècle plus tard, ces deux affaires refont surface pour justifier une décision qui, pour de nombreux universitaires, relève du tour de passe-passe. Le 18 mars 2016 à 17 heures 30, le Conseil de l’UE publie une déclaration UE-Turquie sous forme de communiqué de presse publié conjointement avec en tête du secrétariat du Conseil européen et du Conseil de l’Union européenne, document attestant de l’accord passé avec la Turquie dans le cadre de la gestion des flux migratoires. Moyennant un premier versement de trois milliards d’euros, la Turquie s’engage à reprendre les migrants illégaux arrivés en Grèce étant entendu que pour chaque Syrien entré illégalement en Grèce, puis refoulé, l’UE prendrait un Syrien déjà installé dans un camp de réfugiés en Turquie. L’UE, lit-on encore dans ce communiqué, accepte d’améliorer ses règles tarifaires

en faveur de la Turquie, de relancer le processus d’adhésion de la Turquie à l’UE et d’accélérer les mesures visant à supprimer les visas pour les Turcs, une ancienne revendication de la Turquie qui a même fait l’objet d’un arrêt de la Cour de justice européenne, infructueux pour les Turcs.

Trois demandeurs d’asile attaquent la déclaration UE-Turquie devant la justice européenne estimant qu’elle enfreint leurs droits fondamentaux et va à l’encontre des dispositions internationales sur les réfugiés. Ils veulent que la justice européenne en contrôle le contenu. Car, disent-ils, la déclaration EU-Turquie est un acte attribuable au Conseil européen matérialisant un accord international conclu le 18 mars entre l’UE et la République de Turquie.

Le Conseil se défend, arguant qu’il ne s’agit que d’une simple déclaration politique prise par les chefs de gouvernement collectivement. Mais pourquoi signer une déclaration « UE-Turquie » et mentionner systématiquement l’Union européenne comme acteur principal ? La réponse est que, pour que les journalistes et le grand public comprennent, il faut faire simple ! Il faut « des formulations simplifiées, des termes de langage ordinaire et des raccourcis (sic) », utiliser par conséquent le terme UE au lieu de parler des États membres ! Le Tribunal européen accepte l’argument et se déclare par conséquent incompétent pour contrôler les termes de cet accord passé par les États membres. En appel, la Cour de justice confirme. De nombreux commentaires se révèlent hostiles aux cours européennes. Comment ne pas voir y voir une décision de l’UE, écrivent Mauro Gatti et Andrea Ott respectivement des universités de Bologne et de Maastricht. Cette initiative s’inscrit à l’évidence dans le plan d’action joint UE-Turquie intensifiant leur coo-

pération pour soutenir les réfugiés syriens, du 15 octobre précédent. Les trois milliards proviennent du budget communautaire ou de contributions gouvernementales intégrées dans ledit budget. L’échange prévu, la gestion de la crise par les Turcs contre les visas, la reprise des négociations d’adhésion et les droits tarifaires, est une forte présomption qu’il s’agit de l’EU. Comme la présence des présidents de la Commission et du Conseil européen, le lieu de la réunion dans les locaux du Conseil, et la date, le second et dernier jour d’une réunion du Conseil.

L’emblématique avocate générale

La quatrième affaire généralement associée à cette problématique de dévoiement de la décision communautaire est l’affaire Sharpston. Avocate générale auprès de la Cour européenne, Eleanor Sharpston défie les autorités européennes et fait savoir qu’elle ne quittera la Cour qu’à la fin de son mandat en octobre 2020, malgré la sortie de l’UE de son pays d’origine, le Royaume-Uni. Pour elle, la nature de son contrat et ses fonctions sont différentes de celles des juges britanniques de la Cour lesquels ont dû plier bagage le jour de la mise en vigueur de l’accord de retrait du Royaume Uni de l’UE, le 31 janvier 2020. Elle attaque donc la Déclaration de la Conférence des États membres du 29 janvier qui la somme de partir, de même que la décision EU de ladite conférence qui la remplace par un Grec le 2 septembre 2020. Inutile de revenir sur cet épisode rocambolesque où se mêlent conciliabules à haut niveau et précipitation en vue de se débarrasser au plus vite de la Luxo-britannique devenue gênante. (Land, 18.09.20). Le fait que ce soit la conférence et non le Conseil qui traite l’affaire n’est en soi pas une surprise. Le personnel judiciaire européen, c’est le pré carré des gouvernements nationaux. Il n’y a d’ailleurs pas d’ambiguïté

dans le Traité sur le fonctionnement de l’UE. Il y est écrit que les membres de la Cour sont nommés d’un commun accord pour six ans par les gouvernements des États membres, après consultation du comité prévu par l’article 255.

« Un État membre propose seulement un candidat selon une procédure souvent assez vague et sait que les autres États membres vont l’accepter de peur que leur propre candidat soit contesté. Il en toujours été ainsi », rappelle un avocat. Eleanor Sharpston sait tout cela et veut faire endosser les décisions qu’elle conteste par le Conseil parce que, dit-elle, leurs effets juridiques la concernent et concernent aussi l’UE dont la Cour est l’une des principales institutions. À la suite d’une procédure en référé complexe, Sharpston voit son affaire confiée à un juge irlandais qui demande un peu de temps pour réfléchir car, dit-il, la situation est complexe. Les États membres, en faisant immédiatement appel de cette ordonnance lui coupe l’herbe sous le pied. La Vice-présidente de la Cour Silva de Lapuerta prend le lendemain une ordonnance dans laquelle elle explique que la décision des États membres échappe à tout contrôle de la Cour. Les États-membres lui ont expliqué qu’une conférence des représentants des gouvernements « constitue une dimension intergouvernementale rare dans le système complexe du droit de l’Union », utilisée pour certaines questions « très spécifiques et particulièrement sensibles », telles que la nomination des juges et la fixation des sièges des institutions.

Malgré le caractère provisoire de cette ordonnance, mais à cause de son contenu, des sources proches de la Cour expliquent alors que l’affaire Sharpston est pliée. Cette méthode intergouvernementale a été très critiquée, mais plus encore la Cour. Dans un article paru dans la *Revue des droits de l’homme* cruellement intitulé « La CJUE ou les singes de la sagesse » (qui, faut-il le rappeler, ne voient, n’entendent ni ne parlent), un spécialiste de la question, Antoine Guérin, dénonce les décisions judiciaires européennes qui valident « l’utilisation passée et future de la méthode intergouvernementale dans les affaires d’asile pendant les périodes de crise ». L’affaire Sharpston confirme aussi la méthode intergouvernementale pour la nomination des juges et des avocats généraux. Iris Goldner Lang, titulaire d’une chaire Jean Monnet et professeure de droit à l’université de Zagreb, citée par Guérin, accuse la Cour de « passivisme judiciaire », lequel serait un sous-groupe de l’activisme judiciaire, un concept développé dans les années 40 par l’Américain Arthur Meier Schlesinger Jr à propos de la Cour suprême des États-Unis. Pour Iris Goldner Lang, la Cour de justice européenne serait judiciairement passive lorsque, « en identifiant une situation donnée comme ne relevant pas du champ d’application du droit communautaire, [elle] n’examine pas le fond d’une affaire donnée et choisit activement de ne pas agir ». ●

Reshuffle

Cela ressemble à une dégradation du principal porte-drapeau du projet Fage, le haut fonctionnaire Patrick Nickels. Après onze mois (éprouvants) au boulevard Royal, Franz Fayot (LSAP) s'est finalement décidé à réorganiser l'organigramme du ministère de l'Économie. Le 1^{er} janvier, la DG Industrie, que pilotait Nickels, a été fusionnée avec la DG « Recherche, propriété intellectuelle et nouvelles technologies ». Comme le ministère le confirme au *Land*, cette nouvelle super-DG (renommée « Industrie, nouvelles technologies et recherche ») fonctionne sous la responsabilité de Mario Grotz, le « Monsieur ICT » du ministère, épaulé par Christian Tock, « Monsieur durabilité ». Quant à l'ancienne DG Industrie, elle voit ses compétences réduites aux infrastructures, à la politique régionale et au secrétariat du comité de conjoncture. Selon le ministère, Patrick Nickels continuera, pendant sept mois encore, à accompagner les projets industriels « déjà avancés dans leur phase de réalisation », c'est-à-dire à boucler ses derniers dossiers. À partir d'août, il prendra la responsabilité de la DG « Promotion du commerce extérieur et des investissements ». Patrick Nickels, ancien candidat DP, a été l'un des hommes forts du ministère qu'il avait intégré en 2001, dans le sillon de Henri Grethen. C'est Nickels qui portait le projet Fage au sein du ministère, le défendant contre les critiques venant de la presse et du ministère de l'Environnement. Via la SNCI qu'il continue à présider, Nickels garde pourtant une influence non-négligeable. Lors de sa prise de

fonction, Franz Fayot avait affiché ses ambitions de renouveau, disant vouloir donner la priorité à la question écologique et climatique. Malgré cette haute aspiration, il était entré tout seul au ministère, sans s'entourer de fonctionnaires politiques et de personnes de confiance. La réorganisation de l'organigramme semble indiquer qu'il tente désormais de s'affirmer au sein de son ministère marqué par une série ininterrompue de ministres libéraux (DP et LSAP), de Jacques Poos à Etienne Schneider, en passant par Robert Goebbels, Henri Grethen et Jeannot Krecké. Les hauts fonctionnaires y sont réputés très dominants et inamovibles, car bien reliés aux sphères économiques via les sièges qu'ils occupent dans les CA d'entreprises où l'État est actionnaire. Dans un rapport spécial publié cette semaine, la Cour des comptes avait épinglé les dérives dans la vente, très informelle et mal documentée, d'un terrain de quinze hectares dans la zone industrielle Wolser au producteur de yaourts Fage. Pour Fayot, l'héritage d'Etienne Schneider devenait de plus en

plus pesant, et il tente de s'en émanciper. « On peut peut-être nous reprocher que la vente des terrains a été faite de manière un peu légère », a-t-il concédé sur *Radio 100,7*. Et d'annoncer un projet de loi définissant des « procédures plus formelles » : « Je n'ai pas l'intention de vendre des terrains. C'est quelque chose de rare, dont nous avons besoin pour garder une marge de manœuvre dans notre politique industrielle. » En même temps, Fayot estime qu'il ne faudrait pas légalement interdire la vente de terrain, mais la garder « comme option dans des cas très exceptionnels ». bt

Panpanc cucul

La toute-puissance de la CSSF est contestée par un multimillionnaire tchèque (pas encore quinquà) de l'immobilier. Selon les informations du *Land*, Radovan Vitek, actionnaire majoritaire de CPI Property Group, a déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Le magnat s'est déjà cassé les dents à deux reprises sur les juges



administratifs luxembourgeois alors qu'il demande que lui soit fournie l'intégralité du dossier sur lequel le régulateur luxembourgeois s'est basé pour prononcer en 2017, une sanction à son encontre et contre son directeur Jean-François Ott. La CSSF (photo : sb) a sanctionné les intéressés et une douzaine d'autres complices pour s'être arrogé, en 2012, une majorité des actions d'Orco Property Group (au moyen d'hommes de paille qui récoltaient les actions pour le compte de CPI) au mépris de la loi sur les offres publiques d'achat (OPA). Parallèlement à une contestation de la sanction introduite devant les juridictions administratives, comme Jean-

François Ott, Radovan Vitek se plaint d'avoir vu ses droits à la défense bafoués par la procédure administrative non contentieuse (Panc) engagée par la CSSF. Le régulateur a communiqué un rapport d'enquête d'une cinquantaine de pages, accompagné de 561 annexes, pour étayer sa décision. Mais au cours des échanges de courriers préalables à ladite sanction, l'actionnaire majoritaire de CPI, groupe coté au bilan lourd de 7,2 milliards d'euros d'actifs, a appris que la CSSF avait accumulé au cours de ses cinq années d'enquête (entre 2012 et 2017) plus de 50 gigabytes de données, soit l'équivalent de « plus de 15 000 documents et plusieurs dizaines de milliers de courriels », lit-on dans l'arrêt de la Cour administrative du 19 décembre 2019. Quelles sont ces informations ? Comment le régulateur les a-t-il collectées ? Pourquoi lui en refuse-t-il l'accès ? Voici quelques-unes des questions que pose le requérant au tribunal administratif. En vain « aux jurads », maintenant à la Cour européenne des droits de

l'Homme à Strasbourg. Radovan Vitek et ses avocats font valoir les articles 6 de la CEDH, et les 47^e et 48^e de la Charte des droits fondamentaux selon lesquels tout justiciable doit pouvoir se défendre de manière équitable.

La CSSF explique la sélection des informations communiquées par le secret professionnel auquel elle doit se soumettre. « Le respect des droits de la défense et du principe du contradictoire n'implique pas en faveur de la personne concernée un droit d'accès illimité et absolu à l'ensemble des informations traitées par l'autorité compétente dans le cadre de son enquête, mais que ledit droit doit être mis en balance avec les droits de tiers et le secret professionnel de l'autorité », fait valoir le régulateur en écho à l'arrêt UBS Europe de la CJUE (13 septembre 2018) dans lequel la perméabilité de son secret professionnel était questionnée. La Cour européenne des droits de l'Homme n'a, pour l'heure, qu'accusé réception du recours introduit. Le tribunal administratif en a pris acte la semaine passée en suspendant les

débats au fond sur la contestations des sanctions prononcées par la CSSF, d'un million d'euros pour le seul Radovan Vitek (un montant considérable et inédit pour une personne physique). La décision de Strasbourg aiguillera celle du juge administratif luxembourgeois.

Parallèlement, un contentieux est ouvert devant le tribunal commercial entre un fonds américain, Kingstown, qui s'estime lésé par les manipulations de marché visées par la CSSF. Une procédure a également été ouverte à New York, mais la décision devrait intervenir au Grand-Duché. Contacté par le *Land*, le parquet indique que sa section économique a été saisie le 15 décembre 2016 d'une dénonciation par la CSSF relative à des agissements au sein de la société Orco Property Group susceptibles d'être qualifiés en droit luxembourgeois d'infractions à la loi concernant les offres publiques d'acquisition et à la loi relative aux abus de marché. Le procureur d'État s'appuie cependant sur ces lois de mai 2006, qui « prévoit une alternative entre les procédures administratives et pénales », pour ne pas « exercer l'action publique ». Il laisse donc à la CSSF le seul soin de la sanction. pso

Syriously fait faillite

Syriously, le restaurant de Mahmoud Alabied Alfayyad, pharmacien de Raqqa qui a fui la guerre en Syrie, a fait avou de faillite le 6 janvier. L'établissement avait ouvert à Hollerich en 2017 avec l'aide du promoteur Pit Pirotte et de Marianne Donven, tout comme son voisin d'alors

Land

15.01.2021

10

W I R T S C H A F T

Chiche, de Chadi Bekdach (aidé par les mêmes bienfaiteurs et Frédérique Buck) qui a depuis déménagé au Limpertsberg. L'enseigne s'était installée route de Beggen dans le quartier du même nom à Luxembourg. Il n'a jamais publié ses comptes au registre de commerce. Alors que son cousin Chiche semble une entreprise florissante. pso

Un juge français bienveillant



Ont paru la semaine passée les *Mémoires d'un juge trop indépendant*, un ouvrage autobiographique signé Renaud Van Ruymbeke. Le célèbre magistrat a instruit en France bon nombre de scandales politico-financiers, dont Clearstream, et a mené une lutte contre les paradis fiscaux, notamment marquée par l'appel de Genève en 1996. Cette alliance de magistrats avait alors plaidé pour la création d'un espace judiciaire européen à même de lutter contre les malversations financières. Le Luxembourg

occupe, sans surprise, une place significative dans le dernier tiers de l'ouvrage, relatif à la carrière de Van Ruymbeke au pôle financier à Paris. Il y découvre la chambre de compensation internationale basée au Grand-Duché dans le cadre de la « deuxième affaire » Clearstream (postérieure aux ouvrages du journaliste Denis Robert), l'histoire des listings dénonçant (à tort) des comptes cachés de Nicolas Sarkozy, et concomitamment dans le cadre de son enquête sur la vente de frégates Thomson à Taïwan. « J'adresse une commission rogatoire à ma collègue luxembourgeoise, Doris Woltz, en lui demandant d'interroger les dirigeants de Clearstream sur l'existence de comptes liés à la vente des frégates », écrit l'ancien juge. Au retour de la CRI, Renaud Van Ruymbeke note que la chambre de compensation a répondu aux autorités luxembourgeoises « qu'elle n'a aucune certitude sur l'identité des bénéficiaires des sous-comptes ouverts » et que « Clearstream enregistre des opérations au nom des banques sur base des informations qu'elles

lui donnent ». Nous sommes alors en 2004. Mais c'est dans la partie analytique (et non chronologique et factuelle) que Renaud Van Ruymbeke évoque le plus le Grand-Duché, notamment parmi « les refuges européens (...) où les élites économiques et politiques conservent de longue date leurs bas de laine ». Le Luxembourg se range parmi les « refuges traditionnels », mais bénéficie d'un certain crédit aux yeux de l'ancien juge, notamment parce qu'il y a toujours trouvé « une véritable assistance de la part des magistrats luxembourgeois ». Renaud Van Ruymbeke remémore sa première venue, en 1994, dans « cette ville fortifiée (...) où l'on dine tôt ». « Je me revois en 1995 dans une petite chambre d'hôtel (...) à décrypter les comptes découverts par mon collègue du Luxembourg », relate le narrateur. Il énumère ensuite les dossiers de fraude à la TVA, de blanchiment et de corruption, « la liste est longue et la coopération sans faille. J'ai même pu saisir des millions d'euros en adressant mes demandes par fax », relève-t-il. Renaud Van Ruymbeke dresse une cartographie évolutive du

crime financier international dans laquelle le Grand-Duché ne figure pas (ou plus) comme le vilain petit canard, mais où Chypre, les pays baltes ou encore Singapour et Hong Kong sont montrés du doigt. Comme un écho à l'appel de Genève, le Luxembourg accueille depuis l'année dernière le parquet européen chargé de lutter contre les atteintes aux budgets de ses États-membres, notamment la fraude à la TVA et la corruption. L'ouvrage recèle d'ailleurs dans ces dernières pages de propositions normatives dignes d'intérêt. À feuilleter. pso

Maquiladoras

Il y a cinq ans, le président du conseil départemental de la Moselle, Patrick Weiten (centriste), soutenu par les milieux économiques, caressait l'idée de faire de la Lorraine une « terre expérimentale », la transformant en zone franche à fiscalité réduite. Depuis, silence radio. Interrogé par le *Land*, la ministre à la Grande Région, Corinne Cahen (DP), évoque un rapport que la préfecture aurait été chargé d'écrire. Elle aurait

demandé à le lire, mais n'en aurait jamais reçu d'exemplaire : « C'est-à-dire que je ne sais pas si ce rapport existe ou non ». La contribution au processus « Transition Luxembourg » pondu par la nouvelle association d'élus lorrains, *Au-delà des frontières* (lire page 7), renseigne sur la raison de ces réticences. On y lit que Bercy craindrait un effet domino allant de la Lorraine jusqu'aux Pyrénées. La dégressivité fiscale risquerait de se propager d'une région à l'autre, chacune accusant sa voisine de s'adonner à une concurrence déloyale. Bref, les maquiladoras aux portes du Luxembourg ne seront pas pour demain. bt

Corona-Automarkt

45 189 Autos wurden vergangenes Jahr in Luxemburg neu zugelassen: 18 Prozent weniger als 2019 und so wenige wie nie seit 2010. Gestiegen ist jedoch – trotz Pandemie und monatelang geschlossener Autohäuser – der Absatz an Elektro- und Hybridautos. Der Anteil Ersterer an den Neuzulassungen betrug 5,8 Prozent (2019: 1,8%), der

von Letzteren sogar 14,3 Prozent (2019: 5,7%). Dagegen hatten nur 37 Prozent der neuen Fahrzeuge einen Dieselantrieb (2019: 42% und 2010: 76%). An Benzinern wurden mit 46,3 Prozent wieder weniger abgesetzt als 2019 (50,6%). Der Bestand an PKW wuchs um 1,6 Porzent auf 433 028, das sind knapp 96 000 mehr als 2010. Interessant ist, dass die Karosserieform «Break», unter die auch SUV fallen, sich im vergangenen Jahr mit einem Anteil von 44,2 Prozent an den Neuzulassungen leicht schlechter verkaufte als 2019 mit 46,1 Prozent, während im ungefähr gleichen Umfang der von Fließheckfahrzeugen à la Golf von 26,1 auf 28,9 Prozent stieg. Jahrelang war der Trend umgekehrt. Dazu passt vielleicht, dass vergangenes Jahr auch die CO2-Emissionen über alle neu zugelassenen Autos wieder niedriger waren als im Vorjahr, sogar um 8,9 Prozent. Zwischen 2016 und 2019 waren sie kontinuierlich gestiegen. Der Rückgang hat natürlich auch mit den sich jetzt besser verkaufenden Elektro- und Hybridfahrzeugen zu tun, vielleicht wurden 2020 aber auch kleinere

Autos verkauft als sonst. Viel weniger als der Neuwagenmarkt war von der Corona-Pandemie der für Gebrauchte betroffen: Er schrumpfte 2020 nur um 3,1 Prozent. Vor einem Autofestival aber informiert der Händlerverband Fedamo lieber über die Neuwagenlage. Das Festival 2021 findet vom 25. Januar bis 5. Februar statt und ist fünf Tage länger als sonst. Damit sich möglichst niemand ansteckt, können die Showrooms der Händler nur nach Voranmeldung besucht werden. pf

Neistart, premier bilan

Dans une tribune publiée dans le *Wort* samedi passé, Franz Fayot dresse le bilan de 2020 et revient entre autres choses sur la réponse apportée à la pandémie par son ministère, où il a fait son entrée en février dernier. Le socialiste cite le « succès dépassant toutes les attentes » de l'aide (directe et non-remboursable) du programme Neistart destinée à stimuler l'investissement après la pandémie. Selon les chiffres communiqués au *Land* par le ministère du boulevard Royal, 153 demandes ont été traitées et accordées pour un montant total de 43 millions d'euros. Le régime est prolongé jusque fin juin et la Commission européenne a donné son feu vert à une augmentation de l'enveloppe de 30 à 125 millions d'euros. pso

L'heure des comptes

Pierre Sorlut

Les juges étudient les soupçons d'abus de biens sociaux liés à l'acquisition de 18 millions d'euros de produits de luxe, dont plus de 800 montres, par des sociétés de Flavio Becca

Malin Mardi 12 janvier. 8 heures 30. Flavio Becca, 58 ans, précède les photographes et s'assoit sur un banc en bois au fond de la salle d'audience mise à disposition pour le très attendu procès. Le truculent entrepreneur de l'immobilier, du sport et de la restauration est poursuivi pour abus de biens sociaux et blanchiment-détention. On parle de huit centaines de montres de luxe achetées via ses sociétés pour un montant total de 18 millions d'euros. Face à l'afflux de journalistes et d'observateurs, la Cour déménage l'audience et les parties vers la grande salle voisine au premier étage. Le clan Becca, une poignée de collaborateurs proches, entoure l'entrepreneur comme des équipiers protègent leur leader dans une course cycliste, une passion du prévenu. Un proche l'invite à garder son calme. Les colères de Flavio Becca sont légendaires. Mais l'homme, d'usage peu coquet, a enfilé son costume et range son frein pour mieux régler ses comptes avec la justice. Selon l'ordonnance de renvoi du procureur, les peines d'emprisonnement associées aux chefs d'accusation, s'échelonnent d'une à cinq années. L'amende peut atteindre 1,25 million d'euros.

Deux millions d'euros virés un jour de décembre 2008 d'un compte luxembourgeois vers une bijouterie en Sardaigne

Voilà une décennie que l'instruction a été ouverte à la suite d'une dénonciation de l'Administration des contributions directes pour des dépenses non-assimilables à des frais de société, notamment l'acquisition de montres de luxe. Publicité en a été faite en 2011 en marge de la polémique Livange-Wickrange. Une éventuelle collusion entre Flavio Becca et la sphère politique a été imaginée, si bien que le chef de corruption figure encore au bas de la feuille d'audience. Mais la suspicion a été écartée au cours des débats à la chambre du conseil. Flavio Becca paraît à la barre pour avoir, en sa qualité de dirigeant de sociétés, fait usage de 18 d'entre-elles, contrairement à leurs intérêts, pour acquérir à des fins personnelles des biens de luxe. À l'audience, leur nature pose d'emblée question avec le recours incident, par la défense, au moyen de libellé obscur. L'avocate Julie Wiclawski (cabinet Kronshagen) souligne que la saisine du tribunal « se limite aux seules acquisitions de montres ». Or, selon la jeune avocate, le tableau intégré au réquisitoire recense des dépenses dont on ne sait pas, dit-elle, si elles sont bien en relation avec des montres. Et Julie Wiclawski de citer parmi les 61 fournisseurs (selon nos calculs) les marques Chanel, Fendi, Gucci ou Dolce & Gabbana. « Il n'est pas clair s'il s'agit de montres ou d'achats de bottes en cuir pour Madame Becca. Cette imprécision serait susceptible de nuire aux droits de la défense », prétend l'avocate. Le substitut du procureur, Guy Breistroff, qui a des années durant constitué et potassé les dizaines de classeurs liés à cette instruction,

balaie d'un revers de main : « On peut partir du principe que l'objet d'une société immobilière n'est pas d'acheter des bijoux à madame. »

Ver dans la pomme Autre « incident » à la procédure, la société civile Ikodomos, actionnaire d'Olos Fund, se constitue partie civile. Le fonds d'investissement spécialisé dans lequel logent notamment les actifs du Ban de Gasperich, d'une valeur cumulée de plusieurs centaines de millions d'euros, a, pendant les années d'instruction, absorbé une partie des sociétés utilisées pour l'achat de montres. Entretemps également, Eric Lux, l'entrepreneur derrière Ikodomos qui a versé des terrains et des liquidités pour créer Olos avec Flavio Becca en 2009, est devenu son principal opposant. Eric Lux et Flavio Becca se disputent la répartition des actifs du fonds. Le litige qui alimente d'habitude le tribunal commercial s'invite au pénal. « La partie civile a un intérêt moral à soutenir l'action publique dans une affaire dans laquelle elle a été lésée », avance l'ancien bâtonnier Rosario Grasso qui représente Ikodomos (par intermittence dans la salle du fait d'autres dossiers sur le feu). Deux représentants de la « famille Lux » observent en permanence les débats du fond de la salle. Entre vingt et trente procédures judiciaires opposent les actionnaires d'Olos Fund, remarque-t-on lors des débats.

C'est alors qu'intervient Hervé Temime. Le célèbre pénaliste des affaires parisien recruté par Flavio Becca relève – certainement pas pour la dernière fois – « l'extrême confusion » de l'instruction. Celui qu'on désigne en France comme « l'avocat des puissants » et qui a un goût prononcé pour les chiffres (il a étudié la comptabilité à côté du droit) veillera, dit-il, à démontrer « que les tableaux excèdent largement les raisons pour lesquelles le tribunal a été saisi ». Pour commencer toutefois, il montre patte blanche. « Merci d'accepter un étranger », glisse-t-il en gage d'humilité pour effacer tout soupçon de supériorité du grand avocat français... sa seule présence sur la cité judiciaire lève un souffle d'admiration et de curiosité. Hervé Temime se réfère d'ailleurs au droit français ou belge, dont le droit local s'inspire, pour contester la constitution de partie civile de l'actionnaire victime de l'abus de bien social. L'avocat, bien informé des tensions entre son mandant et Eric Lux, voit la demande comme une volonté de « perturber la sérénité des débats », la partie civile pouvant poser des questions au prévenu. « Ce n'est pas l'habitude de mon cabinet », rétorque Rosario Grasso qui précise qu'en droit luxembourgeois la constitution de partie civile de l'actionnaire est recevable.

Big bijoux La même matinée, Flavio Becca se présente à la barre, aussi flegmatique qu'il peut l'être. « Avez-vous bien compris ce qui vous est reproché ? », demande le président Marc Thill. « On va dire que oui », répond l'entrepreneur, souvent décrié, mais pour la première fois accusé. Le magnat de l'immobilier souligne très vite que 300 montres achetées, sur les 842, ne lui sont pas destinées,

mais appartiennent à l'actif de la holding familiale, Promobe, en tant qu'investissements. Les autres sont remboursées ou destinées à l'être par les associés, Flavio et Aldo Becca, père de l'entrepreneur. Les montres ont été acquises par le truchement des boîtes familiales, dit-il, pour bénéficier de remises liées au volume acheté, mais aussi pour bénéficier de la TVA luxembourgeoise, la plus basse d'Europe. Selon le réquisitoire de renvoi devant le tribunal, les sociétés de Flavio Becca ont acheté 842 montres entre 2004 et 2011 auprès de 61 fournisseurs, dont la très grande majorité à l'étranger. Le tableau joint recense 18 millions d'euros de transferts bancaires, parfois des montants colossaux dépensés le même jour. Outre les 217 000 euros puis 265 000 et encore 382 000 dépensés chez Arije à Paris en moins d'un an (2008-2009), figurent des virements spectaculaires de 350 000 et deux fois 850 000 euros, soit deux millions d'euros virés le même jour, le 31 décembre 2008 depuis le compte Dexia de Promobe Finance sur celui de l'enseigne Floris Coroneo en Sardaigne. Le réquisitoire cible ainsi l'acquisition de quelque 127 IWC, 94 Chopard, 94 Rolex, 68 Hublot, 60 Jager Le Coultre, 46 Audemars Piguet ou encore 33 Patek Philippe, etc., etc. Les enquêteurs n'identifient pas sept breloques.

L'un d'entre eux, Jean-Paul Bohler, policier aujourd'hui à la retraite, raconte la première perquisition chez Flavio Becca en septembre 2011. Saisie depuis décembre 2010, la police avait monté son dossier et pouvait intervenir avant l'été, raconte Jean-Paul Bohler, mais les enquêteurs ont préféré attendre que le Tour de France s'achève. Flavio Becca venait de créer l'équipe Léopard-Trek avec dans ses rangs Andy et Frank Schleck, les deux joyaux du cyclisme national. Les protagonistes avaient posé en compagnie du Premier ministre Jean-Claude Juncker (CSV), affublé d'un tricot de l'équipe sur son costume cravate. « C'était la grande époque des frères Schleck. Nous ne voulions pas nuire au sport luxembourgeois », confesse le policier devant le tribunal. En cette fin d'été 2011, les policiers découvrent dans la chambre forte de Flavio Becca plus de 600 montres disposées dans des tiroirs. Les emballages et les certificats jonchent le sol dans un certain désordre. Pendant des mois, la police tente de réconcilier les objets, aux factures, aux certificats et aux virements. Vu le nombre élevé de fournisseurs, 74 selon le témoignage, les enquêteurs se contentent d'enquêter sur les relations avec les dix principaux. Les commissions rogatoires partent, mais les enquêteurs se confrontent vite à un surprenant mystère. À Knokke, « aucune idée » de ce qu'il y a derrière la facture. Chez Arije à Paris, seule la mention « marchandises enlevées » figure. Tant bien que mal, la police identifie 842 montres de luxe. 200 manquent. « Elles ont été offertes dans la famille », explique Flavio Becca aux policiers. Jean-Paul Bohler qualifie le travail de « petite mer à boire ». Mardi, Hervé Temime saisit l'opportunité. « Vous êtes-vous posé la question de faire mener une expertise ? Est-ce que le magistrat s'est inquiété de la valeur que pouvaient avoir ces montres ? »

Aal Schoul Le lendemain, mercredi, un deuxième enquêteur témoigne. Le policier Kenkel parle de 879 montres. Davantage branché chiffres que son ancien collègue, il retrace la comptabilité des sociétés de Flavio Becca et de l'enregistrement des dépenses pour les montres. La plupart des sociétés enregistrent les dépenses sur les comptes-courant associés de Flavio et Aldo Becca et font remonter à la structure de financement à Hong Kong. Celle-ci a été créée en décembre 2010 quasiment en même temps que le début de l'enquête, à cause, dit Flavio Becca, de la disparition de la Holding 29 luxembourgeoise. Demeure ici la société de patrimoine familial qui s'endette et rembourse avec intérêts la structure hong-kongaise. Mais le fait-elle dûment ? Les policiers ne peuvent l'affirmer. L'avocat parisien insiste à nouveau sur les défaillances de l'enquête judiciaire et l'impossibilité de réconcilier les montres à des factures précises. « Pas facile pour quelqu'un qui n'est pas expert », avait lâché l'enquêteur Kenkel quelques minutes plus tôt dans un aveu d'impuissance. Rebelote. Le limier saisit la perche. « Avez-vous réfléchi à la question de soumettre les montres à une expertise ? », demande Hervé Temime. « Non », répond le policier. Pas d'évaluation des montres saisies, pas d'étude des ratios d'endettement des entreprises qui ont acquis les produits de luxe, non plus... Avant de plaider, la défense infuse l'idée selon laquelle les enquêteurs et le juge d'instruction n'ont pas bien défini l'objet du supposé délit.

Ce jeudi, à la barre, Flavio Becca entretient le mystère. Il répète qu'il préfère investir dans des montres plutôt que des tableaux (écho involontaire à un autre client de son avocat Dmitry Rybolovlev, qui poursuit le marchand d'art et promoteur du port franc luxembourgeois Yves Bouvier). Pour la partie montres comme investissements, il soutient qu'il détient une liste de montres, mais qu'on ne la lui a jamais demandée. Pour les montres destinées à être offertes, il ne se souvient pas de leurs destinataires. Interrogé par le juge Thill, Flavio Becca n'explique pas pourquoi il n'a pas pensé à créer une société ad hoc, pour acheter les montres. L'intéressé se dit un entrepreneur « de l'ancienne école ». Le juge se fait confirmer l'idée selon laquelle Flavio Becca considère l'argent de ses sociétés comme le sien. Rosario Grasso, représentant de la partie civile Ikodomos, conclut la (courte) matinée en réclamant un millier d'euros « symbolique » en réparation des dommages de réputation faits à l'actionnaire d'Olos qu'il représente (Ikodomos, détenue par la famille Lux) et dont la « confiance envers Flavio Becca a été affectée »... non sans rappeler à son confrère venu de l'Hexagone voisin que la jurisprudence luxembourgeoise et même française permet bien à un actionnaire de se constituer partie civile. La séance reprendra mardi avec la plaidoirie (très attendue) d'Hervé Temime, le réquisitoire du ministère public et une éventuelle réplique. ●



Arsène Kronshagen, Julie Wiclawski et Hervé Temime entourent Flavio Becca

Stéphane Remy



La banque
des entrepreneurs

depuis 1856



Bon temps ou mauvais temps, la BIL est à vos côtés depuis 1856 et propose des solutions adaptées à chaque étape du cycle de votre entreprise. Découvrez-les sur www.bil.com/entreprises ou contactez directement votre Responsable de relation BIL.



Markus Krall (links) mit Dieter Stein, Gründer der sehr konservativen deutschen Wochenzeitung *Junge Freiheit*, auf deren Stand bei der Frankfurter Buchmesse 2019

Banken im Endspiel

Martin Ebner

Der Bestseller-Autor und Degussa-Chef Markus Krall will den anstehenden Crash des Finanzsystems für eine „bürgerliche Revolution“ nutzen

Bei Dissidenten gibt es das oft: Ein Schlüsselerlebnis wirft sie aus der regimetreuen Bahn. Der deutsche Ökonom Markus Krall, geboren 1962, war über 20 Jahre lang ein Büttel der Finanzbranche: Im Gefolge von *Basel II* entwickelte er die Systeme, mit denen die meisten europäischen Banken die Kreditwürdigkeit bewerten. Als Risiko-Experte arbeitete er auch für Versicherungen wie die Allianz und Unternehmensberater wie McKinsey, Roland Berger oder zuletzt Goetzpartners. Dann kam die Lehman-Pleite. Aus seiner Sicht nicht die Schuld von Gierbankern, sondern Staatsversagen: Vermurkste Gesetze als Auslöser, tumbe Landesbanken, unfähige Aufsichtsbehörden, „intellektuell völlig überforderte Politiker“ und „Minister, die im Hochgefühl ihrer Wichtigkeit ganze Volkswirtschaften ruinieren“. Seither sieht Krall rot.

Die Zukunft genese nur mit „Marktwirtschaft total“: Abschaffung der EZB, aber auch der meisten Ministerien und Gesetze. Wettbewerb verschiedener Währungen. Kein Wahlrecht für Sozialhilfe- und Subventionsempfänger

Seit der Finanzkrise von 2007 kämpft Markus Krall gegen den „pandemischen Sozialismus“. Weniger gegen linke Parteien, Journalisten und Klimaschützer – obwohl er auch die gerne auf *Twitter* anpöbelt. Vor allem gilt Kralls Zorn dem „Geldsozialismus“: Die „planwirtschaftliche Geldpolitik“ der Zentralbanken sauge die arbeitenden Menschen aus, mäste das „Funktionariat“ einer Politiker- und Bürokratenkaste und schaufle enorme Summen nach oben zu einer kleinen Klasse von Spekulanten. Das ganze Finanzsystem überlebe schon seit Jahren nur noch dank Bilanzbetrug: „Wirecard auf Crack“.

Zunächst versuchte Krall, eine unabhängige europäische Ratingagentur zu gründen, um das „staatlich gewollte“ Oligopol

der privaten US-Ratingagenturen zu brechen. Dieses Projekt scheiterte 2013 an fehlendem Geld. Darauf verlegte sich Krall aufs Schreiben. Mit *Verzockte Freiheit. Wie die Hybris unserer Eliten die Zukunft unseres Kontinents verspielt* veröffentlichte er eine Analyse der Eurokrise. Seine nächsten Bücher erreichten ebenfalls Spitzenplätze bei Amazon: Mit *Der Draghi-Crash. Warum uns die entfesselte Geldpolitik in die finanzielle Katastrophe führt* (2017) wollte Krall „ganz bewusst zeigen, dass es der kleine Mann ist, der am Ende die Zeche zahlt“. In *Wenn schwarze Schwäne Junge kriegen. Warum wir unsere Gesellschaft neu organisieren müssen* (2018) machte er „Risiko-phobie“ als Hauptübel aus: Die Unterdrückung von Volatilität schiebe Desaster nur auf – und mache sie noch größer.

Seit September 2019 ist Krall der Chef der Degussa-Goldhandel, des größten bankenunabhängigen Edelmetallhändlers in Deutschland. Für ihn auch ein Akt des Widerstands: „Der Goldpreis ist ein Misstrauensvotum gegen die Zentralbanken.“ Sein jüngstes Buch *Die bürgerliche Revolution. Wie wir unsere Freiheit und unsere Werte erhalten* stieg im März 2020 gleich auf Platz 2 in die *Spiegel*-Bestsellerliste des konventionellen Buchhandels ein. Stolz ist Krall auch darauf, dass seine Vorträge mittlerweile nicht nur Mittelständler-Clubs und AFD-Ortsvereine erreichen, sondern auf *Youtube* millionenfach gesehen werden: „Früher haben sich höchstens ein paar Studenten für Geldpolitik interessiert.“

Meist gehen Crash-Propheten kein Risiko ein: Wer hinreichend vage unkt, liegt immer richtig. Krall dagegen hat sich schon vor Corona festgelegt: Ab Ende 2020 kippe unser Finanzsystem. Die Negativzins-Politik der Zentralbanken führe zu immer mehr Zombiefirmen (*d'Land*, 4.9.2020) und zerstöre die Geschäftsbanken. Krall hat die Ertragserosion aufgezeichnet: Sein Diagramm aller deutschen Banken, aufgereiht nach Cost-Income-Ratio, zeigt auf einen Blick, wann welche Bank in die roten Zahlen rutscht. Die Deutsche Bank zum Beispiel sei bereits seit 2018 in den Miesen – daher werde sie trotz eines angeblichen, bilanzierten Eigenkapitals von über 60 Milliarden Euro an der Börse nur noch mit einem Wert von rund 16 Milliarden gehandelt. Zum Jahresende 2020 sah er den Moment kommen, da die Mehrheit aller Banken Verluste schreiben werde. Sie könnten dann keine Kredite mehr vergeben oder verlängern – „das Todesurteil für die Zombiefirmen“. Ausfallende Kredite wiederum würden weitere Banken vernichten.

Diese Pleite-Spirale sei nicht zu stoppen. Trotzdem werde die Politik mit allen Mitteln versuchen, die Banken zu retten, erst über die vorgesehen EU-Mechanismen, dann direkt über die EZB. Erfahrungsgemäß werde dafür die dreifache Geldmenge der Verluste benötigt: Nach der Dotcom-Krise des Jahres 2000 reichten rund 40 Milliarden Euro, bei der Finanzkrise

von 2008 waren es 800 Milliarden. Da jetzt die Banken in Euroland nach Kralls Rechnung trotz allerlei Bilanzkosmetik ihr Eigenkapital „in Wahrheit schon längst aufgebraucht haben“ und mit etwa 2,6 Billionen Euro „unter Wasser liegen“, werde die EZB nun rund acht Billionen Euro drucken müssen. Das werde eine Geldentwertung auslösen, die der Euro politisch nicht überstehen könne.

Warum ausgerechnet jetzt? Jahrelang hat das Schuldenmachen funktioniert. Wieso nicht einfach die Asset-Blase noch weiter aufblähen? Das „japanische Modell“ sei für Europa keine Option, meint Krall, der in Nagoya zu Themen des japanischen Aktienmarkts promoviert hat. Auch die Japaner würden einen hohen Preis zahlen: Schrumpfung der Durchschnittseinkommen um 20 Prozent seit 2000 und eine „demographische Katastrophe“, weil Wohnraum so unerschwinglich sei wie Kinder. „Wir werden aber nicht so lange durchhalten“, ist sich Krall sicher: Anders als der Einheitsstaat Japan habe die Eurozone Sollbruchstellen.

Der Start der Hyperinflation lasse sich absehen, zitiert Krall historische Studien: Deutschland 1923, Simbabwe und Venezuela würden zeigen, dass das Vertrauen in eine Währung endgültig kollabiere, sobald das Seigniorage-Kapital der Zentralbank die Wirtschaftsleistung ihres Währungsraums übersteigt. Vor Corona habe Euroland ein Bruttosozialprodukt von zehn Billionen gehabt – das sei nun geschrumpft. Die Bilanzsumme der EZB sei dagegen im ersten Halbjahr 2020 um 2 500 Milliarden auf fast sieben Billionen Euro gestiegen. Ergo könne die EZB noch vielleicht zwei, drei Billionen Euro drucken, bis es knallt – eine Frage von wenigen Monaten.

Der Crash werde die derzeitigen Eliten wegfeigen und unweigerlich zu einem System- und Verteilungskonflikt führen: „Freiheit oder Sozialismus!“ Um das Feld nicht ein „paar tausend Antifa-Chaoten“ zu überlassen, hat Krall im vergangenen Jahr in Frankfurt die überparteiliche, libertäre „Atlas-Initiative“ gegründet, die mittlerweile nach eigenen Angaben 5 000 Mitglieder hat. Sie trommeln für eine „bürgerliche Revolution“. Die Zukunft genese nur mit „Marktwirtschaft total“. Abschaffung der EZB, aber auch der meisten Ministerien und Gesetze. Wettbewerb verschiedener Währungen. Kein Wahlrecht für Sozialhilfe- und Subventionsempfänger. Ansonsten Werte wie „Ehe und Familie“ und „Religion“. Kurz gesagt: „weniger Berlin, mehr Schweiz“.

Dass seine Kombination von ultraliberaler Wirtschaftspolitik und reaktionärem Gesellschaftsmodell zu Widersprüchen führen könnte, ahnt Krall wohl selbst. Jedenfalls hat seine Initiative jetzt erst einmal „Fachkommissionen für alle wesentlichen Politikbereiche“ eingerichtet, um für die Zeit nach der „Bereinigungskrise“ genauere Positionen auszuarbeiten. Offensichtlich kommt auch die geplante „Republik der Freiheit“ nicht ganz ohne Bürokratie aus, und der Aufbau der neuen Ordnung wird wohl viel langwieriger werden als der Zusammenbruch der alten. Falls nicht sowieso die Greta-Thunberg-Jugend gewinnt. ●

Kralls Krisenfahrplan

Auf ein Quartal mehr oder weniger möchte sich Markus Krall nicht festlegen. Der grundlegende Ablauf der Krise stehe aber fest. Demnach kommen auf uns „drei Phasen der Enteignung“ zu. Die *Deflationsphase* habe bereits begonnen: Die Pleite-Spirale von Zombiefirmen und Banken werde die Blase der Aktien- und Immobilienpreise platzen lassen, also das Produktivvermögen entwerten. Die „Rettung“ der Banken werde dann zu einer *Hyperinflation* führen, die alle nominalen

Vermögen ausradiert. Die flächendeckende Zerstörung von Sparguthaben, Lebensversicherungen und Renten werde zuerst den Euro kollabieren lassen, voraussichtlich Mitte 2021, später auch andere Fiat-Währungen. Bei der abschließenden *Währungsreform* würden dann die „Krisengewinnler“ zur Kasse gebeten, das heißt alle, die irgendetwas an Eigentum durch Deflation und Inflation gebracht haben. Absehbar seien zum Beispiel Zwangsabgaben auf Hausbesitz. me

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 24.02.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des Ponts et Chaussées
Division des Travaux Neufs
21, rue du Chemin de Fer
à L-8057 Bertrange
dans le bâtiment H1, 2^{ème} étage

Intitulé :
Aéroport de Luxembourg – Équipement électromécanique du regard de mesure

près du bassin de rétention « S1 ».

Description :
Un nouveau regard de mesure a été construit dans le cadre du renouvellement des infrastructures d'assainissement de l'aéroport de Luxembourg. Celui-ci est situé dans l'enceinte aéroportuaire.

Le présent projet prévoit l'équipement de ce regard avec une mesure de débit à capteur à induction magnétique (IDM) monté sur siphon. Le siphon sera équipé d'une vanne motorisée et pourra être contourné au moyen d'un by-pass. Dans la partie sèche du regard, une pompe de prise d'échantillons est installée, afin d'acheminer les eaux vers le local de mesure du carbone organique total existant. Les divers équipements devront être connectés avec l'unité de commande du local de mesure du COT et celle du bâtiment

technique du bassin « S1 ».

Positions principales :

- Conduite DN400 en siphon et bypass DN300 (± 6 ml) ;
 - Mesure de débit à capteur à induction magnétique (IDM) DN400 ;
 - Vanne motorisée DN400 ;
 - Vannes manuelles DN400 (1x) et DN300 (1x) ;
 - Pompe d'échantillonnage avec tuyauterie ;
 - Pompe vide cave avec tuyauterie ;
 - Équipement électrique dans les locaux techniques et câblage.
- Début prévisible des travaux :
Août/Septembre 2021
Durée prévisible des travaux :
40 jours ouvrables

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission sont à

télécharger à partir du Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :

Les offres portant l'inscription « Soumission pour l'Aéroport de Luxembourg – Équipement électromécanique du regard de mesure près du bassin de rétention 'S1' » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Les offres peuvent également être remises de manière électronique par le biais du Portail des marchés publics.

Date de publication de l'avis 2100082 sur www.marches-publics.lu :
14.01.2021

COVID-19

The sound of silence

Michel Goedert

Whereas Covid-19 is the first pandemic to have been caused by a coronavirus, most previous pandemics, in particular the so-called “Spanish Flu” of 1918-1920, were due to an influenza virus. Although a hundred years later some European countries foresaw the possibility of an outbreak, preparations were largely based on their experience with influenza, and earlier mistakes in terms of the handling of the current crisis resulted from this misconception. On the other hand, a major reason why countries such as Taiwan and South Korea fared much better is because they had already experienced Sars (severe acute respiratory syndrome), which is caused by the Sars-Cov coronavirus.

On March 11, 2020, the World Health Organization declared Covid-19 a pandemic. That evening, 52 000 people watched the Champions League game between Liverpool FC and Atlético Madrid at Anfield, the Liverpool stadium; 3 000 supporters had travelled from Spain, where football could only be played behind closed doors. Between March 10 and 13, 250 000 people attended the Cheltenham Festival, a major annual horse racing event in the UK.

That was back then – and it does sound unbelievable in retrospect, since now, after a relative easing over the summer, Covid-19 has come back with a vengeance. Without a doubt, the complacency of some governments (“Alles is relativ”) has contributed to the death toll. Besides, the political leadership required to deal with the current crisis has been weakened by the progressive erosion of trust in expert knowledge.

Part of the problem stems from the fact that science and politics are uneasy bedfellows. Remember Antoine Lavoisier, the father of chemistry, who was guillotined in 1794. The Head of the Revolutionary Tribunal was more than dismissive when he said: “La République n’a pas besoin de savants.” Unlike politics, science requires total transparency. It replaces ignorance and false certainties with new knowledge, whereas politics is, in fact, often based on a number of false certainties. What is more, there can be no such thing as “following the science” when faced with the unknown. Establishing new knowledge takes time; false leads are frequently pursued until the truth eventually emerges.

One cannot deny that without the latest advances in science we would be almost completely helpless

When Lavoisier was guillotined in 1794, the Head of the Revolutionary Tribunal said: “La République n’a pas besoin de savants”

in the face of the current crisis. Besides, over the years, science has repeatedly warned against the possibility of pandemics. Undeniably, the ongoing disruption of natural habitats is increasing the likelihood of zoonotic diseases, which are based on animal-to-human transmission.

Experience has taught us that uncomfortable truths must sometimes be dragged out of politicians and the scientists who advise them. In the UK, many mistakes made in dealing with the current health crisis are only known because of “Freedom of Information requests”. The Freedom of Information Act 2000 gives British taxpayers access to infor-

mation of public interest held by the authorities. As a result, we know that over 10 000 people have turned Sars-Cov-2-positive on National Health Service wards, which has led cynics to suggest that in order to save lives hospitals should be closed, while pubs ought to remain open. No doubt a future public inquiry into the handling of Covid-19 will bring other crucial facts to light.

Are we not entitled to the same level of transparency in Luxembourg? On Wednesday, December 9, 2020, nine Sars-Cov-2 positive people sadly died. One of them was our mother, Dr Marie-Antoinette Goedert-Bové, who worked as a general practitioner for close to forty years and was hospitalized for a chronic heart condition. She was then infected with Sars-Cov-2 in hospital. Anecdotal evidence leads us to believe that hers was not an isolated case.

Are Luxembourg taxpayers not also entitled to know how many people have become Sars-Cov-2-positive in which hospitals and care homes, and when this happened? Does the “Loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte” not have a key role to play in this context? I do urge the Government and the Direction de la Santé to make the information available to the general public. The current code of silence is unworthy of a model European democracy of the 21st century. Nation branding must also be about openness and honesty, so “Let’s make it happen”! ●



Antoine Lavoisier (lithographie d’après Jacques-Louis David)

CHRONIQUE DE L’URGENCE

Déni et fascisme, cul et chemise

Jean Lasar

La tentative de faire capoter la confirmation par le Congrès de l’élection de Joe Biden à la présidence a fait long feu, elle n’en a pas moins démontré à quel point la société américaine est gangrenée et menacée par le fascisme. Ces tendances fascistes cohabitent avec les forces, minoritaires mais hyper-actives et généreusement subventionnées, qui nient la réalité de la crise climatique, quand elles ne se confondent pas avec elles.

Au moment où des hordes fanatisées par l’histriion occupant la Maison Blanche tentaient d’assassiner

Surenchère fasciste et crise climatique

le vice-président et des parlementaires, l’administration Trump procédait à l’adjudication d’une partie du Refuge faunique national arctique (ANWR) sur la rive nord-est de l’Alaska à des fins de forages pétroliers. On pourra se consoler en constatant que cette opération a fait un flop, seule l’agence de développement de l’État s’étant portée acquéreuse de lots.

Il n’en reste pas moins que la coïncidence entre la mise à sac du Capitole et cette adjudication climatique est révélatrice de la profonde convergence entre les courants ultra-réactionnaires et racistes, d’une part, et ceux qui cherchent par tous les moyens à empêcher l’action climatique et la transition vers les énergies renouvelables de l’autre. S’appuyant sur une ou plusieurs des innombrables thèses farfelues qui tentent de démonter le robuste corpus de la science climatique, cette quête, qui a beau sembler condamnée à disparaître, a déjà à son actif des décennies de retard dans la prise en compte du péril climatique.

Ainsi, du Capitole à l’Arctique, on voit poindre un risque sérieux de surenchère fasciste liée directement à la montée en puissance de la crise climatique. Sur *Earthier*, dans un article intitulé « La crise climatique,

des stéroïdes pour le fascisme », Brian Khan évoque un épisode survenu lors d’incendies de forêt qui ont frappé l’Oregon, dans des régions habitées majoritairement par des Blancs, durant l’été 2020. Des milices d’extrême-droite avaient diffusé des thèses conspirationnistes à leur sujet et en avaient profité pour prendre le contrôle de la région, installant des barres et menaçant les journalistes, sans rencontrer de résistance sérieuse de la part des policiers locaux.

Lorsque des extrêmes climatiques s’abattent sur des régions habitées plutôt par des populations noires, de couleur ou indigènes, les miliciens sont là aussi, avançant des affirmations écofascistes éculées selon lesquelles les comportements de ces minorités seraient à l’origine de ces catastrophes. Le diagramme de Venn de ceux qui encouragent le refus des résultats électoraux et de ceux qui nient le changement climatique « coïncide presque parfaitement », relève Kahn. Et il cite Emily Atkin, autrice de la newsletter *Heated*, pour qui le tragique épisode du 6 janvier démontre que toute politique climatique sérieuse passe par un renforcement de la démocratie. Vaste programme, qui vaut pour les États-Unis mais tout autant pour le reste du monde. ●

ZUGAST

Solidarität, wie sie die KPL versteht

Die Gesundheitskrise sorgt für wachsende Unsicherheit in Teilen der Bevölkerung. Dazu trägt bei, dass die Gründe welche Regierung und Chamber anführten, um ab dem 11. Januar 2021 den verschärften Lockdown nach kurzer Zeit wieder zurückzunehmen, schleierhaft bleiben. Warum sämtliche Konsumtempel öffnen dürfen und die Ausgangssperre verkürzt wird, Restaurants und Cafés aber geschlossen bleiben müssen, ist nicht nachvollziehbar.

Wer solche Beschlüsse fasst, ohne das ernsthaft zu begründen und nachzuweisen, wo sich die Menschen tatsächlich mit dem Virus anstecken, darf sich über mangelnde Glaubwürdigkeit nicht wundern.

Dass das Virus gefährlich ist, steht außer Zweifel, und die vielen Menschen, die ihm zum Opfer fallen, und die großen gesundheitlichen Schäden, die es anrichtet, strafen jene Lügen, die versuchen die schrecklichen Folgen der Pandemie zu verharmlosen, gegen Mundschutz, Abstandsregeln und Impfungen mobilisieren und wissenschaftsfeindliche Verschwörungstheorien verbreiten.

Bis genügend Impfstoff vorhanden sein wird und große Teile der Bevölkerung geimpft werden können, wird es noch dauern, so dass auch weiterhin – neben anderen Maßnahmen – Masken, Abstandsregeln und Desinfektionsmittel lebenswichtig bleiben. Auch das ist Teil der Solidarität, die erfordert ist, um die Menschen, die am ehesten gefährdet sind, zu schützen.

Die Kommunistische Partei ist der Ansicht, dass konsequente Maßnahmen notwendig sind, um zu verhindern, dass die negativen Folgen der Wirtschafts- und Gesundheitskrise auf die Lohnabhängigen abgewälzt werden. Dazu gehören die 100-prozentige Zahlung der Löhne an Kurzarbeiter, eine angemessene finanzielle Unterstützung für Freischaffende und Künstler und die Forderung, dass Betriebe, die Beschäftigte entlassen und die Arbeitszeiten auf dem Rücken der Beschäftigten zusätzlich flexibilisieren, von öffentlichen Geldern ausgeschlossen werden, beziehungsweise bereits erhaltene

öffentliche Gelder zurückzahlen müssen – und das nicht nur in Pandemie-Zeiten.

Die KPL fordert, dass die Helden aus dem Gesundheitswesen, dem Reinigungssektor, dem Handel, der Sicherheitsbereich und anderen Wirtschaftssektoren nicht nur Applaus, sondern sofort bessere Arbeitsbedingungen bekommen.

Ali Ruckert ist Präsident der KPL

Die aktuelle und die vorigen Regierungen tragen Verantwortung, was die Engpässe im Gesundheitssystem betrifft. Die Krankenhäuser werden zunehmend nach kapitalistischen Profitkriterien verwaltet. Die Zentralisierung hat zu einer Reduzierung von Fachpersonal, Kranken- und Intensivbetten geführt. Diese falsche Politik müssen nun die Schaffenden im Gesundheitssektor und die Bevölkerung ausbaden.

Ab sofort und in nächster Zeit müssen Initiativen ergriffen werden, um den chronischen Personalmangel zu beheben, indem das Personal in den Krankenhäusern und im Pflege- und Sozialbereich um mindestens zehn Prozent aufgestockt und wird und die Gesundheitsstrukturen im Land dezentral ausgebaut werden.

Um die negativen Folgen der Wirtschafts- und Sozialkrise, die gegenwärtig von der Gesundheitskrise verschärft wird, zu überwinden, muss eine Umverteilung von oben nach unten erfolgen, über eine Vermögens- und Erbschaftsteuer für die Super-Reichen und eine Corona-Steuer für die Konzerne und die Finanzgesellschaften, Zudem müssen alle Rüstungsvorhaben eingestellt und diese Gelder für soziale Aufgaben im Rahmen der Bewältigung der Gesundheitskrise verwendet werden. Das ist Solidarität, wie sie die KPL versteht. ● Ali Ruckert

D’GEDICHT VUN DER WOCH



Bruttonationalgléck

Jacques Drescher

Op Twitter an op Facebook
Fir d’Statec-Analys,
Do léisst sech d’Gléck erfuerschen
An der Corona-Kris.

Bal geet dat Gléck no uewen,
Bal geet et nees erof.
Et hântk un engem Fueдем
Am Gaart vum Philosoph.

D’Gléck hat scho bei de Griechen
Kee Gott a kee Gebott.
Falscht Gléck muss ee net kafен
Um Festival vum Schrott.

Mee d’Gléck léisst sech net moossen;
Et ass och kee Verzicht.
Dass ee fir d’Gléck muss streiden,
Steet net an deem Bericht.

DISCOURS DE HAINE SUR LE NET

La riposte des Tribunaux

Olivier Mukuna



Marcel M est passé de Facebook devant le tribunal



Piquet de solidarité devant la Cité judiciaire



Cécile Djunga



Antonia Ganeto



Rokhaya Diallo

En augmentation sur les réseaux sociaux, les propos sexistes et racistes font désormais l'objet d'une attention et d'une répression judiciaires plus soutenues. Comme l'illustre, au Luxembourg, le procès remporté par Antonia Ganeto, porte-parole de Finkapé, contre Marcel M. Mais qu'en est-il chez nos voisins belges et français ? Tour comparatif de la riposte judiciaire contre les « hate speeches » à travers le cas de trois personnalités féministes et afro-descendantes : Antonia Ganeto, Cécile Djunga et Rokhaya Diallo.

Sur Twitter, une femme noire anglophone est victime de racisme toutes les trente secondes... C'est la conclusion statistique à laquelle sont parvenues l'ONG Amnesty International et l'entreprise Element AI (productrice de logiciels d'intelligence artificielle). En 2018, ces organismes ont réalisé ensemble une étude sur 6 500 volontaires. Objectif : analyser 228 000 tweets envoyés à plus de 750 femmes noires durant l'année 2017. Des femmes qui, pour la plupart, étaient politiciennes ou journalistes exerçant leur profession en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Résultat : 1,1 million de messages à caractère « problématiques et/ou abusifs » ont été envoyés en un an. « Nous disposons des données pour corroborer ce que les femmes nous disent depuis longtemps : Twitter est un endroit où le racisme, la misogynie et l'homophobie prospèrent essentiellement sans contrôle », déplorait à l'époque Milena Marin, responsable de la recherche chez Amnesty International.

Incitation à la haine Cette réalité virtuelle, sexiste et raciste, semble mieux prise en compte par les institutions judiciaires francophones. À l'image du procès en correctionnelle remporté, le 6 janvier, par l'activiste afro-descendante Antonia Ganeto contre le raciste Marcel M. Ce dernier a été condamné à payer une amende de 1 500 euros, à verser 1 euro symbolique à Ganeto ainsi que la somme de cent euros à titre d'indemnités.

Rappel des faits. Après la « grève des femmes » du 7 mars 2020, qui avait réuni plus de 2000 personnes dans les rues du Luxembourg, une photo de la porte-parole de Finkapé est détournée sur Facebook par le politicien de l'ADR, Tom Weidig. Sur le cliché, on voit l'activiste luxembourgeoise

Aggravant son cas, le prévenu a affirmé devant le tribunal luxembourgeois : « Je voulais qu'ils disparaissent au plus loin »

d'origine cap-verdienne Antonia Ganeto s'exprimer avec un mégaphone sur lequel est apposé un sticker reprenant le titre provocateur d'une pièce de théâtre : « Le Luxembourg, malhonnête grosse merde ». Le mégaphone comme le sticker désobligeant appartiennent au collectif Richtung 22 : un groupe artistique connu pour ses critiques acerbes de la société luxembourgeoise. Le 7 mars, ce collectif a donc prêté son porte-voix à quatre des organisatrices de la manif' (dont Antonia Ganeto) afin qu'elles puissent s'adresser aux manifestants...

En relayant la photo sur la page Facebook « Dat ass och Lëtzebuerg » (Ceci est aussi le Luxembourg), page à forte tendance nationaliste, Tom Weidig cherche à réduire Antonia Ganeto au sticker litigieux. Pour faire passer l'activiste afro-descendante comme autrice ou diffuseuse d'un message ordurier contre le Luxembourg. Intro de post signée Weidig : « Cette photo dit tout... Un sticker 'grosse merde' hostile au Luxembourg. Un sticker d'extrême-gauche susceptible de provoquer de la violence. »

Des propos juridiquement millimétrés qui vont provoquer plusieurs commentaires haineux sur la page « Dat ass och Lëtzebuerg ». Parmi les plus violents, celui de Marcel M : « Ces connasses, si ça leur plaît pas le Luxembourg : ouste ! On les envoie sur la lune ou carrément au Congo. Et là, elles pourront faire aux singes des nœuds dans leurs queues, surtout bien loin de nous ».

Avant même le dépôt de plainte d'Antonia Ganeto, le 9 mars 2020, un rapport de signalement de contenu illégal a été transmis, via la plate-forme « Be Secure Stoptline », aux autorités policières. Instruite avec célérité par le Parquet, l'affaire a abouti au procès qui s'est déroulé, le 8 décembre dernier, devant la 9^e chambre du Tribunal correctionnel. Dans le box des accusés : Marcel M. Mais pas le prudent Tom Weidig. Pourtant à l'origine du *shitstorm* virtuelle, alimenté par le commentaire raciste et sexiste de M, Tom Weidig a échappé à toute poursuite...

Victoire judiciaire Renonçant à l'assistance d'un avocat, M ne partait pas avec toutes les chances de son côté. Accusé par le substitut du procureur d'État « d'avoir incité à la haine à l'égard d'une personne à raison de l'appartenance au sexe féminin et en raison de la couleur de sa peau ».

Reconnaissant être l'auteur du commentaire incriminé, Marcel M s'est enfoncé devant le tribunal avec des « explications » vaseuses. Comme le décrit froidement le jugement : « Il déclare que, bien qu'une femme de couleur fût représentée sur la photo en question et qu'il a spécifié qu'elle devait retourner au Congo, son commentaire s'adressait à tout le monde à qui la vie aux Luxembourg ne convenait pas, y inclus les Luxembourgeois. Il précise ne pas avoir pu tolérer les affirmations inscrites sur la banderole et sur l'autocollant et qu'il était enragé à tel point d'avoir diffusé le commentaire en cause ». Aggravant son cas, le prévenu a encore affirmé durant le procès : « Je voulais qu'ils disparaissent au plus loin » (« Ech hu se alleguer wäit ewech gewünscht ») tout en soutenant que sa publication « ne contient pas le moindre appel à la haine ».

Des tentatives pathétiques qui n'ont pas convaincu les magistrats : « Le choix des termes employés par le prévenu tendant à envoyer une personne de couleur dans un pays africain ne saurait être un pur hasard. Le Tribunal retient que le choix du prévenu était délibéré et qu'il a dès lors visé une catégorie de personnes qui se distinguent par leur sexe féminin et par leur couleur de peau. Il exprime ouvertement son aversion quant aux personnes visées, à savoir des femmes et des personnes de couleur en les qualifiant de 'Wouscht-Kettien' [femmes viles et méprisables] et en voulant les envoyer sur la lune ou au Congo. Les propos du prévenu sont

de nature à susciter auprès de la population des sentiments et des réactions d'hostilité et de mépris à l'égard des personnes visées en raison de leur sexe et de leur origine. »

Un jugement qu'Antonia Ganeto qualifie de « victoire en demi-teinte » : « J'espérais que le Tribunal suivrait les réquisitions du substitut du procureur [trois mois de prison avec sursis assorti d'un stage obligatoire au sein d'un organisme de prévention de la radicalité]. Pour davantage 'dé-banaliser' et criminaliser ce type d'appels à la haine », précise l'activiste luxembourgeoise. « Ce jugement me conforte à continuer à mobiliser et sensibiliser sur les conséquences de ces appels à la haine ainsi qu'inviter la justice à y rester attentive et remplir son rôle répressif. J'encourage donc les afro-descendants à déposer plainte s'ils sont victimes de propos racistes. Oui, c'est vrai, c'est une démarche douloureuse qu'il faut anticiper puis dépasser. Mais c'est indispensable ! Les afro-descendants résidant au Luxembourg ne doivent rien laisser passer en termes de *hate speeches*. La peur doit changer de champ. Notre silence ne nous sauvera pas. »

Le futur procès Djunga Depuis 2018, Cécile Djunga, comédienne et présentatrice météo à la *RTBF*, a pris une dimension d'activiste dans son pays. Suite à sa dénonciation-vidéo des propos négrophobes dont elle fait l'objet de la part de téléspectateurs et internautes belges. Lémouvant message antiraciste de l'afro-descendante a été vu par des millions de personnes sur les réseaux sociaux, médiatisé jusqu'à dépasser les frontières belges. La jeune femme d'origine congolaise s'est vue notamment invitée à raconter son calvaire raciste à l'Onu (Genève) et sur plusieurs plateaux télévisés français.

Depuis son engagement sur la *RTBF*, en 2017, les attaques racistes sur le net n'ont jamais cessé. Djunga encaisse d'abord et garde le silence. Jusqu'à ce qu'une téléspectatrice appelle le service météo de la *RTBF* pour se plaindre que Cécile est « trop noire pour passer à la télé. » Là, la jeune femme « craque ». Et révèle cet énième propos raciste dans une vidéo Instagram. C'est la goutte d'eau négrophobe qui a fait déborder le vase structurel. Sans fards, la jeune femme dénonce le racisme qu'elle subit depuis qu'elle travaille à la télé publique belge mais aussi la manière dont les personnes noires sont traitées à la télévision.

De sa propre initiative, le parquet de Bruxelles ouvre une information judiciaire concernant ces insultes racistes. Base légale : la loi anti-discrimination. L'enquête a été confiée à la Federal Computer Crime Unit qui a épluché les messages à caractère raciste reçus par la présentatrice ou par la *RTBF*. Au total, Cécile Djunga a déposé une dizaine de plaintes. Au terme de ces procédures, seule une personne est poursuivie. L'enquête de plus de deux ans a mené au procès en correctionnelle qui s'est ouvert, le 5 janvier dernier, au Palais de Justice de Bruxelles.

Comme M, le prévenu belge, AV, est poursuivi pour « incitation à la haine raciale » après diffusion, en 2018, de propos racistes et menaçants pour commenter une vidéo de Cécile Djunga sur Youtube. Toujours comme Marcel M, AV a refusé l'assistance d'un avocat... Ce qui a fortement déplu au juge, estimant que l'accusé n'était pas capable de se défendre tout seul. Le magistrat a donc demandé au bâtonnier de désigner un avocat commis d'office. L'audience a été reportée au 9 mars 2021.

En consultant la jurisprudence belge en matière de « hate speeches », on note qu'il arrive à certains tribunaux de faire preuve de sévérité. Par exemple, le 4 décembre 2019, le Tribunal correctionnel de Liège a condamné la citoyenne J.B. pour ses propos racistes diffusés sur Facebook contre les Camerounais. Sanction : une peine de quatre mois de prison avec sursis, assortie d'une d'amende de 1 200 euros...

Ne plus se laisser faire ! En France, c'est la célèbre journaliste et féministe antiraciste Rokhaya Diallo qui, fin décembre, a déposé plainte en justice. Suite aux propos violemment racistes émis par une auditrice lors de l'émission « Les vraies voix », diffusée sur *Sud Radio*. Attention, les voici : « Si Madame Diallo n'avait pas bénéficié de tout ce que donne la France, je crois qu'il y a de fortes chances qu'elle serait en Afrique, avec trente kilos de plus, quinze gosses, en train de piler le mil par terre et d'attendre que son mari lui donne son tour entre les quatre autres épouses ».

En une seule phrase, cette auditrice de *Sud Radio* a enchaîné les pires clichés négrophobes et sexistes sur l'Afrique. Nommément visée, Rokhaya Diallo a décidé de l'attaquer en justice. Régulièrement victime d'attaques racistes et sexistes, il faut se souvenir que la journaliste française a remporté le procès qu'elle avait intenté, en 2014, contre un jeune homme qui avait appelé à son viol sur Twitter. En des termes orduriers ne souffrant aucune ambiguïté : « Il faut violer cette conne de Rokhaya, comme ça, fini le racisme »... Résultat judiciaire : une condamnation à 2 000 euros d'amende, dont 1 400 avec sursis.

En général, les tribunaux français se montrent plus sévères que leurs homologues belges et luxembourgeois dans la répression des discours de haine. Pour autant, au vu des efforts psychologiques et financiers qu'exigent une procédure judiciaire, certaines et certains pourraient se demander : Pourquoi est-ce si important de déposer plainte ?

Sur la même longueur d'ondes que Ganeto, Rokhaya Diallo répond sans détours à cette question : « Tout simplement pour rappeler que le droit et la loi existent. En France comme ailleurs en Europe, des dispositifs antiracistes permettent aux personnes qui sont victimes de racisme d'obtenir une réponse judiciaire et de sanctionner les auteurs. J'ai porté plainte pour signifier que, d'une part, il n'est pas possible de m'insulter dans la sphère publique sans conséquences et, d'autre part, rappeler l'existence de ces dispositifs juridiques conçus pour protéger les personnes exposées à des propos haineux et racistes ».

Mais qu'est-ce que cela peut changer ou modifier ? « À mon niveau, la personne qui m'a injuriée n'est pas très à l'aise depuis qu'elle sait que j'ai déposé plainte. J'imagine que ça la fera réfléchir aux propos qu'elle tiendra à l'avenir dans l'espace public », répond Rokhaya Diallo. « Ensuite, j'utilise ma visibilité publique pour signifier à toute personne susceptible d'exprimer ce type de propos haineux que cela peut et doit faire l'objet d'une riposte judiciaire. Ce qui présente la vertu potentielle d'être dissuasif et de signaler qu'on ne se laisse plus faire... » ●



Petites formations

●●●○○

Le festival de jazz Reset propose une résidence d'une semaine à quatre musiciens et quatre musiciennes de huit pays différents. Ils ont été sélectionnés par le vibraphoniste luxembourgeois Pascal Schumacher et ont pris possession des espaces de Neimënster. Le format des concerts a été adapté et un modèle hybride a été imaginé. Ce vendredi à partir de 20h, à la fois sur place et en ligne, en petites formations de deux ou trois, Ken Allars, Franzl Allier (photo : neimënster), Kristin Berardi, Sophie Bernado, Tuur Florizoone, Balint Gyémant, Florence Kraus et Joao Lobo présenteront de premières étapes de travail lors d'une soirée intime, sous les toits de Neimënster. Samedi, à 18h et à 20h, les huit artistes donneront un concert de clôture de la résidence dans la salle Robert Krieps. Le tout sera retransmis sur diverses plateformes. [fc](#)

Marco Reckinger

○

Le musicien Marco Reckinger, connu sous le pseudo CRCKSN

est décédé cette semaine à Berlin. Il n'avait que 33 ans. Né au Brésil, puis adopté au Luxembourg, le jeune homme avait grandi à Dudelange. Après des études comme ingénieur du son, il forme le duo Christal and Crack en 2008 avec Chris Diederich, un projet électro qui les font connaître sur la scène luxembourgeoise. Marco a également travaillé dans le rap, notamment à Paris, puis à Berlin où il est arrivé en 2012. Selon les informations de *Rtl.lu*, il vivait dans la rue depuis environ 2016. Le site internet diffuse aussi un hommage que rend l'acteur luxembourgeois Max Thommes au musicien, critiquant l'aveuglement de la société face au sans-abrisme. [fc](#)

T H É Â T R E



Reprise, enfin

●●●○○

La reprise de *Breaking the Waves*, succès de la saison 2018-2019, aurait dû soutenir la grande tournée internationale de la pièce. Le calendrier a été maintes fois bouleversé, mais il est désormais possible de (re)voir la pièce mise en scène par Myriam Muller (photo : Bohumil Kostohryz), ce vendredi au Grand Théâtre

de Luxembourg ou le 5 février au Théâtre de la Manufacture à Nancy (une navette est organisée pour pouvoir assister à cette toute dernière représentation). Inspirée par le film éponyme de Lars von Trier, la pièce se joue dans une communauté religieuse très stricte et fermée. La relation passionnelle de Bess et Jan, l'accident de ce dernier qui va l'immobiliser, l'hostilité de la famille et les dérives auxquelles Bess se livre, bouleverseront l'univers hors du temps de cette île isolée. Une histoire osée, perverse, extraordinaire et imbibée de controverse. Dans une mise en scène audacieuse, enlevée qui mêlent les codes entre cinéma et théâtre. [fc](#)

On en parle

●●○○○

L'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises de l'Université du Luxembourg organise un cycle de conférences dédié à l'histoire culturelle du Luxembourg du 19^e siècle jusqu'à nos jours. Cette année, il se penche sur différents domaines culturels qui ont connu une professionnalisation au fil des décennies. Le théâtre est en ligne de mire cette semaine. Ian De Toffoli présentera un survol de la scène théâtrale professionnelle des années 60 à nos jours. Il prendra en compte un ensemble d'actants (auteurs, metteurs en scène, acteurs, responsables d'institutions...) pour mettre en avant les événements, situations, mouvements qui ont fait naître de nouvelles dynamiques et de nouveaux projets artistiques. Le 20 janvier à 18h30 aux Rotondes. [fc](#)

M3 reprend Arlette Schneiders Architectes

●●●○○

Arlette Schneiders a été une des premières femmes à monter son propre bureau d'architecture au Luxembourg, en 1989. Elle a décidé de prendre sa retraite et l'intégralité des parts de la sàrl qui porte son nom a été reprise par le bureau M3, « en toute amitié et en toute confiance, pour qu'elle puisse se retirer en douceur », indique Marie Lucas, une des associées et co-fondatrice de M3 Architectes. Philippe Lavis qui était associé d'Arlette Schneiders assurera la gérance et le management des projets en cours (notamment la rénovation de la place Guillaume II ou le Lycée technique pour professions de santé à Strassen) qui garderont leur signature originale. « Nous en serons les parents adoptifs en quelque sorte. » L'équipe d'une petite dizaine de personnes est également reprise et sera intégrée à M3. Carlos Esteves-Duarte, associé de M3 Architectes, est chargé d'assurer la transition vers cette intégration, « dans l'intérêt des personnes et des projets ». [fc](#)

Dans le parc

●●●○○

De plus en plus de villes proposent des espaces extérieurs pour présenter des projets



photographiques. À l'image des grilles du Sénat à Paris ou, dans une autre dimension, le jardin du château de Clervaux, la Ville de Luxembourg dédie les allées du Parc de Merl à des expositions de photos. Trois projets par an « au caractère innovant et original » sont annoncés par le très officiel *City Magazine*. Le premier d'entre eux est *Transitions* (photo : Marianne Brausch), né d'une collaboration entre l'artiste Séverine Peiffer et des élèves du Lycée Aline Mayrisch voisin. Dans un premier temps, il importait de faire découvrir aux jeunes la pratique artistique du collodion humide et de la prise de portrait en studio. L'idée était aussi de « traduire en photo le questionnement identitaire des jeunes, par le biais de discussions au sujet des transitions personnelles qu'ils ont traversées jusqu'ici », explique l'artiste au *Land*. Elle tenait à exposer dans un lieu public pour sortir cette thématique de l'environnement scolaire et ouvrir le dialogue entre l'école et la société. [fc](#)

À l'affiche

●●●○○

Ladage dit que les voyages forment la jeunesse. Le travail de Philippe Lamesch (né au Luxembourg en

1977) qui est présenté à la galerie Valerius à partir de ce samedi est là pour le prouver. Graveur et artiste de collage, formé à la School of the Museum of Fine Arts de Boston et au KALA Art Institute de Berkeley, il joue avec les techniques classiques de gravure pour créer des « collages imprimés » qu'il combine avec des « objets en papier trouvés » dans ses compositions. 2020 aurait dû être pour lui une année de voyages à la découverte d'une multitude de villes où collecter des affiches déchirées. La pandémie a interrompu son périple, mais il a obtenu la participation d'amis artistes, un peu partout dans le monde. Le projet *Torn Up World* qui en est né (photo : Philippe Lamesch) est inspiré par l'exposition *La France déchirée* du célèbre affichiste Raymond Hains (en 1961 à Paris). L'exposition présente une vingtaine de collages mixtes colorés issus de cette collaboration internationale. [fc](#)



Au coin !

●●●○○

On connaît le travail photographique de Pasha Rafiy pour ses séries de portraits de personnalités des mondes de la politique, de l'art, de l'architecture, de la philosophie



et pour son documentaire autour de Jean Asselborn (*Foreign Affairs*, 2016). C'est une autre facette de son œuvre que montre le Luxembourg Institute for Artistic Research (*www.liar-nyc.com*) avec *Corners*, une exposition en ligne et dans l'espace public new-yorkais proposée par Sofia Eliza Bouratsis (par ailleurs collaboratrice du *Land*). L'exposition rassemble six photographies montrant toutes des coins, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de bâtiments. Une manière de souligner le côté intime et familier de l'expérience d'une exposition à regarder en ligne, dans son coin. Le coin, c'est aussi l'angle qui ferme, qui enferme, qui protège et intensifie l'idée de confinement. Les images sont prises à Paris, Tokyo, Téhéran ou Los Angeles, entre 2015 et 2018 : c'est tout ce que les légendes indiquent. Aucune présence physique dans ces images, mais une humanité quand même dans ces décors à la fois « déjà vu » et totalement insolites, exotiques, comme la découverte d'un souvenir. Dans cette perspective, le travail de Pasha Rafiy se situe là où la différence entre le connu et l'inconnu s'étiole, dans ce passage qui est à la fois étranger et familier. [fc](#)

Land

15.01.2021



Le vide et le plein de vie

●●●●○

Pendant plusieurs semaines, elles ont travaillé à la mise en place de leurs expositions respectives sans savoir si celles-ci allaient pouvoir se tenir. Mais Trixi Weis (photo : sb, à la galerie Dominique Lang) et Cristina Dias (à Nei Liicht) inaugureront bien leurs expositions ce samedi (jusqu'au 21 février). Pas de brunch italien traditionnel pour ce double « vernissage », mais l'occasion de découvrir le travail de ces deux artistes qui n'ont pas grand chose en commun. À la gare de Dudelange donc Trixi Weis investit les lieux pour la troisième fois. Des espaces difficiles à aménager où l'artiste, toujours prompte à imaginer des scénographies fortes, a décidé de travailler sur le vide. Pour *Empty Emptiness*, elle a transformé les lieux, ajoutant des murs, fermant des passages, travaillant la lumière pour donner une réelle impression de vide. Une notion d'abord physique, tangible : nous sommes dans une demeure vide comme abandonnée de ses résidents, mais pleine de possibles fantômes (surtout dans ce couloir qui se rétrécit, comme une fuite en avant). Le vide est

aussi psychologique, comme un creux, une dépression, quand il ne reste que des miettes (ici de sucre) de tout ce qu'on a consommé (la télé, la voiture, la maison). À quelques pas, la galerie Nei Liicht est généralement consacrée à la photographie et *Instinct. Same but different* de Cristina Dias ne fait pas exception. Mettant en regard deux photos en diptyque, l'artiste s'amuse à observer ses jumelles (qui ont quatre ans) dans ce qu'elles ont d'instinctif, d'animal, de spontané, d'enfantin, donc. Elles se retrouvent en face de scènes photographiées au Museum d'histoire naturelle de Genève, ville où la famille a habité. La nature n'est pas toujours où l'on croit et les dioramas encadrant les animaux empaillés, dans un contexte faussement naturel, répondent au gestes simples et innocents des fillettes. L'observation de Victoria et Helena prend ainsi un nouveau niveau : on sort de l'album de famille pour atteindre une dimension symbolique qui questionne la place de la nature, le rôle de la mère (artiste) et l'importance du souvenir. [fc](#)

HOME CINEMA

Citizen Mank

Nachdem Netflix bereits für Martin Scorseses aufwändiges Gangsterdrama *The Irishman* die nötige Finanzierung zur Verfügung stellte, verhalf der Streaming-Dienst nun auch David Fincher, einem weiteren bekannten Zeitgenossen Hollywoods, zu der Realisierung eines lang gehegten Wunschprojekts: Basierend auf einem Drehbuch seines Vaters, Jack Fincher, erzählt *Mank* von der spannungsreichen Entstehungsgeschichte des Films aller Filme: *Citizen Kane*. Auf den Ranglisten der besten Filme aller Zeiten belegt der Film von Orson Welles aus dem Jahr 1941 den ersten Platz. In der britischen Filmzeitschrift *Sight & Sound* wurde er erst 2012 im Rahmen einer Umfrage nach rund 50 Jahren von Alfred Hitchcocks *Vertigo* abgelöst. *Citizen Kane* ist zweifellos ein wichtiger Film für die Filmgeschichte, seine Drehbuchautorschaft ist aber umstritten. Die einflussreiche Filmkritikerin Pauline Kael griff den Wunderregisseur Orson Welles in ihrem Buch *Rising Kane* offen an, und stellte den Drehbuchautor Herman J. Mankiewicz, Bruder des bekannten Regisseurs Joseph Mankiewicz, ins Zentrum der Aufmerksamkeit. Die Autorschaft und damit verbunden die damaligen Innovationen in der Filmsprache, die *Citizen Kane* so berühmt machten, seien zuvorderst sein Verdienst. Somit stellte sie sich offenkundig gegen die aus Frankreich stammende Wertschätzung des Filmregisseurs als *Auteur*, der zufolge der Regisseur als alleinige kreative Künstlerinstanz für ein Werk verantwortlich sei.

Damit ist der kontextuelle Rahmen von *Mank* gesetzt: David Fincher folgt in seinem Film den Auslegungen Kael und setzt Gary Oldman als alkoholabhängigen, impulsiven und einfallsreichen Mankiewicz prominent in Szene, der von Tom Burke verkörperte Orson Welles kommt im Film indes kaum vor, bleibt eher blass. Und so ist *Mank* denn auch keine reine Rivalitätsgeschichte, kein Duell zweier Künstlerpersönlichkeiten, sondern versteht sich eher als Plädoyer für die immer mehr in Vergessenheit geratenen Drehbuchautoren aus Hollywoods goldener Ära. *Mank* erfindet die Filmsprache gewiss nicht neu, folgt seinem Vorbild aber vor allem in Bezug auf seine Erzählweise: Mittels einer komplexen Rückblendenstruktur erzählt Fincher von den Begegnungen und den Rückschlägen, die Mankiewicz während seiner Zeit in Hollywood erlebt hat und die ihn beim Schreiben des späteren Drehbuchs inspirierten. Der Zeitungsmogul William Randolph Hearst (Charles Dance) und dessen Geliebte Marion Davies (Amanda Seyfried) sollen so etwa ihren Weg ins Drehbuch zu

Citizen Kane gefunden haben. Im Gegensatz zu Netflix' märchenhafter Serie *Hollywood* will *Mank* ein erdrückendes Gefühl von diesem einstigen Hollywood vermitteln, das hinter der Fassade als Traumfabrik Menschen als Ware denkt, aufbaut und fallen lässt.

Mank will ein Gefühl vom einstigen Hollywood vermitteln, das hinter der Fassade als Traumfabrik Menschen als Ware denkt, aufbaut und fallen lässt

Ein wichtiger Künstler in der Entstehungsgeschichte von *Citizen Kane*, Kameramann Gregg Toland, tritt im Film gar nicht auf. Fincher und sein Kameramann Erik Messerschmidt erweisen diesem wichtigen Bildermacher der klassischen Studiozeit freilich ihre Hochachtung, indem sie seine Bildsprache zitieren: Von der Lichtführung zu den Großaufnahmen, zu den eindrücklichen untersichtigen Kameraperspektiven bis zur Tiefenschärfe erweisen sie dem Filmklassiker ihre Reverenz, schaffen Bildzitate im Bild. Alles Zitieren hilft aber nicht darüber hinweg, dass der Erzählfluss unter der hohen Dialogizität leidet. Überhaupt wirkt der Schwarz-Weiß-Film wie aus der Zeit gefallen: Es ist ein Film, der altmodisch ist und diese Altmodischkeit bewusst inszeniert. Aus diesem Umstand heraus wird erklärbar, warum die großen Filmstudios Hollywoods David Finchers neuen Film ablehnten, immerhin liegt sein letztes Werk *Gone Girl* rund sechs Jahre zurück. Netflix indes bedient damit die Nische in deren Angebot, die sich nicht an die breite Masse, sondern an ein filmgeschichtlich bewandertes Publikum richtet. Wie selbstverständlich scheint das Streaming-Portal sich darauf zu verlassen, dass die Abonnent/innen, die sich *Mank* ansehen werden, auch *Citizen Kane* kennen, dabei befindet sich der Film noch nicht einmal in Netflix' Filmkatalog – das ist schon eine perfide Geschicht-vergessenheit höherer Ordnung. ●

Marc Trappendreher

THÉÂTRE

Pinocchio ou la fin de l'innocence

Godefroy Gordet



Début décembre 2020, Pauline Collet disait prier tous les saints pour que le confinement n'ait pas raison des premières dates de son spectacle, ce sont finalement les damnés qui lui ont répondu, les théâtres étant encore fermés au jour de sa programmation. Son spectacle est devenu une sorte d'œuvre maudite, à l'image de nombreux projets morts-nés ou reportés *sine die* en cette détestable année 2020. Pourtant, la jeune artiste et son équipe ont pu proposer à huis clos, une représentation au sortir de leur résidence dans le cadre du programme « Capucins Libre ». Devant une petite poignée d'invités, séparés les uns des autres de dizaines de fauteuils vides, *Mentez-moi* a pu trouver la lumière dans une première très propre et au symbole fort.

L'histoire de Pinocchio est clairement un monde de sensibilité et une aubaine pour les penseurs du

spectacle vivant, tant ce conte décrit une palette d'images fantastiques, tant il livre un sous-texte précieux. Des adages de signifiante et de réaction qui sont comme des cadeaux si l'on se met à monter le conte sur scène. Et c'est à ce niveau qu'intervient Pauline Collet, après avoir opéré une réécriture moderne de la célèbre histoire.

Quand il est de nature bon et joyeux, accompagné de personnages bienveillants dans le conte originel de Carlo Collodi, chez Collet Pinocchio devient un personnage façonné par la peur de bien faire, l'angoisse d'être l'enfant modèle, le parfait boy scout. Créé non pas par le pauvre et solitaire Gepetto, mais par un couple, se comportant comme des enfants capricieux en montée de sucre, ce Pinocchio là est dévasté d'avance, par des parents intransigeants, cherchant l'enfant parfait pour décorer leur foyer. Encore plus vulnérable que chez Collodi, « Pino » chez Collet, en vient même à écraser Jiminy Criket, le grillon parlant, lui servant de conscience. Il se retrouve livré à lui-même, à sa docilité d'enfant et sa grandissante capacité à faire le mal en toute innocence. Et s'il réussit facilement chez Collet à se dépatouiller des deux escrocs du conte – Renard et Chat – Pino arrive finalement à l'école, pour y apprendre à écraser les autres à n'importe quel prix, même celui du mensonge.

Et c'est là que se situe la rupture entre la version source, qu'a utilisé Collet, pour écrire sa propre vision du conte, loufoque qui se permet tout ou presque. Et alors que Collodi sous-titrait son œuvre « histoire d'une marionnette », avec son *Mentez-moi* Pauline Collet détourne le conte pour raconter le destin d'un gosse manipulé, formaté comme tant d'autres par une société d'adultes soit disant bien pensants... De cette réinterprétation du conte, naît un texte en saccade – très beau quoi qu'il en soit – qui ne connaît pas la poésie des tirades du théâtre classique, ou la percussion du contemporain, mais qui se joue sans chichis, s'entend sans ajout d'effet de style, de langue de bois ou de tournure alambiquées, sans explications superflues en somme, profitant de

punchlines acérées et d'une dynamique de jeu en « tac au tac » d'un personnage à l'autre.

En fait, Pinocchio n'est qu'un prétexte pour l'auteur et metteuse en scène de cette pièce, pour dériver vers une critique sociale acerbe et bourrée des maux d'une génération. Une génération qui n'a que difficilement accès au travail, se noie dans la paperasse au moindre projet, vit dans une compétitivité omniprésente et surtout une génération à qui on demande de se taire, comme l'ex-prime ce Pinocchio, que tient Justin Pleutin avec entrain, « je parlerai plus, même si je pense plein de trucs ».

D'ailleurs, sans que l'un ou l'autre se détache, le trio d'acteurs (Justin Pleutin, Stéphane Robles et Delphine Sabat) agit ensemble avec une franche efficacité, au service d'une galerie de personnages cinglés, et d'un Pinocchio en mutation tout du long, de la crédulité de l'enfant, au goût du sadisme de l'adulte. Et puis, il y a une drôle de chose dans le « genre » de ces personnages qui ne montrent pas une franche féminité ou masculinité. Un point intéressant, quand on admet que le genre est une pure construction sociale, induite chez l'enfant dès l'achat des premiers habits ou jouets.

Mentez-moi est un beau spectacle. Car s'il semble s'émanciper dans la démonstration théâtrale, forte d'un rythme parfait et d'une occupation de l'espace totale, on y trouve les ingrédients des pièces contemporaines qu'on affectionne : une liberté d'action, une créativité non forcée, et le bonheur d'observer une troupe qui prend du plaisir à jouer le théâtre. Collet met en scène le formatage de jeunes à l'avenir sinistre ; fait de bureaucratie à outrance, de mise en concurrence, de rivalité ou de délation et son regard sur l'avenir de nos mômes est plutôt sombre. Mais malgré la critique acide au centre du spectacle – qui nous questionne sur le côté « tout public » – *Mentez-moi*, aussi barré soit-il, montre la même force que ces spectacles qui font progresser chez leur spectateur un sourire sincère jusqu'au derniers mots donnés. ●



Gary Oldman und Amanda Seyfried

Pinocchio n'est qu'un prétexte pour l'auteure et metteuse en scène de cette pièce, pour dériver vers une critique sociale acerbe et bourrée des maux d'une génération

„Eine gefährliche Zeit, die danach schreit, dass die Literatur sie kommentiert“

Interview: Anina Valle Thiele

Interview mit dem Autor Michel Clees über die Entstehung seines Theaterstücks *Parterre* und den Stellenwert der Kultur in Zeiten von Corona

D’Land: *Wie ist die Idee zu dem Text Parterre entstanden?*

Michel Clees: Ich habe nie verstanden, weshalb der Staat derart viele Beamte auf Lebenszeit braucht. Einige wenige sind aus Kontinuitätsgründen sicher notwendig, aber ob dieses Nicht-in-Frage-gestellt-Werden einer Gesellschaft wirklich guttut? Als ich noch dem Verwaltungsrat von Esch2022 angehörte, habe ich gesehen, was das Beamtentum im Sein der Betroffenen anrichten kann, und habe angefangen, mir Notizen zu machen. Daraus entstand die Hauptfigur, der Paul.

In der letzten Spielzeit waren Sie am TNL „Author in residence“. In der Zeit sind Captcha und Parterre entstanden, die nun zusammen bei Éditions Guy Binsfeld erschienen sind. Gibt es einen roten Faden zwischen beiden Texten oder beziehen sie sich aufeinander?

In beiden Texten steckt sehr viel Wut, das ist der rote Faden. Als Schreibender muss man sich politisch irgendwie positionieren, weil alles so über einen fällt – die Sorge um die Welt, die politischen Umstürzungen, dass es zurzeit nicht angebracht ist, über Befindlichkeiten zu reden. Ich finde, es ist eine gefährliche, heikle Zeit, die danach schreit, kommentiert zu werden. *Captcha* hatte ich speziell fürs TNL als Auftragsarbeit geschrieben. *Parterre* habe ich so umgeschrieben, dass es auch auf der Bühne funktioniert, habe die drei Figuren eingebunden, denn ursprünglich war es ein Monolog.

In Parterre geht es um eine Wohngemeinschaft, in der drei unterschiedliche Individuen leben. Der Luxemburger Paul, die Luxemburgerin Valérie und der Syrer Mahmud teilen sich eine Wohnung, in der auch Weltanschauungen aufeinanderprallen. Insbesondere Paul ist nicht frei ist von Vorurteilen, ein bornierter Staatsbeamter und Chauvinist – was erschien Ihnen an dieser Personenkonstellation reizvoll? Ist die Zusammensetzung auch ein Abbild der Luxemburger Gesellschaft, beziehungsweise spiegelt sie diese wider und legt ihre Risse offen?

Ich glaube, dass die Luxemburger Gesellschaft über Jahrzehnte hinweg – auch vielleicht durch das Schulsystem, was uns oktroyiert wurde, dieses Auswendiglernen, das sich zum Teil bis heute behauptet – nicht dazu erzogen wurde, kritisch den Ist-Zustand zu befragen. Es gibt zwar viele kluge Menschen hier, doch sie haben sich das Denken schwerst selber angeeignet. In den 60er/70er Jahren war die Schule nicht konzipiert, irgendetwas zu hinterfragen. Und viele dieser Menschen, die so groß geworden sind, sind jetzt Beamte – das sind die Leute, die uns regieren, uns verwalten. Das Hinterfragen haben sie nicht gelernt. Das spiegelt sich in der Figur des Paul – er hat ja manchmal fast sympathische Ansätze, aber dieses Zerrissen-Sein in Pflicht und Auftrag wollte ich an ihm klarmachen. Dass da ein Syrer dabei ist, hat auch mit der Aktualität zu tun. Der Text ist eineinhalb Jahre alt, und die Flüchtlingsdiskussion ist eine große Diskussion. Immer noch. Im zweiten Text *Captcha* taucht sie auch wieder auf. Ich finde, dass der Text die Konflikte innerhalb der Luxemburger Gesellschaft offenlegt. Valérie verkörpert, was ich bei den meisten Jugendlichen verspüre: Sie hat diese Lust und diesen Drang, etwas zu verändern, etwas grundlegend an den Verhältnissen zu ändern, allein weiß sie jedoch nicht wie.

„Es bleibt uns nichts übrig, wir müssen zusammenleben, und da draußen ist es kalt, und das Draußen ist uns gegenüber gleichgültig. Das ist der Grund für Herzenswärme“, sagt Valérie an einer Stelle. Ist die WG im Parterre eine Art „erzwungene Schicksalsgemeinschaft“ – das Kellergeschoss, in dem kein Platz ist für Humanität oder eben gerade? Ist es Zufall, dass vor allem die Frauenfigur durch Weitsicht und Klugheit besticht?

Das ist schon bewusst so angelegt, manchmal fürchte ich, dass der Text moralisierend ist. Denn diese Valérie hat ganz wunderbare Instinkte, aber die Gegensätzlichkeit zwischen den Dreien und das Nicht-Verstehen, das gibt es einfach auch in unserer Zeit. Und das wird durch das, was wir in den Medien und in den sozialen Medien mitbekommen, ja auch offensichtlich – ein tiefgehendes Kommunikationsproblem zwischen dem, was ist, und dem, was in den sozialen Netzen vorgegaukelt wird. Die Bedeutung des Lebens schwindet zugunsten der virtuellen Welt. Daraus entsteht ein Theaterstück, bei dem man am Ende fast wieder am Anfang steht, weil die Regeln der Chronologie im Netz verschwimmen und so eine Lösung nicht in Sicht ist.

Ist es eine erzwungene Schicksalsgemeinschaft? Ich glaube schon, denn sie wohnen nicht als Freunde zusammen. Wir müssen irgendwie zusammenleben, zumal die Immobilien-

„Vielleicht wird man bemerken, dass Kultur viel mehr ist als ein Youtube-Video“

preise nicht mehr zu bezahlen sind. Wahrscheinlich ist es sogar die Zukunft, dass man zu mehreren in einem Haus zusammenlebt. Und das werden a priori nicht immer „gute Freunde“ sein.

„Wir trüben das Wasser, damit es tiefer scheint“, sagt der Staatsbedienstete Paul über seinen Job im Ministerium. Und er spricht davon, dass wir „die Legitimität des materiellen Egoismus zu keinem Moment in Frage stellen dürfen, da er ja den wirksamsten Antrieb unserer Gesellschaft darstellt“. Dem Bühnentext vorangestellt ist ein Zitat von Ödön von Horvath (aus Glaube Liebe Hoffnung, 1932), das die Ummenschlichkeit annahmt in einer Zeit des aufkommenden Faschismus ... Wie viel Gesellschaftskritik birgt Parterre?

Ich empfinde den Text als sehr politisch zwischen den Zeilen. Ich wollte auch eine politische Aussage treffen. Dass es so nicht weitergehen kann, sagt Valérie immer wieder, und Paul hält verkrampt am Denken der 60er Jahre fest. Er möchte, dass alles so bleibt. Das ist meiner Meinung auch ein Grund, weswegen der Faschismus wiederaufkommt, weil die einen glauben machen wollen, dass wir noch immer in den 60er Jahren leben. Die halten noch immer an diesem Heim-Herd-Frau-Bild fest. Damit locken sie die Leute an. Paul ist an sich jemand, der die alte Ordnung wiederherstellen möchte: Ich möchte wieder mein trautes Heim, meine Zigarette in der Mittelkonsole des Autos, meinen Sonntagsbraten! Insofern ist es, denke ich schon, ein sehr politischer Text, weil er auch nationalistische Zitate von Roland Freisler bis hin zu Spitzenpolitikern der

AFD einbringt, wie er Missstände offenzulegen versucht, aber gleichzeitig auch Lösungen bietet.

Ja, ich glaube wir sehen alle, dass wir am Abgrund stehen. Das sehen die Jugendlichen, weshalb sie so schwer zu trösten sind. Aber Valérie kämpft trotzdem dagegen an, und ein Hoffnungsschimmer ist dieses kitschige Bild, dass da ein Gefühl wie Liebe zwischen Valérie und Mahmud aufkommt. Dieser Höhepunkt des Textes wird dramaturgisch ganz klein gehalten, obwohl er so unerwartet menschlich ist.

Die Corona-Pandemie hat der Premiere von Parterre mehrfach einen Strich durch die Rechnung gemacht. Die Uraufführung wurde bereits zweimal verschoben. Der neue Spieltermin für die Premiere ist der 20. Januar 2021. Hat die Corona-Pandemie eine neue Zeit für den Kulturbetrieb eingeläutet?

Definitiv, weil viele Leute aus dem Kulturbetrieb diese Corona-Pandemie nicht finanziell überleben werden. So viele arbeiten unermüdlich mit großem schöpferischen Aufwand an neuen Produktionen, arbeiten rastlos und ungetrückt. Die Leiterinnen und Leiter von Kulturinstitutionen programmieren unentwegt und zuversichtlich, andere finden sich gelähmt in diesem runtergefahrenen Kulturbetrieb wieder. Ich will niemanden einen Vorwurf machen. Ich möchte nicht gern in der Situation sein, wo man all das zu verantworten hat, was jetzt entschieden wird. Und im Nachhinein ist man immer klüger, aber, dass die Kultur so vernachlässigt wird und man sie so totschweigt, das tut schon sehr weh (*das Gespräch wurde vor Weihnachten geführt, als für zwei Wochen verschärfte Einschränkungen verabschiedet worden waren, d. Red.*). Ich glaube, es wird sich herausstellen, dass es falsch ist. Es wäre kohärenter gewesen, wenn man die Kultur nicht links liegen gelassen hätte und nicht nur übers Internet versucht hätte, sie mit Darbietungen, Lesungen, Bildern zu übermitteln. Das ist nämlich ein schrecklicher Trugschluss, dass man jetzt glaubt, man könne sich die Kultur nach Hause bestellen über ein Internetprogramm. Ich würde mir wünschen, dass kein Künstler mehr da mitmacht, dass aufgehört wird damit und man nicht mehr irgendeine

Darbietung als Trösterlein ins Netz setzt. Das darf nicht sein, weil es ein gefundenes Fressen für die sein wird, die das Budget der Kultur gern viel kleiner haben wollen. Dann wird man vielleicht bemerken, dass die Kultur viel mehr ist als nur ein Youtube-Video. Ihr Stellenwert wurde verkannt und manchmal habe ich Angst, dass am Ende gesagt wird: Naja, jetzt haben wir neun Monate ohne Kultur gelebt – brauchen wir die überhaupt noch?

Künstler wurden während der Corona-Pandemie in Luxemburg zwar finanziell unterstützt ...

Es wird wirklich viel gemacht, um die Künstler zu unterstützen. Wir haben eine gute Kulturministerin, die sich einfühlen kann in die Haut der Künstler. Aber man kann die Kultur nicht mit finanziellen Häppchen abspesen, es braucht schon mehr. Die meisten Künstler warten in ihrem Schaffen nur auf den Startschuss, die haben so viel zu sagen. Und andere bleiben sprachlos, solche, die mit ihrer Empfindsamkeit nicht gegen die eingeschränkte Zukunft können. Manche brauchen Motivation und Projekte, die Chance auf Realisierung haben. Diesen Künstlern setzt der Stillstand zu. Aber das geht einher mit der allgemeinen Situation. Nicht nur in der Kultur, in allen Bereichen des Lebens, im Supermarkt, in den Fußgängerzonen, in den Arztpraxen: Die Schwermut ist zum Grundtenor geworden, weil niemand von uns, auch die ältere Generation nicht, sich auf diese neue Welt hat vorbereiten können.

Was wünschen Sie sich für die Rezeption Ihres Textes und für die Premiere, was sollte das Stück auslösen?

Ich wünschte mir, dass selbst jene, die nicht lesen, verstehen, was gemeint ist. ●

Michel Clees, *Captcha/Parterre* Stücke. Éditions Guy Binsfeld 2020. 104 Seiten, 16 Euro

Michel Clees



Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 03.03.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des Ponts et Chaussées
Division des Travaux Neufs
21, rue du Chemin de Fer
à L-8057 Bertrange
dans le bâtiment H1, 2^{ème} étage

Intitulé :
Piste cyclable nationale PC8 – Nouvelle passerelle sur la ligne CFL à Differdange

Description :
Nature des travaux :
Les travaux consistent notamment en :
– Des travaux de démolition d'une passerelle sur une ligne CFL ;
– Des travaux de terrassement et bétonnage à côté d'une ligne CFL ;
– Des travaux de construction d'un ouvrage d'art au-dessus d'une ligne CFL.

Quantité des travaux :
– Terrassements généraux déblais : 60 m³ ;
– Bétons toutes catégories : 500 m³ ;
– Armatures passives pour béton armé : 45 to ;
– Micropieux diamètre 25 cm : 47 unités ;
– Charpente métallique pour tablier : 25 to.
Délai d'exécution des travaux : 280 jours ouvrables
Début prévisible des travaux :
automne 2021

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission sont à télécharger à partir du Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour la Piste cyclable nationale PC8 – Nouvelle passerelle sur la ligne CFL à Differdange » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Les offres peuvent également être remises de manière électronique par le biais du Portail des marchés publics.

Date de publication de l'avis 2100009 sur *www.marches-publics.lu* :
08.01.2021

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 23.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installations HVAC (MCL15) – chauffage, ventilation et GTC à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
L'immeuble se décompose en :

- Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
- Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
- Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m² ;

Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :

- Corps de chauffe pour chauffage des locaux ;
- Installations de ventilation des locaux de type double flux ;
- Installations de ventilation simple-flux de certains locaux techniques et parkings ;
- Maintien d'une température estivale de confort ;
- Climatisation de locaux spécifiques ;
- Contrôles d'hygrométrie de locaux spécifiques ;
- Désenfumage réglementaire ;
- Régulation automatique ;
- Gestion technique centralisée ;
- Électricité.

La durée des travaux est de 803 jours ouvrables à débiter au courant du 2^e semestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
11.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2002185 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 16.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de gros œuvre, de structure métallique et d'aménagements extérieurs à exécuter dans l'intérêt de la construction d'un entrepôt pour l'Administration des ponts et chaussées à Banzelt (Roodt-sur-Syre).

Description succincte du marché :
Quantité ou étendue globale :
– Démolitions diverses : 400 m³ ;
– Terrassements : 3 000 m³ ;
– Béton de propreté : 900 m³ ;
– Armatures : 117 000 kg ;
– Bétons : 120 m³ ;
– Maçonnerie en béton cellulaire : 550 m³ ;
– Aciers pour construction charpente métallique : 121 000 kg ;
– Toiture isolée en tôle métallique : 1 200 m² ;
– Étanchéités : 180 m² ;
– Maçonneries diverses : 190 m².
Début des travaux prévu pour :

juin 2021
Durée des travaux prévus :
140 jours ouvrables

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
11.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100023 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*



Administration communale de Pétange

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 22.02.2021 à 10.00 heures

Intitulé :
Travaux de serrurerie et mobilier urbain concernant la place John-Fitzgerald Kennedy à Pétange.

Description :
Travaux de serrurerie et mobilier urbain

Envergure des travaux :
– Abris divers : 3 pièces ;
– Bacs de plantation sur mesure : 9 pièces ;
– Mobilier urbain divers : approx. 40 pièces.

Conditions de participation :
Effectif minimum : 10 personnes
Références : 3

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Le dossier de soumission peut être téléchargé gratuitement sur le site des marchés publics : *www.pmp.lu*.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre électroniquement via le Portail des marchés publics, prévu pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture. Les offres établies sur des bordereaux qui n'ont pas été téléchargés du Portail des marchés publics ne seront pas prises en considération.

Informations complémentaires :
Planning :
Début des travaux le 26 avril 2021 pendant 55 jours

Date de publication de l'avis 2100067 sur *www.marches-publics.lu* :
12.01.2021

Le collège des bourgmestre et échevins Pierre Mellina, le bourgmestre, Jean-Marie Halsdorf, échevin, Raymonde Conter-Klein, échevine, Romain Mertzig, échevin.

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 18.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installations électriques à exécuter dans l'intérêt de la construction du hall des sports à Echternach.

Description succincte du marché :
Travaux électriques, télécommunications et informatiques :
– Env 10 km câbles, 2,7 km câbles réseau, 3 km câbles de commande ;
– Luminaires, capteurs de présence ;
– Armoire de serveur, tableau général basse tension, armoire de compteurs, batteries centralisées ;
– Installations de protection contre la foudre et de mise à la terre :
– Env 700 m de câbles, tiges conductrices.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée du marché est de 110 jours ouvrables à débiter au courant du 3^e trimestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
14.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2002206 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 19.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installations HVAC et sanitaires à exécuter dans l'intérêt de la construction du hall des sports à Echternach.

Description succincte du marché

Chauffage :
– Sous-station de chauffage urbain, station d'eau chaude sanitaire, ballon de stockage ;
– Réseaux, radiateurs, panneaux rayonnants, chauffage au sol.

Sanitaire :
– 39 douches, 12 WC, 13 lavabos ;
– Réseaux sanitaires.
Ventilation :
– 1 CTA, 5 ventilateurs, réseau de ventilation.

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée du marché est de 120 jours ouvrables à débiter au courant du 3^e trimestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
14.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2002207 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 17.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de menuiserie intérieure en bois à exécuter dans l'intérêt de la construction du Lycée technique pour Professions de Santé et hall des sports Logopédie à Strassen – phase 1: hall des sports Logopédie.

Description succincte du marché :
– Portes et plusieurs ensembles portes avec surfaces fixes : 31 pcs ;
– Habillage bloc vestiaires intérieurs et extérieurs : 9 pcs ;
– Mobiliers fixes : 2 pcs.

La durée des travaux est de 37 jours ouvrables, à débiter le deuxième semestre 2021.
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation

sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
14.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100051 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 18.03.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de gros-oeuvre clos et couvert à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique pour professions de santé et hall des sports Logopédie à Strassen phase 2 : Lycée technique pour professions de santé.

Description succincte du marché :
Travaux de gros-œuvre clos et couvert :
– Terrassement : 22 600 m³ ;
– Béton de qualité divers : 21 000 m³ ;
– Isolations thermiques enterrées : 2 300 m² ;
– Étanchéités enterrées : 4 300 m² ;
– Charpentes métalliques : 16 0000 kg ;
– Isolation thermique et étanchéité en toiture : 6 400 m² ;
– Toitures végétalisées : 4 600 m² ;
– Menuiseries extérieures métalliques : 3 700 m² ;
– Façades ventilées avec parement en briques klinker : 5 200 m².

La durée des travaux est de 402 jours ouvrables, à débiter le troisième trimestre 2021.
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
14.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100076 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

d'Letzebuenger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant et mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-35; ikurschat@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg Courrier Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Letzebuenger Land **Instagram** letzebuenger_land **Impression** offset Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,50 € **Abonnement annuel** 160,00 € **Abonnement étudiant/e** 85,00 € **Comptes en banque** CCPLULL: IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL: IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL: IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEULL: IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL: IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXLULL: IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

www.land.lu

FILMS MADE IN LUXEMBOURG

Une route bien à lui

Pablo Chimienti

Parmi les propositions grand-ducale en streaming, de nombreux court-métrages marquants les débuts des réalisateurs. Suite et fin de ce retour en arrière avec *La Fameuse route* d'Adolf El Assal

L'affiche, où l'on voit cinq silhouettes déformées sur un décor fait d'obscurité et de brouillard, et sur laquelle on trouve des lettres rouges écrites à la va-vite, fait croire à un film d'horreur. Mais le chemin entrepris par Adolf El Assal avec *La Fameuse route* est tout autre. Ici point de monstre, de tueur en série ou de kidnappeur expert ès torture... mais une bande de potes dont les seuls intérêts sont de se marrer et de fumer des pétards.

On fait leur connaissance au moment où ils s'étaient dans une vieille Renault Fuego pour aller à « Maas », Maastricht pour les non-initiés. L'écran est encore noir que déjà l'un d'eux balance : « Les gras je vous préviens, je veux juste aller aux péripatétiputes ! J'ai les testicules comme des potirons ! ». Zéro image et pourtant en une seule phrase l'ambiance est posée : Potache à souhait et pleinement assumée.

Toute le reste des douze minutes du film seront du même acabit. Situations impossibles, expressions improbables, rencontres chimériques, délires psychédéliques, comportements extravagants, panneaux routiers inconcevables... Adolf El Assal va loin dans le délire, il ne s'interdit rien : ni de mettre des douaniers dans des situations peu respectables, ni de jouer avec les stéréotypes ou les accents. « Les

stéréotypes, ça ne me fait pas peur », assure le réalisateur-comédien-monteur-producteur. « Des accents, on en entend tous les jours au Luxembourg. On parle tellement de langues, on a des origines tellement différentes... qu'on a tous un accent. Pourquoi ne pas s'amuser avec ? ».

Cette *Fameuse route*, premier film professionnel du cinéaste – bien que tourné avec un casting cent pour cent amateur –, est le premier jalon dans l'œuvre d'Adolf El Assal. Un réalisateur à part, qui aime les personnages à la marge, les histoires étonnantes, les sujets qu'on ne traite habituellement pas dans le cinéma grand-ducal. Un univers personnel qu'il gardera pour ses longs métrages : *Les Fameux gars* (2013) ou encre *Sawah* (2019) et qui lui a ouvert dernièrement les portes de *Baraki*, série humoristique belge à découvrir à partir du mois de mars, dont il a réalisé quatre épisodes. Une route à lui, un sacré chemin sur lequel il revient pour le *Land*.

Comme est née La Fameuse route ?

Adolf El Assal : Au départ, je suis allé voir Tarantula pour faire *Sawah*, qui est sorti finalement l'an dernier (avec Deal Productions, ndlr). Ils aimaient bien le concept, mais ils m'ont dit que ce serait très compli-

qué de le financer, d'autant que personne me connaissait à l'époque. Et c'est vrai que je venais de sortir de l'école de cinéma. C'est pour ça que j'ai décidé de faire *Reste bien, mec !*, sans budget ni scénario, pour montrer que j'étais capable de faire du cinéma. Il y a près de 5 000 personnes qui l'ont vu au cinéma et j'ai vendu plus de 10 000 DVD. Du coup, chez Tarantula on m'a proposé, si je voulais faire du ciné au niveau pro, de

faire d'abord un court-métrage. Pourquoi pas avec les personnages et dans l'univers de *Reste bien, mec !* Et là, Diego, un des acteurs du film, m'a raconté un voyage qu'il a fait en Hollande et pendant lequel il s'est fait arrêter par des douaniers. J'ai trouvé ça marquant et j'ai donc commencé à écrire une histoire basée là-dessus. Le scénario a été refusé plusieurs fois par le Film Fund ; je crois qu'à la fin ils en avaient tellement



Adolf El Assal se permet tous les délires dans son premier court

marre de moi qu'ils ont dû se dire qu'ils allaient me donner une chance.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur ce court-métrage ?

Le film a bien fonctionné. On a fait l'avant-première dans la grande salle du CinéBelval qui a près de 550 places. Tout le monde me disait que je n'arriverais jamais à remplir une telle salle, mais en fait, on a eu 1 200 personnes. Pour un court-métrage ! Ça a surpris tout le monde. Moi, je me demandais si mon humour allait bien passer, être compris, etc. *The rest is history !*

Qu'à apporté La Fameuse route à votre carrière ?

Ça a été une très très bonne école. J'ai énormément appris, j'ai fait une trentaine de festivals avec, ce qui m'a permis de beaucoup voyager et de rencontrer plein de monde. Ça m'a montré que même des sujets luxembourgeois pouvaient intéresser d'autres publics et d'autres professionnels et qu'il ne fallait pas avoir de complexe en tant que cinéaste luxembourgeois. Ces rencontres m'ont aussi permis de financer *Les Fameux gars*. Autrement dit, tout ou presque, découle de cette *Fameuse route*. ●

ART CONTEMPORAIN

La caverne d'Eubelen

Lucien Kayser



Vue de l'exposition

« Maintenant, repris-je, représente-toi de la façon que voici l'état de notre nature relativement à l'instruction et à l'ignorance » (traduction de Robert Baccou, Garnier Flammarion). Et suit alors l'allégorie de la caverne, dans le livre VII de la *République* de Platon, la demeure souterraine pour commencer, avec les ombres projetées sur le mur auquel les prisonniers (que nous sommes) font face ; elles proviennent d'objets qu'on porte à l'extérieur, mais seules les ombres ont de la réalité, parce que seules perceptibles. Jusqu'au moment où les prisonniers sont arrachés de force, entraînés à l'extérieur à la lumière du soleil. C'est l'éclat,

l'éblouissement, l'aveuglement, et il faut du temps aux yeux pour s'habituer à la révélation, mais pour rien au monde on ne voudrait revenir aux anciennes illusions.

Il n'est pas indispensable, bien sûr, de connaître Platon, avant d'entrer dans les salles de l'artiste belge Arnaud Eubelen au Casino. Autre caverne si l'on veut, du moins par ce qu'elle comporte elle aussi de détournement, de dépassement. Mais, il faut le dire de suite, si Platon nous donne comme terme de l'initiation, de la sortie de la caverne, le monde intelligible, et conséquemment la vérité

et l'intelligence, nous en restons chez Eubelen à l'interpellation ; c'est le propre de l'art d'ailleurs, de nous laisser dans un état d'interrogation, de questionnement, tant mieux si en plus il émeut ou captive même.

Pour suivre Platon, chez Eubelen au Casino, entrez d'abord dans la salle qui est plongée dans l'obscurité, avec ses tuyaux, ses gouttières où sont accrochés des miroirs (qui renvoient une lumière venue d'ailleurs, se promenant aux murs). Là, des photographies imprimées sont collées sur d'autres petits miroirs, mats ceux-là, comme des bribes, comme des pièces d'un puzzle qu'on ne rassemblera jamais, on aura même du mal à identifier ces images, tout au plus y devinera-t-on comme des marques, des repères de quelque trajet ou promenade.

Le visiteur pourra s'y attacher, tel le prisonnier de Platon se familiariserait avec les ombres. Mais un passage, et une source de bien vive lumière attirent. Sous une tombée de (faux) lierre, on entre pour de bon dans *Unified Glare Rating*, c'est le nom de l'installation, peut-on traduire par *Note (ou notation) d'éblouissement unifiée* : au milieu de cette deuxième salle, un poteau, tronc d'arbre planté dans un socle de béton brut, avec des tuyaux encore, du PVC ondulé, et des LED industriels, une très forte densité lumineuse. L'œuvre a été exposée récemment dans une vitrine de magasin, non loin du Casino, mais là, c'est tout autre chose, on y est confronté directement, on

Si Platon nous donne comme terme de l'initiation, de la sortie de la caverne, le monde intelligible, donc la vérité et l'intelligence, nous en restons chez Eubelen à l'interpellation

tourne autour, pris, submergé. De même qu'on avait auparavant subi la pénombre, c'est maintenant de puissants flux de lumière, aux limites supportable.

Voilà une première qualité de cette expérience à laquelle nous soumet Arnaud Eubelen : le dépassement, et il s'agit d'emblée de dérèglement sensoriel. L'esprit suit, rien que par le détournement que l'artiste, designer industriel de formation, opère des matériaux banals, matériaux de construction, qu'il emploie. Dans un subtil et passionnant face à face, de nature, vraie ou fausse,

d'art, toujours poignant, et d'industrie donc. Le visiteur, lui, y est partie prenante sans cesse, voyage à travers des ambiances opposées, Eubelen nous fait vivre sa pratique, dans des scénographies qui tiennent elles-mêmes du dialogue, y invitent, non, y poussent ou forcent même. On a vu qu'il fallait faire déjà de même avec le prisonnier de Platon.

Notre interrogation porte très vite sur le monde qui nous entoure. Les photographies, on s'y engageait et laissait vaguer l'imagination. Quant au poteau, source de lumière, comment l'interpréter. Ersatz de soleil platonicien, ou avatar de lampadaire d'aire d'autoroute, voire de tour, de phare de cour de prison. On voit l'étendue du choix. Et aujourd'hui, il ne serait pas faux non plus, la lumière en moins, de le voir comme un exemple des antennes 5G, pylônes qui vont peu à peu transformer les toits de nos villes en forêts technologiques.

On en conclut, le travail d'Arnaud Eubelen n'arrête pas de nous interpellier. Il le fait à sa façon, avec de belles trouvailles plastiques. Et rien ne nous interdit de refaire le tour des salles, cette fois en sens inverse. Replonger pour finir dans le clair-obscur, dans une sorte de demi-jour, sur une note de nostalgie, de mélancolie. ●

Jusqu'au 21 février au Casino-Luxembourg



CRISTINA DIAS DE MAGALHÃES
Instincts. Same but different

centre d'art
VILLE DE DUDANGE
NEL LICHT

16.01.21 - 21.02.21
Mercredi au dimanche de 15h00 à 19h00
www.galleries-dudange.lu

centre d'art
VILLE DE DUDANGE
NEL LICHT

TRIXI WEIS
Empty emptiness

centre d'art
VILLE DE DUDANGE
DOMINIQUE LANG



Get out the Door

Jeffrey Palms

If you're like me, nothing is worse than personal administration. By that I mean any paperwork or chore done in the name of maintaining your societal and situational wellbeing, things like taxes, getting a leaky faucet fixed, renewing your car insurance. In theory, you would think that the dullness of the task might mitigate the stinging worries over its importance, or that its urgency would at least aggrandize your sense of accomplishment afterwards. But no. Neither is the case. These tasks are simply awful, time-sucking necessities whose only reward is the morbidly un-fun and uninteresting knowledge that, now that they're done, bigger problems are less likely to emerge and unhinge you.

Luckily, such personal administrative tasks are usually kept on easy and predictable rhythms. Bills come once a month; taxes are due once a year; stuff breaks in your house – hopefully – not too often. Recently, however, I moved. I have moved before, many times in fact, but every time I do I re-feel the excitement... as well as the suck-erpunch of the attendant administrative stresses.

I'm talking about leaving forwarding addresses, updating insurance policies, sorting out new utilities, discovering the local recycling and garbage routine. I'm talking about, in a new build, myriads of bizarrely unforeseeable problems like broken doorbells or faulty sprinklers in the garage that spew dirty water at the slightest touch. I'm talking about, in an old build, joyfully finding that the previous owners ripped out certain cove tiles just to push their living room furniture one

centimeter closer to the wall. I'm talking about waging email wars with management companies or contractors when they bill you unjustly.

Now, it is debatable how stressful these chores and problems really are, since "stress" itself is a subjectively felt and relative concept. Certain life-conquering old-schoolers might scoff at the idea that finding a new local plumber is anything but routine, even exciting: something to do after you get home from work, hang up your suit, and have a shot of brandy. On the other side, the time-sapped and overworked who have reached an anxiety boiling point through a confluence of perpetual worries about workplace bullies, financial insecurity, and global warming may only be able to phone the plumbing company through sobs and scoopfuls of Ben and Jerry's "Chocolate Therapy" ice cream.

Here is where I recognize, first, a generational divide. Folks in their late twenties and thirties, especially in the USA, espouse a cult of youthfulness. They – we – were born in the '80s and '90s and have rebelled against the outdated and frankly dull-seeming model of "adult" that we knew from childhood. When our parents were our age they already had five or ten kids, spent miserable weekends doing yardwork, gave their dry-cleaner a personalized Christmas card, and had given up on rock music. Not us. We continue to play video games and wear hoodies to work, we date longer and change employers more, we keep up with the internet lingo. In fact, an entirely novel category of American slang has been fitted to this cultural

zeitgeist, where the best friends of a "man-child" are his "fam," the newfangled gerund "adulting" pertains to making responsible decisions, and all the boring minutiae of personal administration are known (and dreaded) as "life admin."

Is this phenomenon reflected in Luxembourgish society? To an extent, yes: thirty-something "youths" everywhere have faced similar technological shakeups and cultural shifts, at least in the West. And everyone, regardless of age, gets exasperated from stupid nonsense like having to find, call, and wait all day for an electrician. But it also strikes me that youngish Luxembourgers don't rally around their annoyance at life admin with the same cultural import as their American cousins do. I observe that many

of my Luxembourgish counterparts navigate the "adult" world of taxes and insurance with a certainty that is partly homegrown, and which I might have too if I were operating in my anglophone motherland, but that is also partly cultural. The tricks and processes of life admin are known within family and friend circles, are even celebrated in the case of state-facilitated actions like applying for tuition reimbursement. In contrast, personal administration across the Atlantic is a psyche-snapping free-for-all informed by internet randos and anomalously opinionated acquaintances, and exacerbated by stressful conditions like working two jobs or (justifiably) worrying that a marauding band of brainwashed losers might storm the Capitol building at any moment.

I don't mean to suggest that life, and therefore life admin, is easy in the Grand Duchy, only that there is a faint but palpable attitudinal split. What I see in Luxembourg is a relative tendency for systemic trust and networked knowledge, and more experiential affinity between parent and thirty-something child. What I don't see (as much) is the perception that personal administration is situationally unique and generation-definingly obnoxious. And yet, man-children overrun both societies... it will be fascinating to watch them evolve, variously, into Luxembourgish and American old-man-children. Will "adulting" become "senioring," a similarly ironic term for doing elderly things while feeling like a kid? I'm off to the park, Mable – gotta feed the ducks while ripping my Nintendo Switch a new one on the latest Smash Bros game. ●



We continue to play video games and wear hoodies to work

Sören Becker

Stil

LA GOURMANDISE



Les chocolats de Kim

La curiosité de GD a fait un bond lorsqu'on lui a offert des chocolats d'un style différent de ce qu'il avait déjà vu. Les pralines avaient des formes géométriques variées et étaient colorées comme des œufs de Pâques. Derrière la forme se cachait un fond tout aussi surprenant. Des ganaches, ni compactes, ni liquides, mais presque coulantes quand-même, avec des mélanges inédits. Toutes contenaient de la crème et du beurre, avec du thé, de la framboise

ou du chili. Lorsqu'il sut qu'elles avaient été confectionnées par un jeune chef d'un restaurant en Asie rentré au Duché, il ne dut pas chercher longtemps. Il ne pouvait s'agir que de celui qui aura à gérer la partie gastronomique du pavillon luxembourgeois à l'exposition Dubaï 2020 : Kim de Dood. Originaire de Boulaide, a très vite évolué après avoir terminé l'École hôtelière de Diekirch. À moins de trente ans, il a contribué aux deux étoiles Michelin attribuées au renommé « Saint Pierre » à Kuala Lumpur en Malaisie. Lier la qualité asiatique à la luxembourgeoise ne serait plus qu'un bel exercice de style pour le jeune doué. Un de ses quatre « lieutenants » pour Dubaï, Clovis Degrave, chef de l'Hostellerie du Gruenewald, assure que Kim est un grand passionné « qui s'applique vraiment dans son travail et s'implique totalement dans le projet Dubaï ». Bientôt l'ouverture d'un resto au Luxembourg pour

Kim ? Cela reste à espérer pour celui qui officie désormais à l'école qui l'a formé. En attendant, on peut admirer ses chocolats sur Facebook sur la page C'est pain de mie. GD

LA COMPÉTITION

Coupe du monde des traiteurs

Il existe des coupes du monde dans lesquelles le Luxembourg a réussi à se distinguer malgré la taille anorexique de son pays. Ainsi, souvenons-nous d'avoir obtenu une médaille de bronze à

la dernière Coupe du monde des traiteurs à Lyon en 2019. Il y a donc une bonne raison d'y déléguer un nouveau candidat pour l'édition de 2021 (le Covid ayant annulé la version 2020). L'heureux élu est originaire de Mont-Saint Martin, mais le jeune frontalier travaille pour la municipalité de Beckerich. Johan Gérard n'est pas un néophyte des concours gastronomiques, car il a déjà participé au Trophée Cristal Michel Roth, à l'International Taittinger, au Trophée Jean Delaveyne, pour ne citer que ceux-là. Son coéquipier à Lyon n'est plus un inconnu de ce concours, car Damien Grandclaude, Chef pâtissier au Cercle Munster, a déjà participé à l'édition 2017 et a remporté avec son équipe la fameuse troisième place en 2019. La version 2021 se tiendra en principe en mai (si le Covid veut bien se calmer jusque-là) aux fameuses Halles Paul Bocuse de Lyon qui fournissent les meilleurs produits aux plus grands cuisiniers

de la région. Des critiques gastronomiques et meilleurs ouvriers de France jugeront, sur buffet, des bouchées végétales et de caviar, du pâté en croûte de poissons, de la poitrine de porc français et un Saint-Honoré tout en chocolat. En attendant ce grand moment, notre duo s'entraîne entre Luxembourg et Bordeaux sous le contrôle de Mathias Héritier, charcutier-traiteur promu meilleur ouvrier de France en 2018. GD

LE GUIDE

Michelin

Pour le monde de la gastronomie, la parution du guide Michelin et l'attribution des prestigieuses étoiles, est un moment très attendu. Cette année, les inspecteurs ont eu plusieurs semaines en moins pour

faire leur travail quand les restaurateurs ont eu à faire face à des mois de fermeture, mais l'édition Belgique-Luxembourg du guide rouge est parue, avec une cérémonie orchestrée à distance en visioconférence. Disons-le d'emblée : il n'y a pas de bouleversement pour le grand-duché : toujours un restaurant avec deux étoiles (Ma langue sourit) et huit restaurants avec une étoile (Clairefontaine, La Cristallerie, La Distillerie, Fani, Guillou Campagne, Les Jardins d'Anaïs, Léa Linster, Mosconi). On eut espéré voir Mathieu Van Wetteren (Apdiikt)



récompensé à sa juste valeur, mais ce ne sera pour cette année. En revanche, le Luxembourg peut s'enorgueillir de compter une des dix « étoiles vertes » qui saluent un engagement pour une gastronomie durable et c'est évidemment René Mathieu (photo : Youtube), le plus naturel et le plus végétal de nos chefs qui se distingue. Notons encore que Zilte à Anvers rejoint Hof van Cleve dans le minuscule cénacle des trois étoiles, que deux nouveaux restaurants sont doublement étoilés et dix décrochent leur première étoile. fc

